

OKWIND.

GROUPE

Rapport
Annuel
2023

La nouvelle voie de l'énergie
commence ici



okwind.com



1	RAPPORT DE GESTION	7
1.1	Positionnement et activités du Groupe OKWIND	7
1.2	Faits marquants de l'exercice et du premier trimestre 2024	22
1.3	Facteurs de risque	23
1.4	Structure organisationnelle	31
1.5	Examen de la situation financière et du résultat	35
1.6	Affectation du résultat annuel de la société mère	47
1.7	Résultat des 5 derniers exercices de la société mère Groupe OKWIND	48
1.8	Effectifs de l'ensemble du groupe et de ses filiales en fin d'exercice	48
1.9	Capital social de la société Groupe OKWIND	48
1.10	État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2023	49
1.11	Obligations convertibles	50
1.12	Contrat de liquidité	51
1.13	État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants	51
1.14	Informations sur les délais de paiement de la société mère Groupe OKWIND	51
2	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	53
2.1	Conseil d'Administration	53
2.2	Direction Générale	62
2.3	Distribution gratuite d'actions	62
2.4	Conventions conclues entre une filiale de la société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital de la société	62
2.5	Transactions avec les parties liées – Conventions réglementées	63
2.6	Autorisations et délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital	63
3	RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE	68
3.1	Le Groupe OKWIND, acteur de la transition énergétique et écologique	68
3.2	Responsabilité sociale et environnementale (RSE)	71
3.3	Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe OKWIND	72
3.4	Gouvernance de la RSE	76
3.5	Objectifs et engagements RSE du Groupe	78
3.6	Indicateurs RSE du Groupe OKWIND	86
4	COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	90
4.1	Comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2023	90
4.2	Comptes sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2023	119
4.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	135
4.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	139
4.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	144

Message du Président-
Directeur Général
Louis MAURICE



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Au cours de l'année 2023 le Groupe OKWIND a accéléré sa croissance en doublant le chiffre d'affaires et en améliorant son EBITDA en exécutant le plan stratégique présenté à l'occasion de notre introduction en bourse.

Nos solutions, compétitives et décarbonées répondent à la demande de nos clients qui sont à la recherche de solutions pérennes pour réduire leur facture énergétique tout en minimisant leur impact environnemental. En parallèle, nous avons engrangé les premiers résultats significatifs de notre politique de diversification de notre offre sur de nouveaux segments de marché comme le marché de l'eau-assainissement, de l'industrie ou encore l'agrivoltaïsme, secteurs dont les perspectives de croissance sont prometteuses.

Partenaire de proximité de nos clients et des territoires, nous nous attachons à les accompagner dans leur démarche de transition énergétique et être un véritable acteur de l'industrie verte capable de déployer des solutions innovantes de génération et de management d'énergie renouvelable à un tarif compétitif.

Nous sommes donc parfaitement positionnés pour poursuivre la réalisation de nos ambitions à horizon 2026.

Louis Maurice

Président-Directeur Général





OKWIND. GROUPE

01.

Rapport de gestion

Rapport Annuel 2023



1 RAPPORT DE GESTION

1.1 Positionnement et activités du Groupe OKWIND

1.1.1 Transition énergétique : « la transformation à engager est d'une ampleur comparable à celle de la première révolution industrielle »

Parce que l'énergie est au cœur du fonctionnement de notre société mais qu'elle est émettrice de gaz à effet de serre, la Stratégie Française pour l'Energie et le Climat (SFEC) vise à faire baisser de 60% aujourd'hui à 29% en 2035 la part de l'énergie fossile dans l'énergie consommée via la mise en œuvre de 2 leviers d'actions : l'accélération du déploiement de la production de l'énergie renouvelable d'une part et la sobriété intelligente basée sur le management de l'énergie.

Les enjeux sont multiples, et peuvent paraître contradictoires ; il faut à la fois répondre aux grands défis de notre époque en termes de souveraineté énergétique, de décarbonation des activités mais aussi de souveraineté alimentaire tout en maintenant la compétitivité économique de nos territoires et le pouvoir d'achat des citoyens et ce dans les plus brefs délais.

« La transformation à engager dans les trois prochaines décennies est d'une ampleur comparable à celle de la première révolution industrielle. Le système énergétique doit être reconstruit et changer de philosophie : il est jusqu'à présent très centralisé, autour de quelques centaines de sites de production et de quelques grandes entreprises qui le pilotent. A l'avenir, des dizaines de milliers de sites seront à la fois producteurs et consommateurs. »

Agnès Pannier-Runacher, Ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

1.1.2 Groupe OKWIND : Une approche novatrice centrée sur la génération et le management d'énergie renouvelable décentralisé en milieu diffus

Depuis sa création en 2009, la raison d'être du Groupe OKWIND est de « permettre à chacun de produire et consommer librement de l'énergie renouvelable, à un tarif compétitif grâce à l'autoconsommation »

Cette approche de la production d'énergie renouvelable décentralisée qui rapproche génération, consommation et management de l'énergie renouvelable en un seul lieu en autoconsommation individuelle ou collective est au cœur de la Stratégie Française pour l'Energie et le Climat.

Elle permet d'éviter les pertes liées au transport et à la transformation d'électricité issue d'une production centralisée et de surinvestir dans les réseaux de distribution.

Le Groupe OKWIND propose « une nouvelle voie de l'énergie » qui repose sur 5 principes fondamentaux :

- Le couplage intelligent entre la génération d'énergie et le management d'énergie
- Des installations de taille raisonnable de puissance inférieure à 1 Méga Watt Crête (MwC) au bénéfice des consommateurs, professionnels ou particuliers, et déployables en moins de 12 mois.

- Une consommation locale de l'énergie en autoconsommation individuelle ou à travers des boucles locales d'énergie sans mobilisation d'aide publique,
- La mise en œuvre de la technologie tracker décarboné, non artificialisante et qui permet de réduire de 40% les importations de panneaux photovoltaïques à iso puissance.
- Une participation active et citoyenne des professionnels et des acteurs économiques des territoires

L'approche portée par le Groupe OKWIND vise à déployer un réseau de petites centrales photovoltaïques trackées, facilement raccordables au réseau basse tension qui permettra de mailler le territoire et de créer de la richesse en milieu rural, les exploitants étant propriétaires de tout ou partie de ces installations. La production d'énergie de ces centrales serait destinée pour partie à l'autoconsommation énergétique des exploitants (exploitations agricoles, PME PMI, installations de potabilisation et d'assainissement de l'eau) mais aussi dans des boucles locales d'énergie dans une logique d'autoconsommation collective des territoires où elles seraient situées

Dans cette approche, le déploiement de 25 000 sites (agrivoltaïques) de trackers solaires de puissance unitaire inférieure à 1 MWc, répartis sur l'ensemble du territoire français augmenterait la capacité de production d'énergie solaire de 15 GWc sur le territoire national soit 20% de l'objectif souhaité PPE 2023-2028 pour les centrales au sol sur Espace Naturel Agricole et Forestier.

1.1.3 Des technologies innovantes au service de la transition énergétique et de l'autoconsommation

Acteur de la transition énergétique et de l'autoconsommation, le Groupe OKWIND est spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes de génération et de management d'énergie qui permettent à ses clients de générer, de manager et de consommer leur propre énergie renouvelable en autoconsommation.

Les solutions du Groupe OKWIND sont conçues pour être décarbonées et permettre à ses clients de :

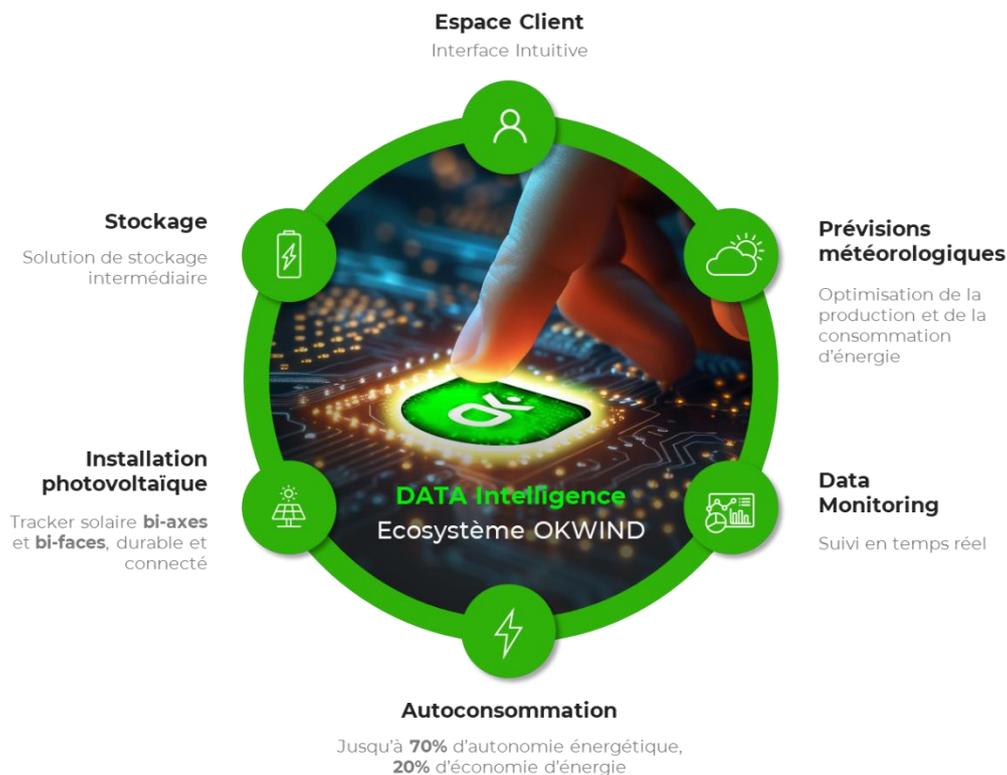
- Réduire leur facture énergétique
- Diminuer leur empreinte carbone et donc décarboner leur activité
- Ne pas artificialiser les sols
- Avoir un effet bénéfique pour la biodiversité de proximité.

Pour atteindre ces objectifs, les solutions développées par le Groupe OKWIND sont intégrées et reposent sur 2 piliers interconnectés :

- La génération d'énergie renouvelable à haut rendement ;
- Le management d'énergie.

Le Groupe OKWIND a développé une approche technologique différenciante : les solutions sont construites autour d'un noyau digital qui permet l'interconnexion des différents composants de cet écosystème. Contrairement aux principaux acteurs du marché, ces solutions intègrent un micro-ordinateur industriel, développé par le Groupe OKWIND, et des progiciels propriétaires qui facilitent les échanges de data entre les différents éléments de l'écosystème et des bases de données externes. C'est cette architecture systémique, très flexible et évolutive, qui rend possible l'utilisation d'algorithmes de management d'énergie, la télégestion et la télésurveillance des trackers.

Les technologies du Groupe OKWIND sont protégées par un portefeuille de 4 brevets, 2 nouveaux brevets étant en cours de dépôt, et validées par 12 années de R&D et plus de 4700 trackers en fonctionnement.



a. Des générateurs d'énergie renouvelable intelligents



Pour améliorer le pourcentage d'énergie renouvelable directement autoconsommé et donc accroître le taux d'autonomie du site, il est nécessaire de faire coïncider autant que possible la production et la consommation d'énergie. Dans cette perspective, le Groupe OKWIND a conçu une gamme de trackers photovoltaïques bi-axes et bi-faces, offrant une alternative optimale aux panneaux installés sur les toits. En effet, en raison de nombreuses contraintes techniques (mauvaise exposition, charpente non adaptée, contraintes de compression, etc.) et des contraintes assurantielles, la compatibilité des bâtiments existants avec les panneaux photovoltaïques sur toiture n'est pas systématique.

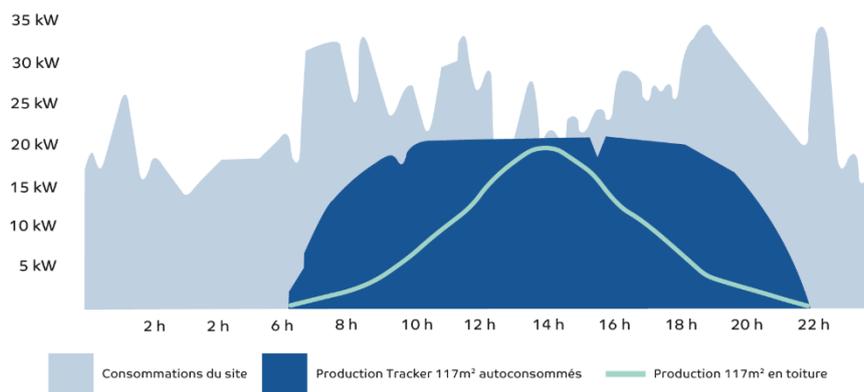
Par ailleurs, ces trackers bi-axes et bi-faces, appelés aussi suiveurs solaires, sont constitués d'un ensemble de panneaux photovoltaïques qui suit la course du soleil, quelle que soit l'heure ou la saison. Ainsi, les cellules photovoltaïques sont toujours perpendiculaires aux rayons du soleil pour garantir une production d'énergie maximale, stable et linéaire du lever au coucher du soleil et supérieure de 70% par rapport à une installation fixe en toiture. Le rendement élevé des trackers permet de fortement diminuer l'empreinte carbone des kWh produits puisque celle-ci s'établit à 24 g eq CO₂ / kWh pour les trackers OKWIND¹ pour une moyenne de 43,9 g eq CO₂ / kWh pour le photovoltaïque français². En 2023, les installations du Groupe ont ainsi permis de réaliser une économie globale de près de 3 727 tonnes de CO₂³.



¹ Source : étude de l'analyse de cycle de vie (ACV) réalisée par la société O2M au premier semestre 2023

² Documentation Base Carbone (ADEME)

³ Cette économie globale a été calculée par référence à l'empreinte carbone moyenne du mix énergétique français (estimée à 52 g eq CO₂ / kWh, source : ADEME). L'économie globale mentionnée est obtenue en multipliant la production d'énergie totale, en 2023, des trackers installés par le Groupe par l'économie par an et par kWh produit par un tracker (0,024 kg CO₂ / kWh)



Enfin, les solutions déployées par le Groupe permettent le libre usage des surfaces sous les trackers, offrent la possibilité de réduire significativement l'artificialisation des sols (emprise au sol inférieure à 0,4 m² / kWc) et répondent aux critères de l'agrivoltaïsme tels que définis dans la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2023.

De plus, les travaux de recherches menés en collaboration avec le CNRS depuis 2021 ont démontré que l'implantation de trackers OKWIND qui projettent une ombre mobile est favorable au développement de la biodiversité végétale et animale.

b. Des solutions de management de l'énergie qui maximisent l'autoconsommation

En exploitant l'historique de données recueillies sur la base installée, soient plus de 4 700 trackers, le Groupe OKWIND développe des solutions de management d'énergie, couplées et indissociables des trackers.

Le management et le déclenchement (soit automatisé au travers d'algorithmes intelligents, soit manuel grâce aux conseils personnalisés générés par notre espace client) des équipements du client les plus énergivores (aérateurs, surpresseurs, compresseurs, groupe froid, ballon d'eau chaude sanitaire, broyeurs, racleurs, etc.) permet non seulement de réduire la consommation d'énergie mais également de consommer de l'énergie autoproduite préférentiellement pendant les périodes de production des générateurs d'énergie renouvelable.

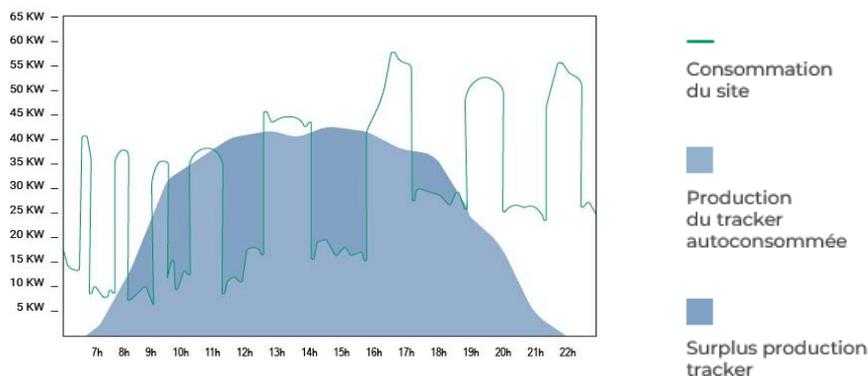
Le Groupe fournit donc à ses clients des solutions complètes et modulaires constituées de trackers, d'équipements périphériques au service du management de l'énergie (dont des solutions de stockage à horizon 2024), ainsi qu'un espace numérique permettant d'accéder à des fonctionnalités de suivi et de prédiction de ses performances énergétiques et de pilotage de son équipement.

Nos algorithmes intelligents propriétaires procurent un véritable avantage concurrentiel au Groupe OKWIND. En effet, ils permettent de piloter de façon optimale les décisions entre consommation et stockage d'énergie et donc d'atteindre les objectifs de réduction des coûts énergétiques des clients du Groupe.

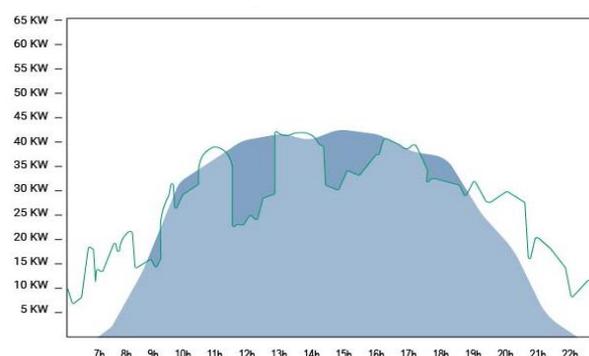
Grâce à l'IA nous estimons les performances énergétiques des installations du Groupe avec une précision remarquable sur les prochaines 48 heures.

Par ailleurs, le Groupe continue de développer des capacités de stockage des surplus d'énergie sous forme thermique, électrochimique qui permettent de valoriser in situ les surplus d'énergie renouvelable de façon peu onéreuse et particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chacun de ses clients.

Sans management de l'énergie



Avec management de l'énergie



c. Une équipe de R&D pluridisciplinaire

La capacité du Groupe à fédérer des équipes multidisciplinaires constitue un véritable atout. Acteur reconnu de la transition énergétique, le Groupe OKWIND a su construire et fédérer un écosystème ouvert sur la recherche académique. Outre son équipe R&D constituée de 28 ingénieurs, le Groupe OKWIND s'appuie sur des partenariats privés et publics notamment avec des laboratoires universitaires tels que le CNRS.

L'organisation en quatre pôles du service R&D permet au Groupe de conserver son avance technologique dans le domaine de la génération et du management de l'énergie. Les compétences en informatique et en intelligence artificielle des équipes R&D ont également offert la possibilité au Groupe de se différencier technologiquement grâce au développement d'un écosystème numérique. Celui-ci est centré sur quatre applicatifs propriétaires : l'espace client, la plateforme d'administration de la flotte d'objets connectés du Groupe, les EMS (« **Energy Management System** ») intégrés à nos trackers ainsi que le logiciel de configuration et de mise en route des produits de l'écosystème. Cette suite

logicielle qui a nécessité 5 années de développement et continue d'évoluer constitue une barrière à l'entrée significative pour nos concurrents.

Le Groupe OKWIND a structuré un pôle de R&D dans le domaine de l'agrivoltaïsme dirigé par un docteur ingénieur et qui mobilise 2 thèses CIFRE dans le cadre d'un partenariat avec le CNRS.

1.1.4 Des solutions compétitives décarbonées et rapidement déployables

L'objectif du Groupe OKWIND est de proposer à ses clients des solutions de génération et de management d'énergie compétitives et décarbonées.

Cette recherche de performance décarbonée est le fruit d'une démarche structurée et rigoureuse qui repose sur :

- L'analyse de cycle de vie systématique de nos gammes de produits
- L'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe Scope 1 +2 + 3
- La mise en œuvre de plan d'action de décarbonation de nos activités et de celles de nos clients

1.1.5 Déployer rapidement et massivement nos solutions pour contribuer de manière significative à la lutte contre le réchauffement climatique

La lutte contre les Gaz à Effet de Serre est un enjeu vital et le Groupe OKWIND veut apporter une contribution significative à cet effort collectif, sans générer de surcoût pour ses clients, grâce à l'innovation et au déploiement rapide, massif et industriel de ses solutions.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe OKWIND met en œuvre 2 principes d'action :

- Le déploiement quantitatif d'installations de puissance raisonnable (puissance < 1 MWc) déployables entre 6 et 12 mois
- Une organisation et une capacité de production industrielle à la hauteur des enjeux

1.1.6 Un positionnement sur des verticales de marché à fort potentiel de développement

Leader français du marché de l'autoconsommation électrique individuelle des sites professionnels en basse tension, le Groupe OKWIND se positionne sur des segments de marché à fort potentiel de croissance :

- Les exploitations agricoles
- Les exploitants de stations de potabilisation et d'assainissement de l'eau (collectivités territoriales, délégataires, entreprises industrielles)
- Les PMI
- L'« agrivoltaïsme »⁴,

⁴ L'agrivoltaïsme désigne des installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole (Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables). L'agrivoltaïsme consiste à produire de

- Les particuliers à travers sa filiale « Lumioo »

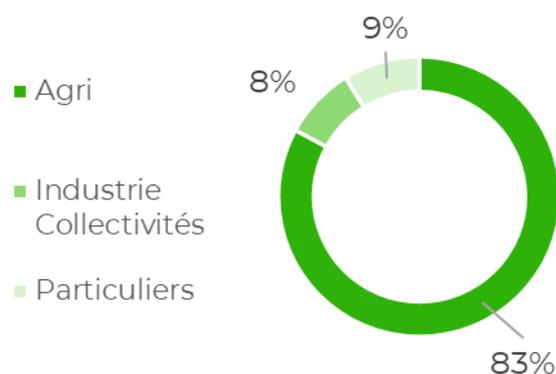
Il existe au sein même de chaque verticale une homogénéité des procédés industriels, des équipements et des volumes d'énergie nécessaire, qui permet au Groupe OKWIND de capitaliser sur son expérience et donc de développer une expertise forte sur ces secteurs.

Pour offrir le meilleur service à ses clients en proposant des solutions adaptées à chaque secteur, le Groupe OKWIND structure son approche commerciale par verticales de marché et a mis en place des réseaux commerciaux indépendants et distincts : le réseau « exploitations agricoles », le réseau « eau-assainissement », le réseau « industrie », le réseau « agrivoltaïsme » et le réseau « particuliers ».

Cette approche permet une réduction des risques compte tenu des sous-jacents distincts qui déterminent les besoins de chacune des verticales. Au-delà des moteurs de croissance qui se distinguent selon les débouchés, leurs saisonnalités diffèrent également. Si les ventes dans les exploitations agricoles sont plus fortes en dehors des périodes de travaux agricoles, les ventes dans les autres verticales sont mieux réparties sur l'année.

Répartition du chiffre d'affaires 2023 par verticales de marché

CA conso 2023 : 82,5 M€



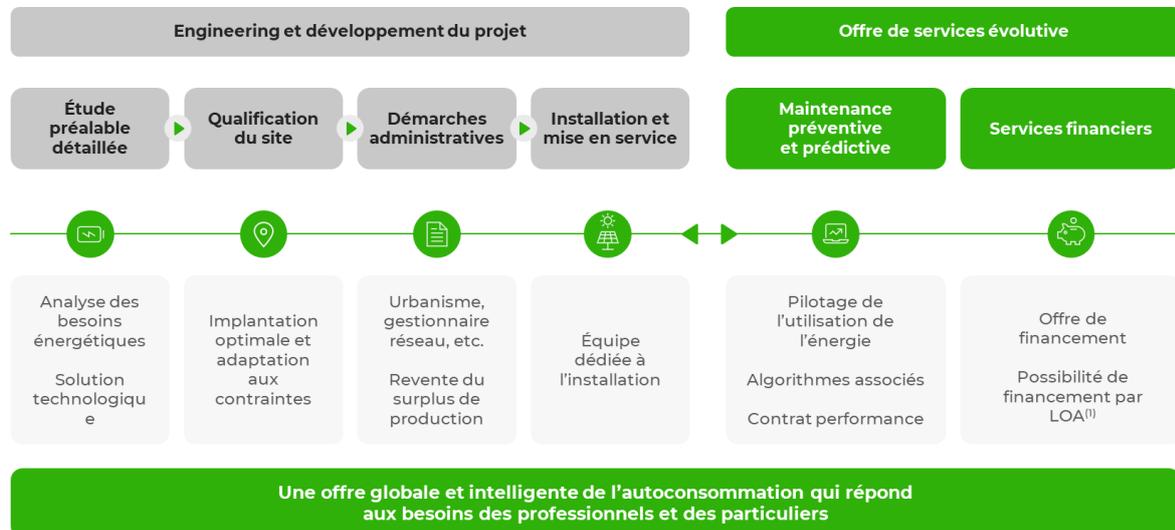
1.1.7 Une présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'autoconsommation (qualification du site, démarches administratives, installation, maintenance), le Groupe OKWIND apporte une solution clé en main à ses clients dans le domaine de l'autoconsommation et du management de l'énergie.

Le Groupe OKWIND a ainsi mis en place des process complets de gestion des demandes et des besoins de ses clients, de la première prise de contact jusqu'à

l'électricité sur une parcelle agricole sans dégrader les rendements agronomiques. Dans un contexte de pénurie de foncier qui freine le développement des installations photovoltaïques, l'agrivoltaïsme est une verticale de marché prometteuse

l'installation de ses équipements, puis leur maintenance. La gestion de la totalité de la chaîne de valeur constitue un atout important pour le Groupe, augmentant encore le niveau de qualité de ses services. En particulier, les services de maintenance préventive et prédictive participent de la qualité de l'offre du Groupe.



Source : Société - Note : (1) Offre de location financière en lien avec un établissement financier

1.1.8 Un processus d'industrialisation et de fabrication maîtrisé et reconnu

Le pôle R&D du Groupe OKWIND conçoit tous les composants permettant la fabrication des trackers bi-axes et bi-faces sur le site de Torcé, à l'exception de certains composants achetés sur étagère après qualification tels que les panneaux photovoltaïques, les onduleurs et la boulonnerie. Certains composants conçus par le Groupe sont issus d'un co-développement avec des partenaires industriels qualifiés (vérins linéaires et moteurs rotatifs notamment). La capacité de production annuelle du site est aujourd'hui d'environ 3 600 trackers.

Les processus d'assemblage sont conçus en appliquant les principes du « *lean manufacturing*⁵ » et en privilégiant la flexibilité et l'adaptation aux variations de volumes de production. L'atelier de production est organisé en unités autonomes par ligne de produit (BtoB et BtoC). Sa capacité de production peut être facilement modulée en mobilisant des ressources humaines complémentaires sans avoir à faire évoluer la structure des lignes d'assemblage.

Les trackers sont préassemblés dans ces 2 unités distinctes sous forme de modules standardisés puis expédiés pour personnalisation et installation directement sur le site du client.

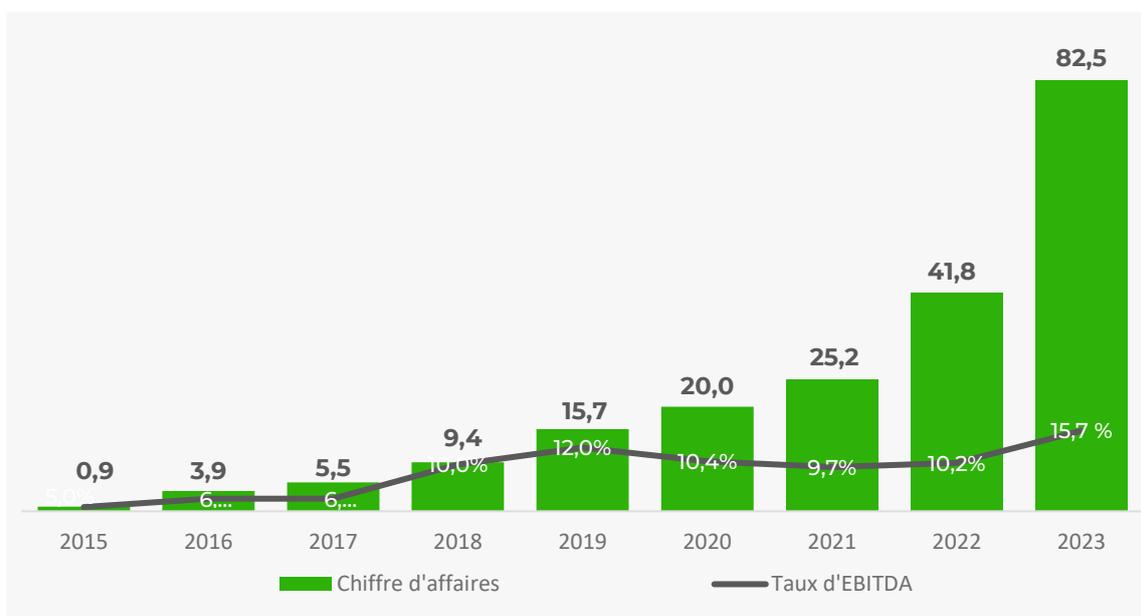
Le savoir-faire du Groupe OKWIND a été reconnu à plusieurs reprises. Le Groupe a ainsi été labellisé accélérateur national de la transition énergétique en 2019, membre de la French Tech 120 en 2021 et 2022, et lauréat ETIncelles en 2023.

Il a également été reconnu par la fondation Solar Impulse en tant qu'« *Efficient Solution for the Planet* » et a obtenu le label « Entreprise Innovante » par Bpifrance.



⁵ Organisation de l'outil de production ayant pour objet d'optimiser la qualité, le temps et les coûts de production

1.1.9 Une dynamique de croissance très forte

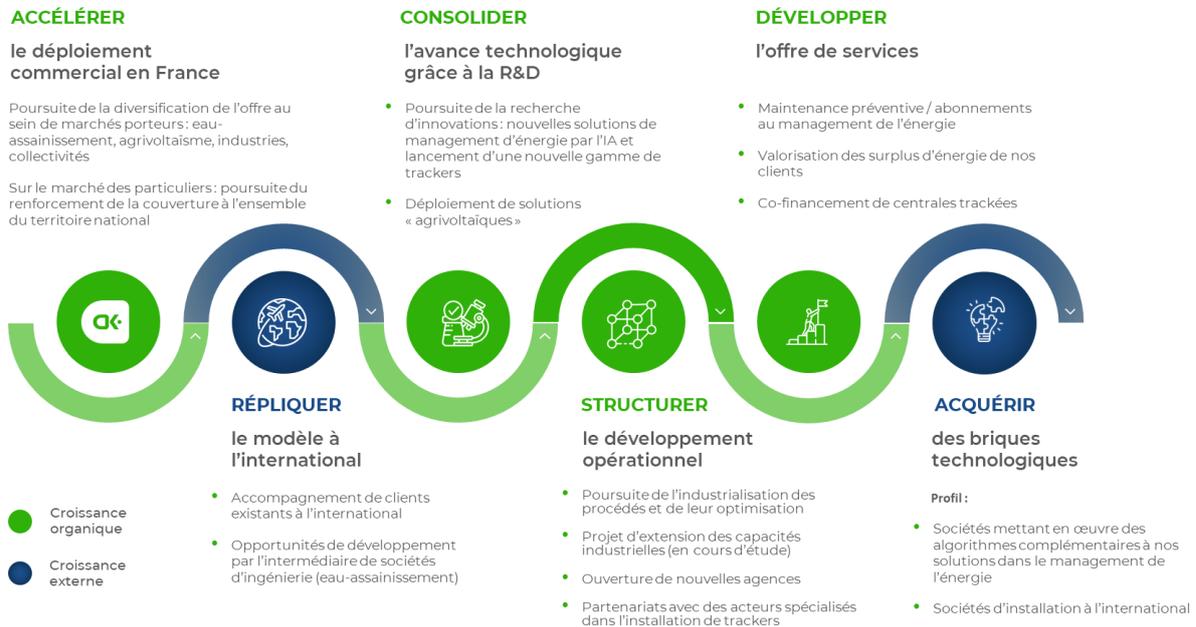


Évolution du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA

Plus de 4000 clients bénéficient d'ores-et-déjà des offres du Groupe OKWIND. La dynamique de ventes du Groupe lui permet de réaliser un chiffre d'affaires consolidé en croissance continue sur les 8 dernières années qui s'établit à 82,5 millions d'euros à fin décembre 2023. Le Groupe OKWIND est bénéficiaire et affiche un taux d'EBITDA consolidé de 15,7 % pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

1.1.10 Une stratégie de développement offensive en France et à l'international

Stratégies et perspectives de croissance



1.1.10.1 Favoriser la transition énergétique en déployant à large échelle des solutions compétitives, décarbonées et déployables immédiatement

Depuis sa création, la raison d'être du Groupe OKWIND est d'accélérer la transition énergétique auprès du plus grand nombre dans le cadre d'une démarche au service du bien commun indépendamment de la disponibilité des subventions publiques.

Historiquement acteur de l'autoconsommation individuelle des sites professionnels, le Groupe OKWIND commence à déployer ses solutions dans le cadre de l'agrivoltaïsme pour créer des boucles locales d'énergie renouvelable pour irriguer les territoires en énergie verte et créer de la valeur en milieu diffus et rural, au bénéfice du monde agricole et sans dégrader les rendements agronomiques et en améliorant la biodiversité.

Notre proposition de plan issue du « Manifeste pour une nouvelle voie de l'Énergie » identifie la possibilité de déployer jusqu'à 25 000 installations agrivoltaïques de trackers solaires de puissance unitaire jusqu'à 1 MWc, réparties sur l'ensemble du territoire français pour atteindre une capacité de 15 GigaWC. Cette capacité de production contribuerait à hauteur de 20% de l'objectif souhaité PPE 2023-2028 pour les centrales au sol sur Espace Naturel Agricole et Forestier.

Ce réseau de petites centrales agrivoltaïques trackées, facilement raccordables au réseau basse tension permettrait de mailler le territoire en milieu diffus et de créer de la richesse en milieu rural, les exploitants agricoles étant propriétaires de tout

ou partie de ces installations. La production d'énergie de ces centrales serait destinée pour partie à l'autoconsommation énergétique des exploitations agricoles mais aussi dans des boucles locales d'énergie dans une logique d'autoconsommation collective des territoires où elles seraient situées.

Notre plan pour une nouvelle voie de l'énergie

Déploiement de 25 000 installations photovoltaïques
en France¹ pour créer des boucles d'énergie verte locales

Le maillage des territoires :

- Evite les investissements de renforcement des infrastructures de transport d'électricité
- S'adapte à la capacité de production et de consommation de chaque territoire
- Au service de l'aménagement territorial en milieu diffus
- Porté par des contrats de gré à gré entre producteurs et consommateurs locaux de type PPA

Pour atteindre une puissance totale de 15 GWc

de production d'énergie verte, l'équivalent de :

20%

des objectifs de production d'EnR prévus en 2028 par la PPE²

NOS 3 PRINCIPES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN :



Installations de tailles réduites (< à 1 MWc)



01

- Favoriser l'intégration paysagère et l'acceptation locale
- Rapidité de déploiement (6 à 12 mois)



Développement de l'agrivoltaïsme



02

- Amélioration de la biodiversité sans diminution de rendement
- Création de nouveaux revenus pour les exploitants agricoles



Solutions agrivoltaïques sans subvention



03

- Au service de l'exploitation agricole
- Retour sur investissement <13 ans

Sources : (1) Société - (2) PPE 2023-2028 - Ministère de la Transition Écologique

Des solutions conçues avec des objectifs de très faible impact carbone, de non-artificialisation des sols et favorables au développement de la biodiversité

Le tracker TREA 40 000 destiné aux professionnels est d'ores et déjà une solution décarbonée qui permet aux utilisateurs d'éviter l'émission de 32 tonnes de carbones sur la durée de vie de l'installation.

Avec un ancrage réduit, les trackers n'artificialisent pas les sols conformément au décret relatif à l'article 194 de la loi d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable, la hauteur de son mat (7 mètres) permettant le libre usage des surfaces sous les trackers y compris pour le machinisme agricole.

L'ombre mobile générée par les trackers tend à avoir un impact positif sur la biodiversité végétale et animale comme cela est en cours de démonstration dans le cadre de notre partenariat de recherche avec le CNRS.

1.1.10.2 Accélérer le déploiement commercial sur les marchés actuels du Groupe OKWIND

Positionné sur des verticales de marché en fort développement, le Groupe OKWIND veut renforcer et étendre ses positions sur ces verticales de marché en capitalisant sur une offre innovante (cf. infra) associée à une action commerciale physique et digitale intensifiée.

Les principales modalités de déploiement sont les suivantes :

- L'élargissement des gammes de solutions de management d'énergie et de stockage (algorithmes IA toujours plus performante et avec un fonctionnement optimal pour chaque client, armoire de batteries avec EMS intégré).
- Le déploiement de solutions agrivoltaïques et des solutions dans le domaine de l'eau-assainissement,
- Le renforcement et la formation des forces de ventes dans chaque segment de marché,
- Le développement de partenariats de prescription avec les coopératives et les banques mutualistes spécialistes du secteur agricole et avec les grands acteurs du secteur de l'eau-assainissement,
- Le déploiement d'offres de financement pour les solutions OKWIND en articulation avec des organismes financiers.

1.1.10.3 Dupliquer la stratégie à l'international

Fort d'une organisation éprouvée sur le territoire français, le Groupe OKWIND envisage de se déployer à l'international en répliquant son approche par verticale. La stratégie est d'axer le développement prioritairement dans les pays européens limitrophes, dans le cadre de partenariats et/ou de licences de marque, en dupliquant le modèle existant dans des pays à fortes densités d'élevage.

Le déploiement de l'offre de solutions Lumioo sur une échelle européenne se réaliserait par le biais de cessions de licences de marques auprès d'acteurs d'envergure positionnés sur l'équipement de la maison et du jardin et qui maîtrisent un réseau d'installation dans des pays européens.

1.1.10.4 Renforcer les facteurs de différenciation technologique du Groupe

L'acquisition de briques technologiques, notamment dans le domaine du management de l'énergie, pourra venir compléter les développements internes comme cela a déjà été le cas avec :

- La prise de participation minoritaire dans la société Purecontrol en 2021 avec renforcement en 2023
- La prise de participation dans la société Osmosun en 2023.

Le Groupe développe des solutions « agrivoltaïques » pour les grandes cultures, les prairies et les élevages avicoles et bovins avec modélisation et pilotage de l'irradiation solaire pour optimiser les rendements agronomiques, la biodiversité et le bien-être animal. Ce programme spécifique s'inscrit dans le cadre d'une coopération avec une unité de recherche du CNRS et mobilise aujourd'hui un docteur ingénieur, une ingénieure agronome et 2 thèses CIFRE.

1.1.10.5 Développer l'offre de services du Groupe

Le Groupe OKWIND propose déjà à ses clients depuis 3 ans une offre de services étendus et notamment en termes de :

- Maintenance préventive et prédictive des trackers Fonctionnalités avancées de management d'énergie

Le Groupe OKWIND envisage de proposer à ses clients de cofinancer leur installation agrivoltaïque à travers une prise de participation minoritaire dans le capital de la société de projet aux côtés de l'exploitant agricole actionnaire majoritaire et bénéficiaire principal des revenus issus de la production photovoltaïque.

1.2 Faits marquants de l'exercice et du premier trimestre 2024

Faits marquants 2023 :

Le 25 avril 2023, le Groupe OKWIND a annoncé le succès de l'opération de cession de 493 945 actions Groupe OKWIND par ses actionnaires historiques au prix de 18,20 euros par action, représentant 6,0% du capital, à des investisseurs institutionnels par voie de placement privé et à des particuliers en France via une offre au public sur la plateforme PrimaryBid.

Le 30 mai 2023, la société Groupe OKWIND a annoncé accompagner la levée de fonds de 7 M€ de la société Purecontrol en renforçant sa participation pour accélérer son développement sur le marché de l'eau-assainissement en France et en Europe.

Le 8 juin 2023, la société Groupe OKWIND a annoncé la signature d'un accord de collaboration technique, commercial et financier avec OSMOSUN, acteur français du traitement de l'eau, spécialisé dans les solutions de dessalement bas carbone alimentées par énergie solaire. OSMOSUN est l'unique acteur mondial capable de produire de l'eau potable par un procédé breveté d'osmose inverse alimenté directement par énergie solaire photovoltaïque sans batterie et tout en limitant l'impact du rejet de saumures. Cet accord de collaboration vise à mettre au point une offre couplant les solutions de production et de consommation d'énergie verte en circuit court de Groupe OKWIND et la technologie de dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre alimentée par énergie solaire d'OSMOSUN

Le Groupe OKWIND est devenu également actionnaire d'OSMOSUN via la détention de 750 obligations convertibles qui ont été automatiquement converties en actions nouvelles lors de l'introduction en bourse de la société OSMOSUN et complétées par la souscription d'actions nouvelles additionnelles à cette occasion à hauteur d'un prix de souscription global de 750 000 €. €. A la date de ce présent rapport le Groupe OKWIND détient 4,64% des actions de la société OSMOSUN.

Le 16 octobre 2023, Groupe OKWIND a communiqué les résultats du premier semestre 2023 en forte progressions avec une forte amélioration de la rentabilité avec un EBITDA à 4,7 M€ (vs. -0,1 M€ au S1 2022), un Taux d'EBITDA de 12,5% et une contribution positive de tous les segments de marché.

Faits marquants au premier trimestre 2024 :

A l'occasion du Conseil d'Administration du 25 janvier 2024 et conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale de la Société le 6 mai 2022, un dispositif d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA) équivalent à 1% du capital a été décidé, soit un total de 82 618 actions attribuées gratuitement. Ce plan est destiné à l'ensemble des salariés du Groupe OKWIND sur la base d'un modèle de répartition égalitaire. Concrètement, il a été décidé la distribution individuelle de 409 actions gratuites à chacun des salariés de la Société et de ses filiales, sans tenir compte du niveau hiérarchique ou de l'ancienneté des salariés avec un délai d'acquisition de 2 ans et sans période de conservation. Ainsi, ces actions ordinaires ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans prenant fin le 25 janvier 2026.

1.3 Facteurs de risque

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les principaux facteurs de risques ont été regroupés en catégories et sont présentés, au sein de chaque catégorie, par ordre d'importance selon l'appréciation de la Société à la date du présent Rapport conformément à une évaluation qui tient compte de leur niveau d'impact et de leur probabilité d'occurrence ainsi que des actions mises en place par la Société afin de gérer les risques identifiés. **Les facteurs de risques considérés par la Société comme étant, à la date de ce rapport, les plus importants sont signalés par un astérisque (*).**

Risques liés aux activités du Groupe

- Risques liés à **l'environnement concurrentiel** (*)

En associant la vente de trackers à des solutions de management de l'électricité, le Groupe commercialise des solutions intégrées qui lui permettent de développer des facteurs de différenciation. L'exploitation des données clients rendue possible par les outils d'IA et de *data sciences* développées en interne par le Groupe permet ainsi au Groupe d'améliorer ses outils de management et d'accentuer le caractère différenciant des solutions déployées par le Groupe. Le Groupe surveille activement les acteurs industriels dans le domaine des trackers photovoltaïques.

- Risques liés aux **marchés sur lesquels opère le Groupe**

Les solutions de management de l'électricité mises en œuvre par le Groupe sont spécifiques à chaque type de client, de sorte que le Groupe opère aujourd'hui principalement sur certaines verticales qu'il a précisément identifiées. Le Groupe poursuit ses investissements afin de diversifier la typologie de clients afin d'atténuer le risque de dépendance à un secteur d'activité en particulier. Plus globalement, la nouvelle Stratégie Française pour l'Energie et le Climat porte l'ambition de réduire les consommations d'énergie grâce au management de l'énergie et vise à multiplier les sites en autoconsommation dans les plus brefs délais ce qui conforte la stratégie de développement du Groupe OKWIND.

- Risques liés à **l'évolution du prix de l'électricité** (*)

Si au cours des dix dernières années, les prix de l'énergie ont augmenté significativement, que ce soit au travers de la hausse de près de 50% des Tarifs Réglementés de Vente de l'énergie (TRV) que des tarifs pratiqués par les fournisseurs alternatifs, les tarifs de l'électricité ont littéralement explosé pour les tarifs libres en 2022 (augmentation entre 200 et 300% en moyenne). Cette augmentation est, de notre point de vue, structurelle et durable et se confirme par l'augmentation du prix de l'électricité nucléaire convenue entre l'Etat et Edf à 70€ / MWh à l'horizon 2026 au lieu de 42 € / MWh actuellement. Ces augmentations résultent de plusieurs facteurs : augmentation des coûts de l'énergie nucléaire liée

au rallongement de la durée de vie des centrales nucléaires, baisse des cours d'eau limitant la production des centrales nucléaires, augmentation du coût des importations d'énergie, etc.

- Risques liés aux **fournisseurs et aux coûts des approvisionnements** (*)

Les trackers développés par le Groupe sont conçus à partir de certains composants (panneaux photovoltaïques, actionneurs, cartes électroniques), alliages et matériaux pour lesquels des difficultés d'approvisionnement pourraient se produire. En 2023, le Groupe constate que les délais d'approvisionnement se sont significativement réduits et une tendance baissière des coûts d'approvisionnement notamment pour les panneaux photovoltaïques et les produits peu manufacturés (éléments de structure). S'agissant des approvisionnements que le Groupe considère stratégiques, celui-ci a mis en place une politique de bi ou tri-sourcing afin de limiter sa dépendance à un fournisseur en particulier. Lorsqu'une telle politique d'approvisionnement n'est pas possible à cause du nombre restreint de fournisseurs, le Groupe peut être amené à constituer des stocks glissants significatifs afin de pallier toute difficulté d'approvisionnement et à mettre en œuvre une politique de prise de position à moyen terme vis-à-vis de ses fournisseurs. Plus généralement, le Groupe procède à une gestion active de ses approvisionnements afin de préserver sa marge et son taux de transformation.

- Risques liés à **la structure informatique et à la cybercriminalité** (*)

Les activités du Groupe, notamment en lien avec les dispositifs de management de l'énergie mis en œuvre auprès de ses clients, font intervenir des systèmes informatiques sophistiqués et notamment des systèmes de pilotage à distance, partiellement ou entièrement automatisés, susceptibles d'être exposés aux risques de défaillance ou de piratage informatique. Les solutions commercialisées par le Groupe reposent sur un ensemble d'algorithmes qu'il détient et qui sont hébergés sur des serveurs sécurisés pour prévenir tout risque d'intrusion. Les services informatiques du Groupe suivent les bonnes pratiques de la sécurité informatique (tels que des sauvegardes à intervalles réguliers sur des serveurs distants géographiquement, serveurs redondés, plan de reprise d'activité (PRA) qui permet au Groupe de reconstruire en moins de 4 heures l'intégralité du pilotage informatique).

Les trackers installés par le Groupe peuvent par conséquent continuer de produire de l'électricité normalement et ce même en cas de perte de connexion avec les serveurs du Groupe. Les clients du Groupe restent par ailleurs raccordés au réseau public d'électricité, garantissant ainsi la continuité de leur approvisionnement en électricité y compris en cas de dysfonctionnement ou panne des trackers.

Le Groupe est accompagné par un prestataire externe spécialisé dans la sécurité de ses systèmes informatiques afin d'identifier d'éventuelles failles de sécurité ou vulnérabilités informatiques et y remédier. Enfin, le Groupe a confié la gestion de la conformité à la réglementation en matière de protection des données personnelles à un délégué à la protection des données externes afin de s'assurer de la conformité de la collecte et du traitement des données personnelles qu'il est amené à réaliser dans le cadre de ses activités

- Risques liés à **la maintenance et à l'usure des trackers**

A la date de ce rapport, le Groupe monitore en temps réel le bon fonctionnement d'environ 92% de ses installations⁶, ce qui permet d'être informé en temps réel des pannes et défaillances rencontrées par ces installations ainsi que de leur origine et de leur degré d'importance. Le taux de disponibilité des installations est ainsi supérieur à 99%. La moitié des interventions de maintenance est réalisée à distance, avec un impact limité sur le Groupe.

Le Groupe veille par ailleurs à ce que les *trackers* construits respectent des normes strictes (garantissant leur résistance et fiabilité y compris en cas de vents violents jusqu'à 180 km/h) et a mis en œuvre un mécanisme de protection qui s'adapte aux conditions météorologiques (notamment la mise à plat des trackers en cas de vent supérieur à 40 km/h).

Les trackers bénéficient en outre d'une garantie décennale octroyée par une compagnie d'assurance française de premier plan tandis que les panneaux photovoltaïques font l'objet d'une garantie de production à horizon 30 ans.

- Risques liés à **l'exploitation du site de production et à la survenance d'incidents lié à l'installation des trackers.**

Le pré-assemblage des trackers du Groupe, réalisé sur son atelier de production situé à Torcé, et leur installation sur les sites des clients présentent des risques tels que des accidents industriels liés au maniement des trackers et de leurs composants.

Le Groupe attache une grande importance à la formation de ses employés et des installateurs auxquels il a recours ainsi qu'au suivi de la qualité de ses installations, et la mise en œuvre des évolutions nécessaires, afin de répondre au mieux aux risques opérationnels identifiés. Le Groupe se conforme par ailleurs aux prescriptions applicables afin de sécuriser son atelier de production. En particulier, l'atelier de production est doté des systèmes de prévention et de sécurité requis.

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe

- Risques liés à **la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie de développement** (*)

Le Groupe a pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé de 175 millions d'euros en 2026.

⁶ Les installations qui ne font pas l'objet d'un monitoring correspondent aux installations de première génération, antérieures à 2019, lesquelles ne disposaient pas de fonction avancée de télégestion et de télésurveillance et, par conséquent, du premier niveau de management de l'énergie. Dans le cadre de ses opérations de maintenance curative, la Société propose aux clients concernés d'intégrer cette fonctionnalité au sein de leurs installations existantes

Le Groupe a mis en œuvre un processus d'industrialisation et de fabrication maîtrisé, défini en parallèle de la conception des produits dans une logique d'ingénierie simultanée, permettant une modulation de la capacité de production de l'atelier existant en fonction des besoins du Groupe. A date, le Groupe dispose d'une capacité de production annuelle sur son atelier de production de 3 600 trackers par équipe (avec une capacité existante d'au moins deux équipes dans l'atelier de la Société).

Le Groupe a également adopté une organisation structurée afin d'absorber la croissance du chiffre d'affaires qu'elle attend à court et moyen termes, et a procédé au renforcement de ses équipes par le recrutement de salariés dans les différentes fonctions nécessaires à son développement. En parallèle, le Groupe développe son réseau d'installateurs qualifiés en anticipation de l'augmentation du volume d'installations qu'il envisage.

La stratégie du Groupe consiste par ailleurs à adresser des verticales de marché précises et scalables de manière à limiter le foisonnement d'options, améliorer l'efficacité commerciale et minimiser les études spécifiques.

- Risques liés au **développement à l'international** (*)

Le Groupe entend se développer principalement en France et dans des pays européens frontaliers à partir de 2024 en s'appuyant sur des installateurs qualifiés locaux en mesure d'assurer l'installation et la maintenance des trackers commercialisés par le Groupe. Le Groupe a étudié en amont la réglementation applicable et répliquera, pour le secteur des exploitations agricoles, le modèle déployé en France dans des pays européens avec de fortes densités d'élevage. Pour le segment « eau-assainissement » le Groupe s'appuiera notamment sur les sociétés d'ingénieries françaises dans ce domaine et développera des licences de marques pour les particuliers.

- Risques liés au **développement et à l'acquisition de nouvelles briques technologiques** (*)

La stratégie du Groupe repose également sur le développement ou l'acquisition de nouvelles technologies et compétences, notamment en matière de *management* de l'énergie afin de permettre le déploiement de ses solutions, spécifiques à chaque type de client, à destination de nouveaux secteurs d'activités. Cette stratégie s'incarne aussi bien par le développement de compétences internes au Groupe que par des prises de participation dans des sociétés tierces identifiées, voire des acquisitions. Le développement et/ou l'acquisition de nouvelles briques technologiques permettraient par ailleurs au Groupe de préserver son avantage concurrentiel.

Risques financiers et comptables

- Risques liés aux délais **de paiement des créances clients.**

Le Groupe a provisionné en 2022 comme en 2023 ses créances douteuses. Par ailleurs, ses offres sont soutenues par plusieurs banques mutualistes de premier plan qui financent, en dettes, une fraction significative des investissements des clients du Groupe. Ces solutions de financement ont ainsi été mises en œuvre, en 2023, sur environ 30% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur le segment BtoB. Les informations sur les délais de paiement sont présentées dans la section 1.14 du présent rapport.

- Risques liés aux **besoins de financement du Groupe**

Au 31 décembre 2023, la trésorerie du Groupe s'élevait à 6,0 millions d'euros et 8 millions d'euros de Valeurs Mobilières de Placement tandis que la dette financière du Groupe s'élevait à 23,5 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros à court terme et 10,1 millions d'euros de crédit court terme renouvelables. Les besoins de financement du Groupe sont assurés par le renforcement de ses fonds propres liés à la qualité du résultat d'exploitation (cf. marge d'EBITDA en progression de plus de 5 points en 2023), le recours à un contrat de crédit syndiqué avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe de 10 M€ dont 8,1 M€ mobilisés au 31 décembre 2023) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€, aucun tirage au 31 décembre 2023). La politique de financement est décrite dans la suite du rapport

- Risques liés à **de futures dilutions**

Le Groupe OKWIND a pour principaux actionnaires les 3 familles actionnaires historiques (SALLE, MAURICE et HEULOT).

La Société procède à l'attribution d'actions gratuites et à l'émission d'instruments d'intéressement dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses salariés et mandataires sociaux. Il est par ailleurs rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à émettre et attribuer différents instruments dilutifs d'intéressement de ses salariés et mandataires sociaux, lesquelles attributions entraîneraient une dilution potentielle pour les actionnaires de la Société et induiraient une charge fiscale à terme pour la Société.

Risques environnementaux, réglementaires et sociaux du Groupe

- Risques liés à **la capacité de rétention des cadres clés et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés** (*)

La forte croissance du Groupe, dont les solutions reposent sur des solutions à forte valeur ajoutée technologique, impose au Groupe d'identifier, d'attirer, de conserver et de motiver des employés expérimentés. La Société a été lauréate des éditions

2021 et 2022 de la French Tech 120 et ETIncelles en 2023 ce qui a permis de renforcer significativement sa visibilité auprès des candidats qu'elle est susceptible de recruter. Par ailleurs, la Société a mis en place des mesures permettant de favoriser la stabilité des équipes en place et notamment des mesures de participation et d'attributions d'actions gratuites au profit de ses salariés et mandataires.

- Risques liés à **l'environnement réglementaire** (*)

Le Groupe surveille régulièrement sous la supervision de son Secrétaire Général, avec l'assistance de conseils externes et en participant à des Groupes de travail de son syndicat professionnel, l'évolution de l'environnement réglementaire applicable à ses activités. Le Groupe collabore par ailleurs avec différentes instances afin de favoriser la reconnaissance des *trackers* solaires en vue d'obtenir leur éligibilité aux différents mécanismes d'incitation susceptibles d'être concernés. Les dispositions législatives récentes et notamment la loi Accélération de la Production d'énergies renouvelables et les décrets associés sont favorables au développement du Groupe.

- Risques liés à **la propriété intellectuelle** (*)

Compte tenu des expertises et du savoir-faire développés par le Groupe, la politique de protection de sa propriété intellectuelle est essentielle à son développement et à l'atteinte de ses objectifs. Pour ce faire, le Groupe a mis en œuvre les mesures qu'il estime utiles à l'obtention, la conservation et la protection de ses brevets, marques et savoir-faire.

La Société a recours à plusieurs conseils en propriété industrielle et intellectuelle qui assistent la Société dans le cadre de la rédaction et des dépôts de brevets. Ces cabinets assistent en particulier la Société sur l'examen de l'opportunité du dépôt d'un brevet en fonction de la technologie dont la protection serait demandée et des zones géographiques de couverture pertinentes. La Société réalise par ailleurs une veille régulière afin d'identifier tout brevet qui serait déposé dans l'un des secteurs d'activité sur lesquels opère le Groupe.

Le Groupe limite par ailleurs le partage des informations liées à sa technologie et ses savoir-faire avec les tiers, et notamment avec les installateurs auxquels le Groupe a recours, aux seules informations strictement nécessaires à l'exécution de leur mission. S'agissant des salariés, le Groupe veille à ce que les contrats de travail contiennent des clauses de cession de droits de propriété intellectuelle opposables ainsi que des clauses de confidentialité limitant le risque de divulgation de ses savoir-faire, notamment en cas de départ d'un salarié ayant eu accès à de telles informations sensibles.

- Risques liés aux **conditions météorologiques extrêmes** (*)

La production énergétique des *trackers* solaires dépend des conditions météorologiques et notamment de la quantité et de l'intensité de la lumière du soleil des sites sur lesquels ces derniers sont installés. Par ailleurs, le Groupe peut installer des *trackers* dans des zones menacées avec des régimes de vents spécifiques, d'inondations, de tremblements de terre, d'éruptions volcaniques, de glissements de terrain, de coulées de boue, de tempêtes de sable, de sécheresses

ou autres conditions météorologiques et climatiques peu clémentes ou de catastrophes naturelles.

Le Groupe, dont l'activité vise précisément à répondre aux enjeux climatiques, envisage de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de diversification géographique laquelle resterait toutefois localisée principalement en France et dans les pays européens frontaliers. La sélection des pays cibles donne systématiquement lieu à une étude préalable des régimes météorologiques à court et à moyen termes en s'appuyant sur des bases de données de référence.

En cas de conditions météorologiques extrêmes, le Groupe veille par ailleurs à ce que les trackers construits respectent des normes strictes (garantissant leur résistance et fiabilité y compris en cas de vents violents jusqu'à 180 km/h), et a mis en œuvre un mécanisme de protection qui s'adapte aux conditions météorologiques (notamment la mise à plat des trackers en cas de vent supérieur à 40 km/h). La nouvelle génération de Tracker BtoB, dont la commercialisation a débuté au premier trimestre 2023, a permis d'améliorer leur résistance aux conditions extrêmes. Le Groupe étudie par ailleurs les implantations, en amont de toute installation, afin d'analyser les contraintes du site et d'optimiser cette implantation. Il a, à cet effet, développé à destination de ses installateurs un outil d'aide à l'installation.

Le Groupe OKWIND a identifié 3 principaux risques d'évolution des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur son activité : l'augmentation des températures, l'intensification des épisodes de tempête et les risques de submersion :

Augmentation des températures

La conception des trackers du Groupe OKWIND prend en compte les perspectives de réchauffement climatique. Ils sont dimensionnés pour une plage de fonctionnement en température ambiante de -20 à 50°C et les éléments constitutifs tels que les panneaux photovoltaïques ont des plages de fonctionnement entre -40 et + 85°C.

Intensification des épisodes de tempête

Le Groupe OKWIND développe ses produits selon les normes Eurocodes et leurs évolutions qui intègrent les évolutions des risques climatiques. Les trackers sont conçus pour se mettre à plat dès que la vitesse de vent dépasse les 40 km/h grâce à une double sécurité : un anémomètre et une connexion en temps réel aux bases de données météo de la zone. En complément et en cas d'annonce de tempête violente, le Groupe OKWIND met à plat préventivement à distance tous les sites clients potentiellement concernés grâce à sa technologie de trackers connectés. En 2023 ce protocole « tempête » a été mis en œuvre pour les tempêtes Ciaran et Domingos.

Risque de submersion :

Chaque vente de tracker donne lieu à une étude préalable d'implantation qui intègre les risques de submersion dans le cadre des procédures d'urbanisme.

- Risques liés aux **contentieux**

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile ou pénale, de propriété intellectuelle, de concurrence ou fiscale.

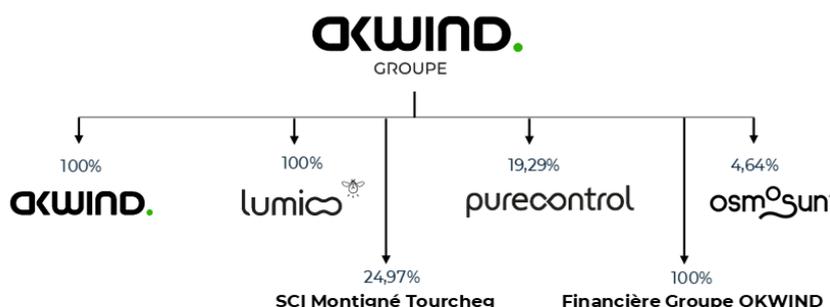
Le Groupe suit l'avancement des litiges potentiels ou avérés et fait appel à des cabinets d'avocats afin de l'assister, ou d'assister toute société du Groupe qui serait impliquée, dans les différentes procédures.

Le Groupe a par ailleurs souscrit des contrats d'assurance lui permettant de couvrir certains risques contentieux afin de limiter au maximum les risques inhérents à l'activité exercée. Ainsi, dans le cadre du contentieux relatif à l'installation d'éoliennes mentionné ci-dessus, la police d'assurance souscrite par la Société lui a d'ores et déjà permis de couvrir ses frais d'avocats. Par conséquent, cette précaution permet une prise en charge en tout ou partie des conséquences pécuniaires que le Groupe aurait pu/pourrait rencontrer.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a provisionné aucun montant pour risques et charges au titre de ces procédures de sorte que toute condamnation pécuniaire définitive prononcée à l'encontre d'une société du Groupe pourrait entraîner des coûts additionnels pour le Groupe et serait susceptible d'affecter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

1.4 Structure organisationnelle

1.4.1 Organigramme juridique

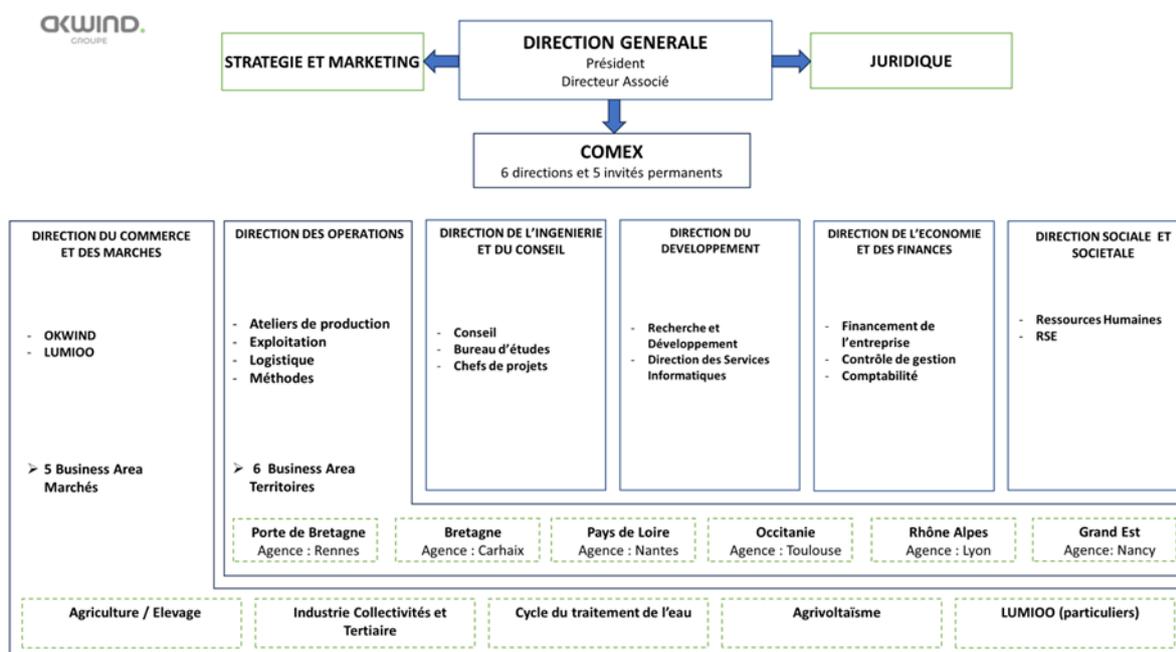


Les activités des filiales de la société Groupe OKWIND sont les suivantes :

- **OKWIND** : cette filiale est dédiée à l'activité BtoB du Groupe.
- **Lumioo** : cette filiale est dédiée à l'activité BtoC du Groupe.
- **Financière Groupe OKWIND** : cette filiale a été constituée par la Société afin de porter d'éventuels projets de financement et de prises de participations. Il est précisé que cette filiale n'a pas d'activité à la date de ce rapport annuel.
- **Montigné Tourcheg** : cette société civile immobilière, codétenue par la Société conjointement avec la société Breizh Immo (filiale de la société de SEMBREIZH), est propriétaire du site immobilier de Torcé constituant le siège social de la Société et loué à la Société.

1.4.2 Organigramme opérationnel

Le Groupe OKWIND est d'ores et déjà structuré de façon à pouvoir accompagner sa croissance tant au niveau de l'équipe de direction qu'au travers des différentes directions opérationnelles.



Le Groupe compte à la date du présent rapport 220 salariés.

Présentation de l'équipe dirigeante



Louis MAURICE, Président-Directeur Général

Ingénieur en Agronomie ESITPA – Paris, Louis Maurice a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d'une filiale du Groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 15 ans dans le Groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement directeur général de la division ventilateur, Président d'ABB Service South Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Louis Maurice est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique). En 2009, Louis Maurice a créé la société OKWIND SAS puis Groupe OKWIND dont il assure la présidence et la direction générale depuis sa création.



Jérôme HEULOT, Directeur commercial

Titulaire d'une Maîtrise en Commerce International, Jérôme Heulot a exercé pendant 7 ans dans la fonction commerciale dans le secteur nautique avant de rejoindre Groupe OKWIND dès sa création en 2009. Après avoir initialement pris en responsabilité la responsabilité des ventes BtoB, il pilote depuis 2023 la Direction Commerciale du Groupe.



Valentin MAURICE, Directeur Recherche et Développement

De formation ingénieur, Valentin Maurice est diplômé de CentraleSupélec en innovation et transformation des organisations. Après plusieurs expériences en France et à l'étranger dans le pilotage de projets de développement et d'industrialisation de produits, il rejoint le Groupe OKWIND en 2019. Il développe et dirige les activités de conception des systèmes de génération et de management de l'énergie du Groupe, ainsi que son pôle de recherche dédié à l'agrivoltaïsme. En 2024, il est diplômé du Certificat Administrateur de Sociétés de l'IFA-Sciences Po.

Fabien BILLOIR, Directeur des Opérations



Après 10 ans dans le secteur du traitement des eaux comme chargé d'affaires puis responsable d'agence dans une PME nationale, Fabien a intégré OKWIND en 2014 afin de participer au développement de l'activité photovoltaïque (diversification stratégique) et décliner l'offre produit par segment d'activité comme Directeur Industriel. L'évolution de l'activité du Groupe OKWIND l'a amené successivement à mettre en place les premières références sur le marché Agricole, mettre en place une capacité d'achat performante de bien et de service (sous-traitance), mettre en place les activités logistiques et plus récemment constituer une Direction des Opérations.



Olivier GUILLEMOT, Directeur Conseils & Ingénierie

Olivier évolue depuis plus de 20 ans dans le domaine de la performance énergétique et environnementale, notamment dans le monde de l'industrie et du bâtiment. Après plusieurs expériences professionnelles dans le domaine de l'énergie, Olivier a fondé et dirigé pendant plus de 10 ans un bureau d'études Rennais puis a pris la direction de la Branche Bâtiment d'un Groupe national de la performance énergétique. Son parcours rencontre ainsi les enjeux et les solutions de l'optimisation énergétique et de la performance environnementale à travers les exigences techniques de l'ingénierie



Gilles BIEDERMANN, Directeur Financier

Ingénieur INSA Lyon et diplômé de Sciences Po Paris, Gilles est également diplômé d'Audencia à l'issue d'un parcours de formation exécutive de Directeur d'Unité Opérationnelle. Après une première expérience en audit, Gilles exerce pendant plus de 10 ans différentes responsabilités au sein de la fonction Finance d'un groupe sidérurgique international, d'abord à son siège puis comme *Head of Finance* sur un périmètre de plusieurs usines. En 2016, il intègre une ETI familiale et prend la responsabilité financière de son pôle « *Environment* ». Gilles a rejoint en septembre 2023 Groupe OKWIND en qualité de Directeur Financier.

Steven MOUTY, Directeur des Ressources Humaines

De formation supérieure en gestion des entreprises, Steven a débuté sa carrière professionnelle au sein d'une multinationale japonaise, acteur de 1er plan dans l'industrie minière et construction. Expatrié durant une dizaine d'années, Steven a évolué dans un contexte international, multiculturel, tout d'abord au travers de la comptabilité et du contrôle de gestion, lui permettant d'acquérir une vision transverse de l'ensemble des fonctions d'une entreprise. Convaincu du capital humain et de son importance dans la performance globale, Steven a naturellement poursuivi son développement professionnel en RH, porté par une vision anglosaxonne de ces disciplines. Depuis maintenant bientôt 2 ans, Steven a rejoint le Groupe OKWIND en tant que Directeur des Ressources Humaines, mettant à profit sa maîtrise fine des mécaniques organisationnelles et stratégiques au service de la performance de l'entreprise.

1.5 Examen de la situation financière et du résultat

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux résultats du Groupe OKWIND et à sa situation financière conjointement avec les comptes consolidés du Groupe établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport établi par les commissaires aux comptes de la Société présentés en *Partie 4 - Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023*.

1.5.1 Présentation générale

Le Groupe, fondé en 2009, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes de génération d'énergie principalement dédiés à l'autoconsommation, permettant à ses clients de générer et de manager leur propre énergie renouvelable.

L'activité du Groupe, à l'origine fondée sur une technologie innovante et brevetée de petite éolienne à axe vertical, a été réorientée en 2014 à la suite de la conception et de la mise sur le marché d'une première génération de trackers photovoltaïques bi-axes principalement commercialisés à l'origine auprès d'exploitants agricoles. Depuis 2020 et le développement de solutions de management de l'énergie, le Groupe déploie également ses solutions sur le marché des industries et des collectivités ainsi qu'auprès des particuliers par l'intermédiaire de la société Lumioo.

Le Groupe est ainsi devenu le leader en France de l'autoconsommation énergétique basse tension en BtoB sur le segment 18-250 KWc dans un marché à forte croissance.

La société « Groupe OKWIND » intègre les principaux services support et la fonction R&D du Groupe.

Le Groupe a fait le choix de vendre ses produits à ses clients en direct de façon à maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur. Pour offrir le meilleur service à ses clients, le Groupe structure son approche commerciale par verticales de marché et a mis en place 5 réseaux commerciaux indépendants et distincts : agricole, industrie & collectivités, eau, agrivoltaïsme, particuliers.

Sources de revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe est en constante croissance depuis le lancement en 2015 de son activité de génération d'énergie renouvelable via des trackers solaires, plus tard couplée au déploiement des solutions de management de l'énergie.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué des produits issus de la vente des trackers solaires et des systèmes de management associés.

Le Groupe entend également poursuivre le développement de ses activités de management de l'énergie et de maintenance à destination de ses clients professionnels. Dans ce contexte, le Groupe anticipe une augmentation au cours des exercices à venir de la part du chiffre d'affaires, récurrent, lié au management de l'énergie.

1.5.2 Principaux indicateurs de performance

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le taux d'EBITDA. Ces indicateurs sont suivis par le management du Groupe afin d'analyser et évaluer ses activités et leur tendance, préparer les prévisions de résultats et procéder à la prise de décisions stratégiques.

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2022 et 2023.

La Société applique la méthode à l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

L'EBITDA est calculé selon la méthode soustractive. Il est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

1.5.3 Recherche et Développement

Le Groupe, grâce à ses propres équipes d'ingénieurs et à des collaborations externes (CNRS), étudie et met au point les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activité, et au maintien de son avancée technologique.

L'effort en matière de Recherche et Développement sera maintenu au cours des prochaines années afin de conforter la position de leader du Groupe sur ses marchés de prédilection. Le Groupe entend donc poursuivre le développement de solutions de génération et de management d'énergie renouvelable « data driven » pour garantir leur performance et leur interconnectivité, ainsi que ses solutions « agrivoltaïques » permettant d'optimiser à la fois les rendements agronomiques, la biodiversité et le bien-être animal.

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils répondent aux critères d'activation.

Compte tenu des ressources engagées par Groupe OKWIND dans ses travaux de Recherche et Développement, celle-ci est éligible au Crédit d'Impôt Recherche, comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a ainsi pu comptabiliser 115 k€ au titre du Crédit d'Impôt Recherche et 100 k€ au titre du Crédit d'Impôt Innovation.

1.5.4 Commentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

La croissance du Groupe s'est accélérée au cours de l'exercice 2023, dans un contexte d'augmentation très forte des coûts de fourniture de l'électricité qui a incité les clients du Groupe à investir dans des installations d'autoconsommation d'énergie renouvelable.

Le Groupe a bénéficié dès le 1er semestre d'une grande profondeur de carnet de commandes alimenté par la très forte demande manifestée au cours du dernier trimestre de 2022 avec une prise de commandes cumulée à la fin de l'exercice de 80,8 M€ (niveau comparable à 2022).

Au 31 décembre 2023, le carnet de commandes s'élevait à un niveau maîtrisé de 37,5 millions d'euros, vs. 45 millions d'euros au 31 décembre 2022 (relatif à un contexte particulier de très fortes tensions sur les prix de l'électricité)

1.5.5 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

Activités en k€	B to B		B to C		TOTAL	
	2023.12	2022.12	2023.12	2022.12	2023.12	2022.12
Chiffre d'affaires	75 229	37 098	7 237	4 677	82 467	41 775
EBITDA	12 781	4 473	152	-224	12 933	4 249
Taux d'EBITDA	17,0%	12,1%	2,1%	-4,8%	15,7%	10,2%

Le **Chiffre d'Affaires** consolidé du Groupe OKWIND progresse très fortement tant sur le BtoB que sur le BtoC, s'élevant à 82,5 millions d'euros (+97 % vs. 2022). Ce quasi-doublement s'inscrit dans le prolongement de la croissance du chiffre d'affaires constatée au cours des exercices précédents traduisant l'adéquation de la proposition de valeur du Groupe OKWIND sur le management de l'énergie dans un contexte de maximisation des usages en autoconsommation.

Cette croissance s'accompagne d'une maîtrise des coûts permettant de générer un niveau d'EBITDA moyen de + 15,7 % (vs. 10,2 % l'exercice précédent) et des EBITDA positifs sur les deux activités.

Le segment de marché historique choisi par le Groupe se situe dans le secteur agricole, lequel représente 83% du chiffre d'affaires en 2023. Le segment Industrie & Collectivités adressé depuis 2021, représente 8% du chiffre d'affaires consolidé en 2023. L'activité BtoC pour les particuliers, via la marque Lumioo, représente quant à elle 9% du chiffre d'affaires du Groupe en 2023.

en k€	2023.12	2022.12	Δ
Chiffre d'affaires	82 467	41 775	40 691
Autres produits d'exploitation	1 439	2 362	-923
Achats consommés	-40 039	-21 386	-18 653
Charges de personnel	-14 072	-9 286	-4 786
Autres charges d'exploitation	-16 441	-8 913	-7 528
Impôts et taxes	-421	-303	-118
EBITDA	12 933	4 249	8 684
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-2 525	-1 158	-1 367
Résultat d'exploitation	10 408	3 091	7 317
avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	10 408	3 091	7 317
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat d'exploitation	10 408	3 091	7 317
après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	10 408	3 091	7 317
Charges et produits financiers	-366	-496	130
Charges et produits exceptionnels	-131	-95	-36
Impôt sur les bénéfices	-2 377	-320	-2 057
Résultat net des entreprises intégrées	7 534	2 180	5 354
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	24	18	5
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 558	2 199	5 359

La **marge brute sur approvisionnement** (CA-Achats consommés corrigés de la part de production stockée) s'établit à 51,1 % contre 50,2 % en 2022 bénéficiant de l'effet combiné de

- La baisse des coûts matières entamée courant 2023 dont les effets n'ont pas été rendus visibles au cours du premier semestre (effet temporel lié au mode de comptabilisation des stocks chez Groupe OKWIND : « Premier Entré Premier Sorti »)
- L'amélioration tarifaire associée à la massification des achats dans un contexte de forte croissance des volumes de ventes réalisés.

Les **autres produits d'exploitation** comprennent essentiellement l'activation des frais de développement pour 1,6M€ vs. 1,5 M€ en 2022. La progression résiduelle provient de la variation d'en-cours de production (delta défavorable de -0,8 M€ de période à période).

Les **charges de personnel** sont en progression de 4,8 M€ vs. 2022, soit +51% en lien direct avec la croissance des effectifs (structuration des équipes d'exploitation, renforcement des équipes commerciales pour adresser les différents segments de marché sur l'ensemble du territoire national).

Les **autres charges d'exploitation** (+7,5 M€ vs. 2022, +84%) progressent sous l'effet de la croissance de l'activité avec pour principaux postes :

- Sous-traitance (câblage, montage, grutage), à 5,3 M€ (+2,7 M€, +107%)
- Locations (nacelles, grues, télescopiques) à 3,0 M€ (+1,4 M€, +85%)
- Transport à 2,0 M€ (+1,3 M€, +52%) qui inclut à la fois les coûts d'approche matière et les livraisons sur les sites des clients des trackers

L'**EBITDA consolidé** triple sur la période, passant de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les **amortissements et dépréciations** (+1,4 M€ vs. 2022) sont en progression pour partie associée à la croissance de la base des incorporels amortis (effet de + 0,4 M€) ainsi qu'à des dotations aux provisions d'exploitation (+0,8 M€) pour des charges de retrofit sur les premières générations de trackers.

Les **charges et produits financiers** sont impactés favorablement vs. 2022 par les intérêts perçus sur la trésorerie placée issue de la levée de fonds (une année pleine de placement vs. un semestre en 2022) mais les charges d'intérêts sont pénalisées par le durcissement des taux sur les lignes de trésorerie court terme du fait de la forte montée de l'Euribor en 2023.

La **charge nette d'impôt consolidée** (-2,3 M€) traduit la forte génération de résultat imposable réalisée en 2023 partiellement atténuée par 230 k€ de crédit d'impôt (CII-CIR).

Le **résultat net consolidé** s'élève à 7,6 millions d'euros en 2023, contre 2,2 millions d'euros en 2022.

1.5.6 Tableau des flux de trésorerie sur l'exercice 2023

en k€	2023.12	2022.12
Résultat net total des sociétés consolidées	7 558	2 199
Elimination des amortissements et provisions	2 473	1 039
Elimination de la variation des impôts différés	-42	-64
Elimination des plus ou moins values de cession	159	0
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-24	-18
Total marge brute d'autofinancement	10 124	3 156
Variation des stocks liée à l'activité	-3 042	-3 548
Variation des créances liées à l'activité	-23 646	-8 729
Variation des dettes liées à l'activité	9 219	8 484
Flux net généré par (affecté à) l'activité	-7 344	-636
Acquisition d'immobilisations	-4 882	-3 188
Cession d'immobilisations	128	45
Dividendes reçus des mises en équivalence	16	-
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-4 738	-3 143
Augmentations (réductions) de capital		17 339
Emissions d'emprunts	191	6 882
Remboursements d'emprunts	-2 280	-3 165
Variation nette des placements à moyen terme	-17	-8 000
Variation nette des concours bancaires	6 300	1 850
Total flux net provenant du (affecté au) financement	4 194	14 906
Variation de trésorerie	-7 887	11 127
Trésorerie d'ouverture	13 853	2 726
Trésorerie de clôture	5 966	13 853

Au cours de l'exercice, 7,9 M€ de trésorerie ont été mobilisés pour accompagner la très forte croissance du Groupe. La situation de trésorerie reste solide avec 6 M€ de disponibilités au 31 décembre 2023 (auxquelles il faut ajouter 8 M€ de Valeurs Mobilières de Placement également mobilisables à court terme).

La **marge brute d'autofinancement** évolue significativement à +10,1 M€ (+7,0 M€ vs. 2022)

- reflétant la forte croissance des résultats générés sur la période avec une amélioration de la marge d'EBITDA réalisée (+15,7 %)

- et s'accompagnant d'une très forte hausse du Besoin en Fonds de Roulement (variation négative de BFR de 17,4 M€) : renforcement des stocks pour sécuriser la *supply chain* et hausse significative de l'encours client qu'il soit lié à la facturation client ou à la facturation à établir – voir le détail du bilan ci-après pour comprendre la dynamique sur ces deux postes Clients).

Les **investissements** réalisés sur la période (4,9 M€) comprennent principalement

- la poursuite de l'investissement R&D
- la prise de participation additionnelle de la société Purecontrol avec laquelle le Groupe a noué un partenariat commercial
- la prise de participation pré et post IPO de la société OSMOSUN

Le Groupe a poursuivi son **désendettement moyen-long terme** et financé **l'effort de BFR** par le renouvellement et l'accroissement net de lignes de crédit de trésorerie pour 6,3 M€ au travers de lignes renouvelables contractées via un crédit syndiqué (voir la description dans la section *Bilan consolidé au 31 décembre 2023 – Passif*).

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

1.5.7 Bilan consolidé au 31 décembre 2023 – Actif

en k€	2023.12	2022.12	Δ
Immobilisations incorporelles	10 356	9 715	641
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	4 955	4 955	0
Immobilisations corporelles	2 290	1 680	610
Immobilisations financières	3 975	1 724	2 251
Titres mis en équivalence	221	213	8
Total actif immobilisé	16 842	13 333	3 509
Stocks et en-cours	8 364	5 323	3 042
Clients et comptes rattachés	43 849	19 949	23 901
Autres créances et comptes de régularisation	2 396	2 372	24
Valeurs mobilières de placement	8 017	8 000	17
Disponibilités	5 966	13 853	-7 887
Total Actif	85 436	62 830	22 606

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente un actif immobilisé de 16,8 M€ en croissance de 3,5 M€ par rapport à la situation en fin d'exercice précédent.

Les **actifs incorporels** (10,4 M€) comprennent principalement les frais de développement de l'équipe R&D qui sont capitalisés. La poursuite des efforts d'investissements en R&D avec le renforcement de l'équipe et de ses travaux sur la période contribuent majoritairement à l'évolution de ce poste. Le goodwill historique (5 M€) lié à l'apport des titres de la filiale OKWIND a été testé sans indication de perte de valeur du fait de la très forte croissance et des perspectives du Groupe.

Les **actifs corporels** (2,3 M€) sont constitués des actifs industriels du site de production de Torcé ainsi que du matériel de transport (au travers de contrats de leasing). L'évolution nette des actifs corporels sur l'exercice est principalement associée à la croissance de la flotte de véhicules dans un double contexte de

renforcement des équipes commerciales sur les segments de marché et de déploiement du réseau régional d'agences d'exploitations pour un meilleur maillage territorial vers les clients du Groupe.

Les **immobilisations financières** (4,0 M€) sont le reflet des prises de participation stratégiques réalisées par le Groupe :

- 1,4 M€ de titres Purecontrol représentant une participation de 19,6 % au 31 décembre 2023 (14,2 % au 31 décembre de 2022)
- 1,7 M€ de titres OSMOSUN représentant une participation de 4,6 %

Les **titres mis en équivalence** sont les parts minoritaires détenues dans la SCI qui porte le site de Torcé où sont hébergées les équipes et la production de Groupe OKWIND en Bretagne.

Les **stocks et en-cours** s'élèvent à 8,4 M€, en croissance de 3,0 M€ (+57%), reflet de la forte croissance de l'activité (+97%).

Le **poste client** représente 43,8 M€ au 31 décembre 2023 comprenant 22,3 M€ de Créances (v. 11,3 M€ au 31 décembre 2022, +97 %) strictement en phase avec la croissance du chiffre d'affaires de 97 % et 13,6 M€ de Factures à Etablir (FAE, cf. application du principe de facturation à l'avancement des affaires), en évolution de 150 % vs. 31 décembre 2022.

Pour rappel, la facturation vers le client s'effectue sur franchissement de 3 jalons en BtB ou 2 jalons en BtC (hors affaires faisant l'objet d'un financement bancaire reçu par le Groupe uniquement à la réception finale des travaux, pour lesquelles une seule facturation est réalisée).

Lorsque ces jalons ne sont pas franchis, une Facture à Etablir (FAE) ou un Produit Constaté d'Avance (PCA) est enregistré selon l'état d'avancement comparé au solde déjà facturé au client. La forte hausse des FAE traduit la multiplicité des affaires à un stade d'avancement pour lesquelles le jalon de facturation n'est pas encore totalement franchi au 31 décembre 2023.

L'évolution de la position de **trésorerie** a été décrite à la section *Tableau des flux de trésorerie sur l'exercice 2023*.

1.5.8 Bilan consolidé au 31 décembre 2023 – Passif et capitaux propres

en k€	2023.12	2022.12	Δ
Capital	8 261	8 232	29
Primes liées au capital	15 582	15 582	0
Réserves et Résultat consolidé	12 504	5 276	7 228
Total capitaux propres	36 347	29 090	7 257
Provisions	1 092	249	843
Emprunts et dettes financières	23 451	18 164	5 287
Fournisseurs et comptes rattachés	9 585	6 212	3 372
Autres dettes et comptes de régularisation	14 962	9 115	5 847
Total Passif	85 436	62 830	22 606

Les **capitaux propres du Groupe** s'élèvent à 36,3 M€ en progression de 7,3 M€ (après résultat net de l'exercice de 7,6 M€ et retraitement de 0,3 M€ d'actions propres).

en k€	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	8 232	15 582	3 077	2 199	29 090
Affectation du résultat de l'exercice n-1			2 199	-2 199	0
Augmentation de capital	29		-29		0
Variation de l'auto-contrôle			-301		-301
Part du groupe dans le résultat				7 558	7 558
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	8 261	15 582	4 946	7 558	36 347

Les **emprunts et dettes financières** du Groupe s'établissent à 23,5 M€ progressant de 5,3 M€ principalement sous l'effet du besoin de financement court terme du BFR par des crédits de trésorerie (+6,3 M€), par augmentation de l'impact crédit-bail (+0,5 M€) lié à l'augmentation de la flotte commerciale et destinée à l'exploitation pour la supervision des chantiers, tandis que l'endettement moyen long terme par emprunt bancaire et PGE est quant à lui réduit de (-1,4 M€) suite à remboursement sur l'exercice.

en k€	2022.12	Augmentation	Remboursement	2023.12	Δ
Emprunts obligataires	3 000			3 000	0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	45	46	-45	46	1
Emprunts garantis par l'Etat	1 349		-399	949	-399
Emprunts auprès établis. de crédit	9 831	1 124	-1 696	9 260	-571
<i>Dont Crédit-Bail</i>	986	824	-374	1 436	450
Avances remboursables	113		-113	0	-113
Intérêts courus sur emprunts	27	41	-27	41	14
Total Dettes financières MLT	14 364	1 211	-2 280	13 296	-1 068
Concours bancaires (trésorerie passive)		0		0	0
Concours bancaires (dettes)	3 800	8 100	-1 800	10 100	6 300
Intérêts courus non échus (dettes)		54		54	54
Total Dettes financières CT	3 800	8 155	-1 800	10 155	6 355
Total emprunts et dettes financières	18 164	9 366	-4 080	23 451	5 287

La société Groupe OKWIND a souscrit au cours du second semestre de l'exercice un **contrat de crédit syndiqué** avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe de 10 M€ dont 8,1 M€ mobilisés au 31 décembre 2023) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€, aucun tirage au 31 décembre 2023).

en Keuros	2023.12	Moins de 1 an 2 ans 3 ans 4 ans 5 ans et plus				
Emprunts obligataires	3 000	3 000				
Intérêts courus sur emprunts obligataires	46	46				
Emprunts garantis par l'Etat	949	400	440	109		
Emprunts auprès établis. de crédit	9 260	1 990	2 112	1 777	1 362	2 018
Intérêts courus sur emprunts	41	41				
Dettes Moyen Long Terme	13 296	2 477	2 552	1 886	4 362	2 018
Concours bancaires (dettes) (*)	10 100	10 100				
Intérêts courus non échus (dettes)	54	54				
Dettes Court Terme	10 154	10 154				

(*) dont 8,1 M€ sur la ligne de crédit renouvelable CT de 10 M€ issue du crédit syndiqué prorogé jusqu'en novembre 2027

Les **provisions** s'élevaient au 31 décembre à 1,1 M€, contre 0,3 M€ à la fin de l'exercice précédent comprenant principalement une provision pour charge de mise en conformité des premières générations de tracker (0,7 M€).

La position **fournisseurs et comptes rattachés** progresse de 3,4 M€ s'élevant à 9,6 M€, sous l'effet de la croissance de l'activité et du renforcement des stocks.

1.5.9 Informations sur les sources de financement de la Société

Les flux de financement de 2023 ont été décrits précédemment au travers du tableau de flux de trésorerie.

Le financement de la Société a principalement été assuré par le biais de l'augmentation de capital dans le cadre de l'Introduction en Bourse, de l'émission obligataire Sofiprotéol, par recours à des emprunts (dont le récent contrat de crédit syndiqué mentionné précédemment) et par recours aux fonds propres.

La Société envisage de financer ses projets de développement au cours des années à venir à la fois par recours à ses fonds propres, par recours à des financements bancaires à moyen et long terme et / ou par recours à des augmentations de capital.

1.5.10 Tendances : Renforcement du modèle et du positionnement stratégique pour poursuivre la croissance

en M€	03/2024	03/2023	Var. en %
Chiffre d'affaires	15,1	17,5	-14%
<i>dont BtoB</i>	13,5	15,0	-10%
<i>dont BtoC</i>	1,6	2,5	-36%

Au 31 mars 2024, Groupe OKWIND a enregistré un chiffre d'affaires de 15,1 M€, contre 17,5 M€ à fin mars 2023. Les prises de commandes fermes atteignent 16,7 M€, contre 30 M€ au 31 mars 2023. Pour rappel, le premier trimestre 2023 avait connu une dynamique particulièrement soutenue et non-normative, dans un contexte de prix de l'électricité atteignant des niveaux historiquement élevés.

Par ailleurs, le ralentissement ponctuel de la verticale exploitations agricoles est dû à un double phénomène, la crise économique et sociale impactant ce secteur et des conditions météorologiques particulièrement adverses.

Le carnet de commandes s'établit à 36,9 M€ au 31 mars 2024.

Evolution du mix sectoriel de l'activité vers des marchés porteurs

Groupe OKWIND a poursuivi le développement de ses activités dans la déclinaison de ses orientations stratégiques, notamment grâce à des développements sur la verticale industrie/collectivités. Ce segment d'activité est caractérisé par des projets de plus grande envergure et des engagements clients pluriannuels.

Confirmation des engagements RSE : forte réduction des émissions de CO2

En 2023, le Groupe a poursuivi son engagement afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de la CSRD et la trajectoire SBTi. Groupe OKWIND a ainsi réduit son intensité carbone de l'ordre de -39% (Scopes 1 et 2) et évalue actuellement l'intégration du Scope 3 à son bilan carbone.

1.5.11 Autres informations relatives à la société Groupe OKWIND

Information sur les charges non déductibles

En 2023 les charges non déductibles s'élèvent à 33 238€ et sont constituées exclusivement d'amortissements non déductibles.

Montant global des versements et liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat

En 2023, la société Groupe OKWIND a effectué un don de 20 000 € à la « Fondation Rennes 1 », fondation universitaire dans le cadre de son soutien à la chaire Biodiversité. 60% du montant de ce don est déductible.

1.6 Affectation du résultat annuel de la société mère

L'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et se soldant par un bénéfice de 1 535 478 euros sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Proposition d'affectation du résultat

Origine

- Bénéfice de l'exercice	1 535 478
- Report à nouveau	-

Affectation

- Réserve légale	76 774
- Autres réserves	1 458 704
- Report à nouveau	-

Situation des comptes de réserves après affectation

- Réserve légale	232 843
- Autres réserves	4 119 997

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il sera rappelé à l'Assemblée qu'aucune distribution de dividendes ni revenus n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

1.7 Résultat des 5 derniers exercices de la société mère Groupe OKWIND

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	6 200 000	6 200 000	6 458 000	8 232 426	8 261 466
b) Nombre d'actions émises.	6 200 000	6 200 000	6 458 000	8 232 426	8 261 466
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	300 000	300 000	300 000	30	30
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	270 834	1 179 726	1 692 640	2 265 625	5 136 103
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	- 169 891	337 569	389 233	2 272 283	3 764 578
c) Impôts sur les bénéfices.	- 328 073	- 582 576	- 972 085	- 969 538	- 932 768
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	27 103	865 849	1 223 111	675 869	1 535 478
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	- 0,0274	0,0544	0,0603	0,2760	0,4557
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	0,0044	0,1397	0,1894	0,0821	0,1859
c) Dividende versé à chaque action.	-	-	-	-	-
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés.	19	27	34	42	47
b) Montant de la masse salariale.	622 789	1 170 396	1 675 724	2 101 839	2 938 068
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	229 686	440 931	662 983	827 413	1 213 999

1.8 Effectifs de l'ensemble du groupe et de ses filiales en fin d'exercice

	2021	2022	2023
Direction	3	4	4
R&D, SI	27	22	28
Conseils & Ingénierie	12	23	27
Commerce	27	33	43
Opérations, Méthodes, QSE	47	50	84
Marketing Communication	4	4	9
RH, Services Généraux	4	6	8
Finance, Juridique, ADV	8	11	7
	132	153	210

1.9 Capital social de la société Groupe OKWIND

Au 31 décembre 2023, le capital social de Groupe OKWIND s'élevait à 8.261.466,00 euros. Il était divisé en 8.261.466 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro.

Le 25 mai 2023, le capital social de la Société a été porté de 8.232.426 euros à 8.261.466 euros à la suite de la création de 29 040 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2023 et à la date du présent Rapport annuel, le capital social de la société Groupe OKWIND s'élève à 8.261.466,00 euros. Il est divisé en 8.261.466 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro. La répartition du capital est la suivante :

Au 31 décembre 2023

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE	1 653 372	20,0%	3 265 226	24,6%
Famille MAURICE	1 404 687	17,0%	2 796 769	21,1%
Famille HEULOT	994 751	12,0%	1 951 533	14,7%
Actionnaires historiques	1 088 940	13,2%	2 151 709	16,2%
Actionnaires salariés	20 250	0,2%	20 250	0,2%
Autres actionnaires nominatif	4 936	0,1%	4 936	0,0%
Sous-Total Nominatif	5 166 936	62,5%	10 190 423	76,8%
Actionnaires flottant	3 072 371	37,2%	3 072 371	23,2%
Autodétention	15 385	0,2%		
Contrat de liquidité	6 774	0,1%		
Total	8 261 466	100,0%	13 262 794	100,0%

Au 31 mars 2024, la répartition du capital entre les principaux actionnaires est la suivante :

Au 31 mars 2024

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE	1 543 607	18,7%	3 045 696	23,6%
Famille MAURICE	1 294 921	15,7%	2 577 237	20,0%
Famille HEULOT	884 985	10,7%	1 732 001	13,4%
Actionnaires historiques	1 039 964	12,6%	2 057 634	16,0%
Actionnaires salariés	12 500	0,2%	12 500	0,1%
Autres actionnaires nominatif	11 193	0,1%	11 193	0,1%
Autodétention	15 385	0,2%		
Sous-Total Nominatif	4 802 555	58,1%	9 436 261	73,2%
Actionnaires flottant	3 452 220	41,8%	3 452 220	26,8%
Contrat de liquidité	6 691	0,1%		
Total	8 261 466	100,0%	12 888 481	100,0%

1.10 État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la participation des salariés au capital s'élève à 20 250 actions représentant 0,2% du capital.

1.11 Obligations convertibles

Le 31 mai 2022, la société Groupe OKWIND a émis 30 obligations convertibles en actions (les « OCA ») d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, intégralement souscrites pour un prix égal à leur valeur nominale par Sofiprotéol. Les OCA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris, et ne seront par conséquent pas cotées. Ces OCA ne sont assorties d'aucune valeur mobilière, et notamment d'aucun bons de souscription d'actions.

Grâce à cet accord et aux ressources financières complémentaires apportées par Sofiprotéol, Groupe OKWIND va accélérer le déploiement d'une source d'énergie bas carbone et compétitive, notamment au sein des exploitations agricoles, renforçant ainsi son action en faveur de la transition énergétique et son accompagnement du monde agricole, en lien avec la Raison d'Être de son partenaire, « Servir la Terre ».

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	3,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	4 ans
Taux d'intérêt	Intérêts servis : 5,0% l'an Prime de non-conversion : 3,0% l'an
Critères d'ajustement	+/- 0,50% en fonction de l'atteinte par Groupe OKWIND d'objectifs RSE
Prix de conversion	<ul style="list-style-type: none"> - 13,5125 €, soit une prime de +25% par rapport au prix de l'introduction en bourse - Sofiprotéol aura la possibilité d'exercer son droit de conversion, à sa discrétion, à tout moment à compter de la date d'émission des OCA 2022 - En cas de conversion, la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1,0% du capital social de la société avant la conversion serait ramenée à 0,974%
Cas de défaut	Usuels
Transfert des OCA	Les OCA seront incessibles sauf exceptions usuelles notamment au profit de tout affilié du Porteur
Actions nouvelles	Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA porteront jouissance courante et auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de Groupe OKWIND. Elles feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes

1.12 Contrat de liquidité

Contrat de liquidité		Nombre de titres	Valeur € (marché)	Nombre de transactions	Cours (€/action)
Au 31/12/22	Solde	7 515	101 302		13,48 (cours de clôture)
Sur l'exercice	Entrées	96 816	2 068 585	217	21,37 (cours moyen)
	Sorties	97 557	2 070 315	212	21,22 (cours moyen)
Au 31/12/23	Solde	6 774	132 770		19,60 (cours de clôture)
Fraction du capital		0,08%			

1.13 État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants

Date de la transaction	Nom & Fonction de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes ou de la personne étroitement liée	Type d'opération	Volume	Prix €	Lié à l'exercice d'options ou AGA
Opérations réalisées sur l'exercice 2023					
25/04/2023	NACIA sarl, administrateur	Cession de titres	76 175	18,20	Non
25/04/2023	PASSI sas personne morale liée à NACIA, administrateur	Cession de titres	12 300	18,20	Non
25/04/2023	LOUISM société civile, personne morale liée à Louis MAURICE, PDG	Cession de titres	164 648	18,20	Non
25/04/2023	Jérôme Heulot, Administrateur et Directeur Commercial	Cession de titres	22 991	18,20	Non
Opérations postérieures au 31/12/2023					
14/03/2024	NACIA sarl, administrateur	Cession de titres	50 783	19,70	Non
14/03/2024	PASSI sas personne morale liée à NACIA, administrateur	Cession de titres	8 200	19,70	Non
14/03/2024	LOUISM société civile, personne morale liée à Louis MAURICE, PDG	Cession de titres	109 766	19,70	Non
14/03/2024	Jérôme Heulot, Administrateur et Directeur Commercial	Cession de titres	54 883	19,70	Non

1.14 Informations sur les délais de paiement de la société mère Groupe OKWIND

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Hors délais
Nombre de factures concernées	59	23	4	2	7	36
Montant total TTC des factures concernées	360 182	149 646	1 903	6 064	35 189	192 801
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	5,3%	2,2%	0,0%	0,1%	0,5%	2,8%

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Hors délais
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total TTC des factures concernées	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

02.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section est présentée en application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code du commerce.

La Société est, à date de ce rapport, une société anonyme à Conseil d'administration depuis le 02 juillet 2022 à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022. Elle a été transformée de société par actions simplifiée en société anonyme à l'effet de pouvoir procéder à une offre au public dans le cadre de son introduction en bourse.

2.1 Conseil d'Administration

2.1.1 Composition du Conseil d'Administration et de ses Comités

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 6 membres nommés pour une durée de 3 ans dont deux administratrices indépendantes désignées par l'Assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022. Le Conseil d'Administration de la Société est, à la date du présent rapport, composé ainsi qu'il suit :

Nom et mandat	Indépendant	Date de nomination	Date de fin de mandat	Comité d'audit
(*) Louis MAURICE Président-Directeur Général	Non	19-juin-22	AG annuelle 2025	Non
Frédéric SALLE (Représentant permanent de la société Nacia SARL) Administrateur	Non	19-juin-22	AG annuelle 2025	Membre
(*) Valentin MAURICE Administrateur	Non	19-juin-22	AG annuelle 2025	Membre
Jérôme HEULOT Administrateur	Non	19-juin-22	AG annuelle 2025	Non
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE Administratrice indépendante	Oui	6 mai 2022 (avec effet à compter de l'Introduction en Bourse le 08/07/2022)	AG annuelle 2025	Présidente
Florence LAGRANGE Administratrice indépendante	Oui	6 mai 2022 (avec effet à compter de l'Introduction en Bourse le 08/07/2022)	AG annuelle 2025	Non

(*) Louis et Valentin MAURICE sont respectivement père et fils

L'ensemble des administrateurs élisent domicile, au titre de leurs mandats, au siège social de la société Groupe OKWIND - Zone du Haut Montigné – 35370 Torcé.

2.1.2 Expertise et expérience professionnelle des membres du Conseil d'Administration

Louis MAURICE :

Ingénieur en Agronomie ESITPA – Paris, Louis MAURICE a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme Directeur commercial d'une filiale du Groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 19 ans dans le Groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement Directeur général de la division ventilateur, Président d'ABB Service South Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du Comité exécutif du Groupe ABB. Louis MAURICE est également auditeur du CHEDE (Cycle des Hautes Etudes pour le Développement Economique). En 2009, Louis Maurice a créé la société OKWIND SAS puis Groupe OKWIND dont il assure la présidence et la direction générale depuis sa création.

Frédéric SALLE :

Diplômé de l'ESSCA en 1986, Frédéric SALLE a travaillé pendant 17 ans dans le Groupe laitier CELIA au sein duquel il a successivement occupé les fonctions de Responsable marketing, de Directeur commercial, de Directeur général adjoint puis de Président du Directoire de 2000 à 2007. Frédéric SALLE a également été membre du Conseil d'Administration de Réseau Entreprendre Atlantique jusqu'en 2019 et est actuellement gérant de la société Nacia, société de conseils en entreprise.

Valentin MAURICE :

De formation ingénieur, Valentin MAURICE est diplômé de CentraleSupélec en innovation et transformation des organisations. Après plusieurs expériences en France et à l'étranger dans le pilotage de projets de développement et d'industrialisation de produits, il rejoint le Groupe OKWIND en 2019. Il développe et dirige les activités de conception des systèmes de génération et de management de l'énergie du Groupe, ainsi que son pôle de recherche dédié à l'agrivoltaïsme. En 2024, il est diplômé du Certificat Administrateur de Sociétés de l'IFA-Sciences Po.

Jérôme HEULOT :

Titulaire d'une Maîtrise en Commerce International, Jérôme Heulot a exercé pendant 7 ans dans la fonction commerciale dans le secteur nautisme avant de rejoindre Groupe OKWIND dès sa création en 2009. Depuis cette date, il dirige l'ensemble des équipes commerciales.

Marie-Yvonne CHARLEMAGNE :

Diplômée d'Audencia avec une spécialisation en finance et expert-comptable, Marie-Yvonne CHARLEMAGNE a exercé pendant plus de 35 ans au sein de plusieurs entreprises de dimension internationale (PwC, Rougier). Elle a principalement occupé des postes dans la finance, en France et en Afrique. Après avoir intégré le Groupe forestier Rougier en 1999 en tant que Directeur Financier Groupe, elle est nommée au Directoire puis au Conseil d'Administration et en devient Directeur général délégué Groupe en 2015. En avril 2019, elle crée MYA Partners, structure de conseil dédiée aux entreprises de taille intermédiaire investissant sur le continent africain.

Florence LAGRANGE :

Diplômée d'un DEA d'économie, Florence LAGRANGE a exercé le métier de gérante de fonds commun de placement pendant plus de 20 ans, au sein de sociétés de gestion françaises indépendantes. En juin 2020, elle crée Antigone Advisory, structure de conseil dédiée à la mise en place de programmes d'écoute de la voix du client et de la voix des collaborateurs. Elle effectue également des missions de conseil auprès d'entreprises dans le cadre de leur entrée en Bourse.

2.1.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs et la direction générale au cours de l'exercice écoulé

Nom	Mandat ou fonction en cours exercés en dehors de la Société
Louis MAURICE	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société civile LOUISM - Membre du Comité Stratégique de PureControl - Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine - Représentant de Groupe OKWIND société administratrice de la société OSMOSUN SA
Frédéric SALLE	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL NACIA - Directeur Général de la SAS PASSI - Co-gérant de la SCI SEI-SA - Gérant de la SCI Kerca - Directeur Général de FTM Développement - Membre du Conseil de Surveillance Groupe SERAP
Valentin MAURICE	-
Jérôme HEULOT	-
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente de MYA PARTNERS SAS - Présidente de APIS SOLUTIONS SAS et Administrateur général de sa filiale APIS SOLUTIONS MADAGASCAR SA - Administrateur et membre du bureau du Conseil de ALFA (Agriculture Livestock Fisheries Africa) - Administrateur de HYDROCHEM SA Cameroun (novembre 2023)
Florence LAGRANGE	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente d'Antigone Advisory - Administratrice indépendante et membre du comité d'audit et du comité de rémunérations de la société Alchimie - Administratrice indépendante de la société Nacon et Présidente du Comité RSE

2.1.4 Présence des membres indépendants au sein du Conseil

Groupe OKWIND considère que 2 des 6 administrateurs, Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Florence LAGRANGE, peuvent être qualifiés d'indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext tel que publié en septembre 2021 (le « Code Middlenext »).

Analyse	Critères d'indépendance énoncés par le Code Middlenext				
	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise
Louis MAURICE		✓			✓
Frédéric SALLE	✓				✓
Valentin MAURICE		✓			✓
Jérôme HEULOT		✓			✓
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE	✓	✓	✓	✓	✓
Florence LAGRANGE	✓	✓	✓	✓	✓

2.1.5 Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur, adopté et ratifié lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2022.

2.1.6 Durée des mandats des membres du Conseil

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois (3) ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Ils sont toujours rééligibles.

2.1.7 Déontologie des membres du Conseil

Le règlement intérieur fixe les obligations déontologiques des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologies relatives à son mandat.

2.1.8 Organisation des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre (4) fois par an dont une destinée à l'approbation des comptes annuels.

Le Conseil d'Administration détermine et apprécie les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, arrête les comptes sociaux et consolidés, convoque les actionnaires en Assemblée générale et en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de son objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises aux dates listées ci-après :

Date de réunion du Conseil d'Administration	26/01/2023	17/04/2023	01/06/2023	19/07/2023	16/10/2023
Nombre d'administrateurs présents	6	6	4	6	6
Taux de présence	100%	100%	67%	100%	100%

En moyenne, les membres du Conseil d'administration ont été présents à 93 %.

Les membres du conseil échangent régulièrement en dehors de la présence du Président Directeur Général.

2.1.9 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent Rapport Annuel, de conflit d'intérêts actuels ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la Société.

2.1.10 Mise en place de Comités

La Société est dotée d'un Comité d'Audit.

Compte tenu de la taille restreinte du Conseil d'Administration de la Société, il n'existe pas à date de publication de ce rapport, de comité spécialisé en RSE, dont les sujets et les problématiques sont directement étudiées par le Conseil d'Administration, notamment au travers de présentations régulières de membres de l'exécutif de nos enjeux RSE.

Comité d'Audit :

Un Comité d'Audit, constitué de trois membres et présidé par une administratrice indépendante a été mis en place par le Conseil d'Administration le 26 juillet 2022.

Le fonctionnement du Comité d'Audit est régi par les dispositions du règlement intérieur.

Le Comité d'Audit a pour mission principale, sans préjudice des compétences du Conseil :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou dont le renouvellement est envisagé ;
- de suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;
- d'approuver la fourniture des services qui ne sont pas inclus dans les missions de contrôle légal ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions ainsi que des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et de l'informer de toute difficulté rencontrée ;
- d'examiner les outils et moyens mis en œuvre vis-à-vis des risques métiers évoqués dans le préambule et d'en rendre compte au Conseil une fois par an.

2.1.11 Adoption du code MiddleNext

Pour organiser sa gouvernance, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de se référer au code MiddleNext (tel que mis à jour en septembre 2021) et de mettre en place ses recommandations de manière progressive.

Conformément au principe « *comply or explain* », le tableau de synthèse ci-dessous présente le niveau d'application des recommandations à la date du présent rapport.

Recommandations	Application	En cours d'application Partiellement appliqué	Non appliqué
R1 : Déontologie des membres du Conseil d'administration	✓		
R2 : Conflits d'intérêts	✓		
R3 : Composition du Conseil d'administration – Présence de membres indépendants	✓		
R4 : Information des membres du Conseil d'administration	✓		
R5 : Formation des membres du Conseil d'administration		✓	
R6 : Organisation des réunions du Conseil d'administration et des comités	✓		
R7 : Mise en place de comités	✓		
R8 : Mise en place d'un comité RSE			✓
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration		✓	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil d'administration	✓		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil d'administration	✓		
R12 : Rémunération des membres du Conseil d'administration		✓	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration		✓	
R14 : Relation avec les actionnaires		✓	
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	✓		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	✓		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants			✓
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	✓		
R19 : Indemnités de départ	✓		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	✓		
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	✓		
R22 : Revue des points de vigilance	✓		

Observations :

R3 : Deux administratrices indépendantes ont été désignées par l'Assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022 avec prise d'effet le 8 juillet 2022 (voir respect des critères d'indépendance du paragraphe 0)

R5 : Le conseil d'administration est composé de plusieurs membres expérimentés ayant exercé des fonctions de présidence, de direction générale et/ou ayant d'autres mandats d'administrateur. Des interventions en conseil d'administration permettent d'assurer la montée en compétence des administrateurs sur les thématiques à enjeux de la société. Valentin MAURICE a suivi une formation de 17 jours qui s'est achevée en mars 2024, dédiée à l'exercice d'un mandat d'administrateur.

R7 : Un comité d'audit a été instauré au cours du Conseil d'Administration du 26 juillet 2022. Ce comité d'audit est composé de 3 membres et présidé par une administratrice indépendante. Aucun dirigeant mandataire social exécutif de la Société n'est membre du Comité d'audit.

R8 : Il n'existe pas de comité spécialisé en RSE à date de publication de ce rapport (voir explication du paragraphe 0).

R9 : Un règlement intérieur du conseil d'administration est en place avec la majorité des rubriques recommandées. Les rubriques recommandées restantes sont en cours d'intégration.

R11 : L'ensemble des administrateurs ont été nommés, pour une durée de 3 ans, à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2022. La société envisage de procéder à un renouvellement de ses membres de façon échelonnée.

R12 : La répartition de l'enveloppe globale de rémunération de 100.000 euros allouée par l'Assemblée Générale a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 26 juillet 2022 en prenant en compte le rôle des administrateurs et leurs intégrations à des comités. A date de publication de ce rapport, cette répartition ne tient pas compte de l'assiduité et du temps consacré à ces fonctions de chacun des administrateurs.

R13 : Une évaluation du conseil d'administration a été réalisée et présentée lors du dernier conseil d'administration d'avril 2024.

R14 : Un examen systématique et formalisé des votes de l'assemblée générale n'est pas réalisé par le conseil d'administration à date de publication de ce rapport. Le Président-Directeur Général rencontre régulièrement les actionnaires significatifs en veillant au respect de l'égalité d'information des actionnaires.

R15 : La société a une politique RH de recrutement et de promotion interne qui assure l'absence de discrimination et maximise la représentation des diversités avec la limite d'un secteur d'activité significativement déséquilibré dans sa représentation entre les femmes et les hommes.

R16 : La rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2023 est de 140 000 euros et est publiée dans ce même rapport conformément aux exigences légales et réglementaires de la société.

R17 : Le sujet de la succession du Président-Directeur Général n'a pas fait l'objet de discussion à la date de publication de ce rapport.

R18 : Depuis le 31 mai 2022, le Président-Directeur Général n'est plus lié à la Société qu'aux termes de son mandat social.

R19 : Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'indemnités de départ à date de publication de ce rapport.

R20 : Le Président-Directeur Général, seul dirigeant mandataire social, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire à date de publication de ce rapport.

R21 : Le Président-Directeur Général, seul dirigeant mandataire social, ne bénéficie pas d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites à date de publication de ce rapport.

2.2 Direction Générale

2.2.1 Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

A la date du présent Rapport Annuel, Groupe OKWIND est constituée sous forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration, dont le Président-Directeur Général est Louis MAURICE qui est également Président du Conseil d'Administration.

2.2.2 Cumul de contrat de travail et mandat social

Depuis le 31 mai 2022, Monsieur Louis Maurice n'est plus lié par un contrat de travail avec Groupe OKWIND.

2.2.3 Politique de diversité et d'équité au sein du Groupe

Groupe OKWIND développe un plan d'action pour améliorer la parité à tous les niveaux de l'entreprise dans le cadre de sa politique RSE.

2.3 Distribution gratuite d'actions

Historique des attributions gratuites d'actions et attributions gratuites 2024

Informations sur les actions attribuées gratuitement				
Date d'Assemblée Générale	26/06/2019	26/06/2019	06/05/2022	06/05/2022
Date des décisions du Président ou du Conseil d'Administration	31/03/2021	24/05/2022	26/01/2023	25/01/2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	16 960	33 040	87 450	82 618
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	-	12 040	1 100	818
<i>dont Louis MAURICE</i>	-	12 040	-	-
Date d'acquisition des actions attribuées				
Mandataires sociaux	01/04/2022	25/05/2023	27/01/2025	26/01/2026
Date de fin de période de conservation				
Mandataires sociaux	31/03/2023	24/05/2024	Néant	Néant
Nombre d'actions définitivement attribuées au 23/4/2024	16 960	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 23/4/2024		4 000		
Actions attribuées gratuitement restantes au 23/4/2024	-			

2.4 Conventions conclues entre une filiale de la société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital de la société

(dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce)

Néant

2.5 Transactions avec les parties liées – Conventions réglementées

La société NACIA, dont Frédéric SALLE est le principal associé, a conclu une convention de prestation de services avec la Société le 31 juillet 2017. Cette convention est relative à des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires, les clients et les prospects du Groupe, permettant à ce dernier de bénéficier de l'expertise de la société NACIA et de son dirigeant, Monsieur Frédéric SALLE, dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Au titre de cette convention, la société NACIA a perçu une contrepartie financière annuelle de 36 000 euros au cours de l'exercice 2023, à laquelle s'ajoute la prise en charge des frais et charges liées à l'exécution de la mission

2.6 Autorisations et délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2023 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31/12/2023
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	06/05/22	05/07/24	3.000.000 € ⁽¹⁾	(1)	3.000.000 € ⁽¹⁾
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	06/05/22	05/07/24	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 4.500.000 € ⁽¹⁾ Montant nominal	(1)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3.155.084 € ⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance :

			maximum des titres de créance : 150.000.000 €		150.000.000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	06/06/23	05/08/25	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € ⁽²⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽³⁾	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € ⁽²⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽³⁾
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	06/06/23	05/08/25	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20 % du capital par an ⁽²⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽³⁾	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20 % du capital par an ⁽²⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽³⁾
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes	06/06/23	05/12/24	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € ⁽²⁾ Montant nominal	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5.000.000 € ⁽²⁾ Montant nominal maximum des titres de créance :

			maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽³⁾		60.000.000 € ⁽³⁾
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	06/06/23	05/08/25	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	Néant	
Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	06/05/22	05/07/25	5% du capital au jour du CA ⁽¹⁾	Néant ⁽¹⁾	5% du capital au jour du CA ⁽¹⁾
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	06/05/22	05/07/25	5% du capital au jour du CA ⁽¹⁾	⁽¹⁾ ⁽⁴⁾	3,94 % du capital ⁽⁴⁾
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des BSA	06/06/23	05/12/24	5% du capital au jour du CA ⁽²⁾	Néant	5% du capital au jour du CA ⁽²⁾
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des BSPCE	06/06/23	05/12/24	5% du capital au jour du CA ⁽²⁾	Néant	5% du capital au jour du CA ⁽²⁾

- (1) Imputation sur le plafond global de 5 000 000 €, utilisé à hauteur de 1 757 466 € (cf (3) ci-après) et 87 450 € (cf (4) ci-après), soit un montant résiduel de 3 155 084 €
- (2) Imputation sur le plafond nominal maximum des titres de créance de la délégation d'augmentation de capital avec maintien du DPS qui s'élève à 150.000.000 €
- (3) Utilisation de la délégation d'augmentation de capital par offre au public, dans le cadre de l'introduction en bourse, à hauteur d'une émission initiale de 1 726 656 actions d'1 € de valeur nominale, et utilisation de l'option de surallocation à hauteur de 30 810 actions d'1 € de valeur nominale, soit un total de 1 757 466 € (constaté par le Conseil du 05/08/22)
- (4) Il est précisé que le Conseil d'Administration du 26/01/23 a décidé l'attribution gratuite de 87 450 actions, soit un plafond résiduel de 324 171 actions sur la base du capital actuel

OKWIND. | GROUPE

03.

Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise

Rapport Annuel 2023



3 RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

3.1 Le Groupe OKWIND, acteur de la transition énergétique et écologique

Face aux défis écologiques et économiques liés au changement climatique et à la dégradation de la biodiversité de nombreux citoyens (exploitants agricole, acteurs des collectivités locales, PME-PMI, particuliers, etc.) veulent être acteurs d'un mode de vie soutenable et recherchent des solutions innovantes durables et compétitives économiquement.

L'Etat s'inscrit dans la même logique à travers les orientations de la nouvelle Stratégie Française pour l'Energie et le Climat (SFEC) qui vise à réduire drastiquement la consommation d'énergie fossile (de 60% en aujourd'hui à 42% en 2030 et à 29% en 2035) en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en favorisant la décentralisation de leur production et le management de leur consommation.

Le Groupe OKWIND a pour objectif de massifier le déploiement de ses solutions de décarbonation pour apporter des réponses qui relèvent simultanément 3 défis :

L'autoconsommation : une réponse à l'urgence économique et environnementale.



Enjeux économiques

- Garantir une stabilité du coût de l'électricité
- Faire face à une hausse en rupture de la facture d'énergie
- Fournir un kWh vert, non subventionné et à tarif compétitif



Enjeux environnementaux

- Energie : générer de l'énergie à faible émission de gaz à effet de serre
- Eau : maîtriser le cycle de l'eau à moindre coût
- Souveraineté alimentaire : adapter les pratiques agricoles au réchauffement climatique (agrivoltaïsme)



Enjeux d'immédiateté

- Objectif : 40% d'EnR dans la production nationale en 2030(1)
- Proposer dès aujourd'hui une solution durable et viable économiquement
- Le photovoltaïque : l'unique solution pour atteindre cet objectif court terme

Une solution immédiate, compétitive et durable en faveur de la transition énergétique

Le Groupe OKWIND propose une « nouvelle voie de l'énergie » et déploie des solutions de génération et de management d'énergie renouvelable, très compétitives sans consommation de ressources publiques, à très faible impact carbone, et rapidement déployables.

Historiquement acteur de l'autoconsommation individuelle des sites professionnels le Groupe OKWIND commence à déployer ses solutions dans le cadre de l'agrivoltaïsme pour créer des boucles locales d'énergie renouvelable pour irriguer les territoires en énergie verte et créer de la valeur en milieu diffus et rural, au bénéfice du monde agricole et sans dégrader les rendements agronomiques et en améliorant la biodiversité.

En 2023, le Groupe s'est prononcé au travers d'un « **Manifeste pour une nouvelle voie de l'Énergie** »

MANIFESTE



Cette « nouvelle voie de l'énergie » proposée par le Groupe OKWIND repose sur 5 principes fondamentaux :

- Une production décentralisée de l'énergie renouvelable pour supprimer les pertes liées à la distribution et la transformation de l'électricité
- une participation active et citoyenne des professionnels et des acteurs économiques des territoires,
- des installations de taille raisonnable de puissance inférieure à 1 Méga Watt Crête (MWc) au bénéfice des exploitants agricoles et déployables en moins de 12 mois,
- une consommation locale de l'énergie à travers des boucles locales d'énergie sans mobilisation d'aide publique,
- la mise en œuvre de la technologie tracker qui permet de réduire de 40% les importations de panneaux photovoltaïques à iso puissance.

Notre proposition de plan prévoit 25 000 installations agrivoltaïques de trackers solaires de puissance unitaire jusqu'à 1 MWc, réparties sur l'ensemble du territoire français pour atteindre une capacité de 15 GWc.

Cette capacité de production contribuerait à hauteur de 20% de l'objectif souhaité PPE 2023-2028 pour les centrales au sol sur Espace Naturel Agricole et Forestier.

Ce réseau de petites centrales agrivoltaïques trackées, facilement raccordables au réseau basse tension permettrait de mailler le territoire en milieu diffus et de créer de la richesse en milieu rural, les exploitants agricoles étant propriétaires de tout ou partie de ces installations. La production d'énergie de ces centrales serait destinée pour partie à l'autoconsommation énergétique des exploitations agricoles mais aussi dans des boucles locales d'énergie dans une logique d'autoconsommation collective des territoires où elles seraient situées.

Des solutions conçues avec des objectifs de très faible impact carbone de non-artificialisation des sols et favorables au développement de la biodiversité

La technologie tracker bi-axe et bi-face du Groupe OKWIND permet de générer de l'électricité à très faible empreinte carbone : L'empreinte carbone des kWh générés par les trackers OKWIND, 24,2 g eq CO₂ / kWh, est presque deux fois plus faible que la moyenne du photovoltaïque français : 43,9 g eq CO₂ / kWh et que celle du mix électrique français : 52 g eq CO₂ / kWh.

Le tracker TREA 40000 destiné aux professionnels est une solution décarbonée : L'empreinte carbone du tracker TREA 40000 est de 29 tonnes de CO₂ pour l'ensemble de son cycle de vie et permet aux utilisateurs d'éviter 32 tonnes de carbonnes sur la même période.

Avec un ancrage réduit, les trackers n'artificialise pas les sols conformément au décret 2023-1408 du 29 décembre 2023 et l'arrêté associé relatifs à l'article 194 de la loi d'Accélération de la Production d'Energie Renouvelable, la hauteur de son mat (7 mètres) permet le libre usage des surfaces sous les trackers y compris pour le machinisme agricole.

L'ombre mobile générée par les trackers a un effet positif sur la biodiversité végétale et animales comme cela a été démontré dans le cadre de notre partenariat de recherche avec le CNRS.

3.2 Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Pilier fondateur de sa stratégie, la stratégie RSE du Groupe s'articule aujourd'hui autour de 3 axes principaux auxquels sont associés des plans d'actions :

- **Partenaire de proximité et acteur local**

Au plus près des préoccupations de ses clients, le Groupe a pour objectif d'accompagner ses clients dans leur démarche de transition énergétique en leur offrant une solution produisant de l'énergie renouvelable immédiatement disponible et à moindre coût. Dans cette optique, le Groupe privilégie une approche directe et personnalisée basée sur l'analyse et la compréhension des problématiques techniques et économiques de ses clients. L'attention portée à la qualité de l'expérience client et aux attentes exprimées par ces derniers permettent au Groupe de poursuivre ses avancées technologiques de façon continue et d'assurer à ses clients jusqu'à 70% d'autonomie énergétique et 20% d'économie d'énergie.

Le Groupe développe ses solutions en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution. L'activité du Groupe permet de créer de la valeur en milieu rural. Par ailleurs, les solutions développées pour les collectivités locales permettent de réduire l'impact de la progression des coûts énergétiques sur la fiscalité locale ou les redevances des usagers.

- **Producteur engagé**

Les principes de conception, d'industrialisation mais également d'installation des produits tels que définis par le Groupe s'inscrivent dans une démarche écoresponsable. Le Groupe développe des solutions à très faible empreinte carbone, puisque celle-ci s'établit à 24,2 g eq CO₂ /kWh pour les trackers OKWIND pour une moyenne de 43,9 g eq CO₂ / kWh pour le photovoltaïque français. En 2023, l'ensemble du parc installé a permis aux clients du Groupe de générer une économie de 3 729 tonnes eq CO₂.

De plus, la technologie de trackers développée par le Groupe OKWIND met en œuvre 44% de panneaux photovoltaïques de moins qu'une installation photovoltaïque fixe en toiture ce qui réduit donc d'autant les importations de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, le Groupe n'utilise pas de métaux rares et ne met pas non plus en œuvre de substances polluantes ou à risque au sens de la taxonomie européenne. Au niveau industriel, le Groupe développe une politique de relocalisation de ses achats. Enfin, les solutions déployées par le Groupe ne conduisent pas à l'artificialisation des sols et permettent ainsi de protéger les cultures de la sur-irradiation du soleil et donc d'améliorer la biodiversité de proximité.

- **Employeur responsable**

Le Groupe OKWIND est une société en pleine croissance avec une forte activité de recrutement et qui s'appuie sur les compétences et l'engagement des hommes et des femmes qui la composent.

La Société développe une politique pour créer de l'emploi mixte et qualitatif, protéger la santé et la sécurité des salariés et les intéresser aux résultats (accord de participation, distribution d'AGA).

3.3 Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe OKWIND

Depuis sa création en 2009, le Groupe OKWIND développe des solutions pour « permettre à chacun de consommer de l'énergie renouvelable bas carbone, à un tarif compétitif, et sans mobiliser de subvention ».

La stratégie RSE du Groupe OKWIND vise à :

- Agir pour atténuer le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité et limiter les impacts de l'entreprise sur la société et l'environnement
- Prévenir les risques environnementaux qui pourraient impacter le Groupe OKWIND

Groupe OKWIND :
au centre des enjeux environnementaux de notre planète.



- **La mise en œuvre des principes de non-nuisance (DSNH) pour limiter nos impacts sur la planète**

En 2022 les activités du Groupe OKWIND ont été évaluées par le cabinet EthiFinance qui a conclu, après audit, que les activités sont alignées à 100% avec la taxonomie européenne. (Classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement) Cette évaluation a porté sur 3 critères :

- Critères techniques: 100% des activités du Groupe OKWIND contribuent directement à l'atténuation des effets du changement climatique
- Principes de non-nuisance (DSNH - Do No Significant Harm Principle) : le Groupe OKWIND satisfait les 4 critères DSNH en lien avec ses activités (Adaptation au changement climatique, Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, Prévention et réduction de la pollution, Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes)
- Garanties Sociales minimales: le Groupe OKWIND est signataire de la charte «Alliance Mondiale des solutions efficaces pilotées par la Fondation Solar Impulse», satisfait les critères de garantie sociales minimales

- **La prévention de l'évolution des risques environnementaux**

Le Groupe OKWIND a identifié 3 principaux risques environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur son activité : l'augmentation des températures, l'intensification des épisodes de tempête et les risques de submersion

- Augmentation des températures

La conception des trackers du Groupe OKWIND prend en compte les perspectives de réchauffement climatique. Ils sont dimensionnés pour une plage de fonctionnement en température ambiante de -20 à 50°C et les éléments constitutifs tels que les panneaux photovoltaïques ont des plages de fonctionnement entre -40 et + 85°C.

- Intensification des épisodes de tempête

Le Groupe OKWIND développe ses produits selon les normes Eurocode et leurs évolutions qui intègrent les évolutions des risques climatiques. Les trackers sont conçus pour se mettre à plat dès que la vitesse de vent dépasse les 40 km/h grâce à une double sécurité : un anémomètre et une connexion en temps réel aux bases de données météo de la zone. En complément et en cas d'annonce de tempête violente, le Groupe OKWIND met à plat préventivement à distance tous les sites clients potentiellement concernés grâce à sa technologie de trackers connectés. En 2023 ce protocole « tempête » a été mis en œuvre pour les tempêtes Ciaran et Domingos.

- Risque de submersion :

Chaque vente de tracker donne lieu à une étude préalable d'implantation qui intègre les risques de submersion dans le cadre des procédures d'urbanisme.

La stratégie du Groupe OKWIND adresse 9 des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Le Groupe répond à 9 des 17 Objectifs du programme de Développement Durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (« **ODD** »).



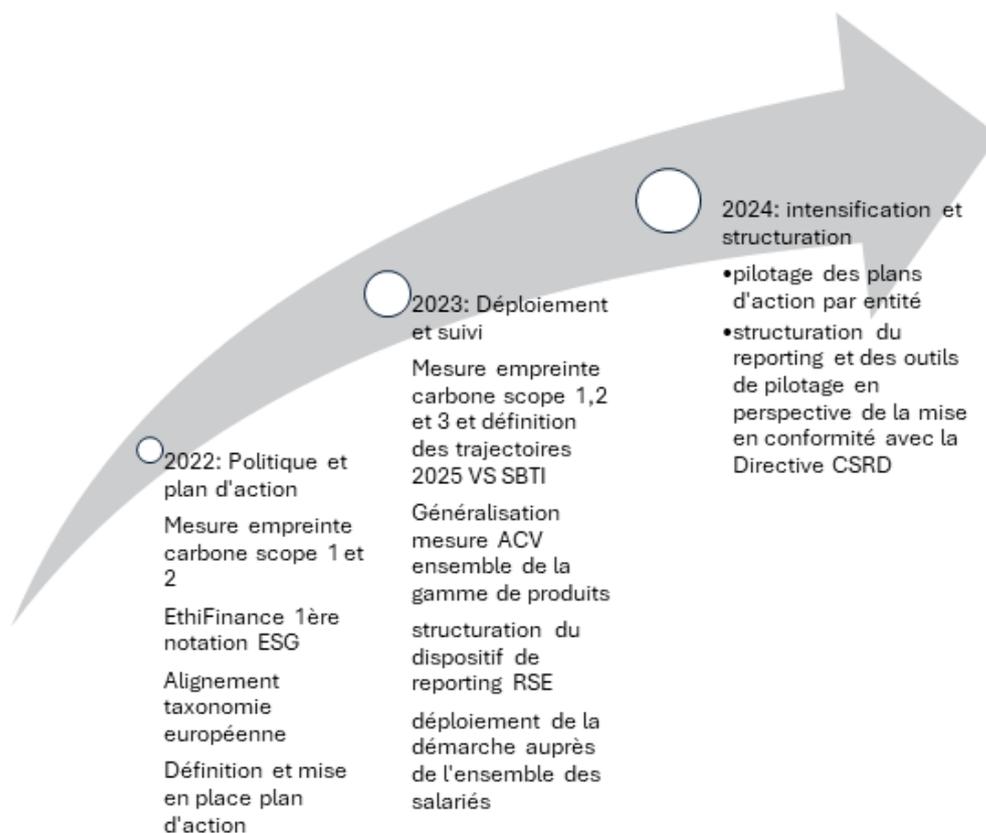
	ODD	Orientations du Groupe
	5 – Égalité entre sexes	Le Groupe OKWIND développe une politique volontaire pour créer de l'emploi mixte et qualitatif. Il est adhérent de la charte parité de la French Tech 120. En 2023 le CA comptait 33% d'administratrices et 26% de l'effectif au niveau Groupe était féminin
	6 – Eau propre et assainissement	Les solutions du Groupe permettent de réduire la consommation d'énergie liée à l'assainissement de l'eau et de couvrir jusqu'à 50% des besoins en énergie par de l'énergie renouvelable. Elles peuvent être déployées dans des zones sans réseau de distribution électrique.
	7 – Énergie propre à coût abordable	Les solutions du Groupe permettent de produire de l'énergie renouvelable avec une très faible empreinte carbone des kWh produits : à 24 g eq CO ₂ / kWh pour les trackers OKWIND pour une moyenne de 43,9 g eq CO ₂ / kWh pour le photovoltaïque français.
	8 – Travail décent et croissance économique	Les solutions du Groupe sont conçues pour produire de l'énergie verte en milieu diffus sans dégrader l'environnement et sans avoir à investir dans des réseaux de distribution d'électricité. Le Groupe a recruté plus de 85 personnes en 2023.
	9 – Industrie innovante et infrastructure	Le Groupe développe une véritable activité industrielle avec une volonté de favoriser la sous-traitance de proximité dans une logique de relocalisation industrielle. Les solutions du Groupe permettent aux PME PMI de générer leur propre énergie verte dans une approche d'industrie 4.0 et d'améliorer leur compétitivité.
	11 – Villes et communautés durables	Les solutions du Groupe sont conçues pour être implantées en milieu contraint et avec une artificialisation des sols particulièrement faible.

	<p>12 – Consommation et productions responsables</p>	<p>Le Groupe privilégie des choix de conception qui ne consomment pas de métaux rares, garantissent une longévité et une fiabilité élevées. Ils permettent une recyclabilité élevée (>98%) et facilitent le rétrofit des installations.</p>
	<p>13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>Les solutions du Groupe sont immédiatement déployables pour substituer de l'énergie renouvelable à de l'énergie fossile. L'ombre mobile portée par les trackers permet de protéger les cultures et les prairies des sur-irradiations solaires tout en améliorant les rendements agronomiques.</p>
	<p>15 – Vie terrestre</p>	<p>Les solutions du Groupe sont conçues pour ne pas générer d'impact sur la vie terrestre (principe de non-nuisance), mais aussi pour permettre le développement de la biodiversité de proximité en offrant des refuges pour la faune et en favorisant la biodiversité florale en limitant les sur irradiations solaires.</p>

3.4 Gouvernance de la RSE

Le déploiement de la RSE est au cœur de l'offre de valeur du Groupe OKWIND et est pleinement intégrée dans la stratégie opérationnelle de l'entreprise.

Début 2024, le Groupe OKWIND a mis en œuvre une organisation avec un Comité Exécutif comprenant une Direction Sociale et Sociétale intégrant la RSE placée sous la direction de Steven MOUTY, en charge de porter cette ambition et de l'animation de la dynamique globale qui en découle.



Évaluation et reporting ESG

La Société a initié de façon volontaire une démarche de notation de sa responsabilité environnementale et sociétale menée par l'agence d'analyse et de conseil extra-financier EthiFinance. Portant sur les données collectées en 2021, EthiFinance a attribué à la Société une notation extra-financière de 54/100 correspondant à un niveau de maturité ESG « avancé » par rapport aux entreprises comparables (entreprises employant moins de 1.000 collaborateurs dans le secteur Industrie – Energie conventionnelle et renouvelable + Bien et services – Environnement) dont la moyenne est de 46/100.



Le Groupe OKWIND a répondu aux sollicitations d'EthiFinance qui souhaitait mettre à jour la cotation de Groupe OKWIND à la demande d'investisseurs

En 2023, et au-delà des plans d'actions techniques liés au déploiement de sa stratégie RSE, le Groupe OKWIND a mis en œuvre plusieurs actions pour aller dans le sens des améliorations demandées dans l'audit d'EthiFinance :

- publication annuelle d'un rapport extra financier ;
- formalisation et structuration d'une politique RSE et d'une politique environnementale reflétant les pratiques actuellement mises en œuvre ;
- meilleure intégration et formalisation des critères environnementaux dans les pratiques d'achat du Groupe.
- Evaluation du scope 3 en complément du scope 1 + 2 et définition des trajectoires de réduction de l'intensité carbone à 2025 selon les critères SBTi (Plan d'action : *Agir pour réduire notre empreinte carbone et celle de nos clients : Plan de diminution des émissions de GES du Groupe OKWIND (scope 1, 2 et 3)*)
- Formalisation et structuration de la politique de prévention des gaspillages et d'éco-conception (Plan d'action : « *Agir contre le Gaspillage et pour l'Economie Circulaire : Plan de prévention et d'éco-conception du Groupe OKWIND* »)

Taxonomie Européenne

Le 31 mars 2022, le cabinet Ethifinance a déclaré que l'activité du Groupe était alignée à 100% avec la taxonomie Européenne sur la base des éléments suivants :



✓ CRITÈRES TECHNIQUES :

Les activités alignées doivent correspondre aux critères techniques de sélection définis dans la taxonomie de l'UE et disponibles au moment de l'évaluation.

100% des activités de Okwind s'inscrivent dans un sous-secteur éligible identifié par la taxonomie européenne comme contribuant directement à l'atténuation du changement climatique. En outre, l'activité de l'entreprise est conforme à tous les critères de sélection énumérés dans l'acte délégué du règlement.



✓ PRINCIPES DE NON-NUISANCE (DNSH) :

Les principes DNSH correspondent à la capacité d'une entreprise à anticiper et à atténuer les risques environnementaux pertinents pour ses activités.

À ce jour, Okwind satisfait les 5 critères DNSH en lien avec ces activités.



✓ GARANTIES SOCIALES MINIMALES :

Cette exigence correspond à l'alignement des politiques d'une entreprise sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme - en particulier les principes identifiés dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail.

À ce jour, le groupe Okwind satisfait les critères de « garanties sociales minimales » en tant que signataire de la charte « Alliance Mondiale des solutions efficaces » pilotée par la fondation Solar Impulse.

3.5 Objectifs et engagements RSE du Groupe

3 axes d'engagements prioritaires et 9 objectifs RSE

- Axe 1: Producteur engagé
 - Développer des solutions technologiques décarbonées, non artificialisantes et améliorant la biodiversité
 - Développer des conceptions produit et une politique achat pour favoriser la relocalisation industrielle en France et agir contre le gaspillage et pour l'économie circulaire
 - Réduire l'empreinte carbone de notre activité (scopes 1, 2 et 3)
- Axe 2: Partenaire de proximité et acteur local
 - Déployer des solutions adaptées aux besoins de nos clients pour leur permettre de réduire leur facture énergétique et d'améliorer leur empreinte carbone
 - Développer des approches énergétiques en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution

- Créer de la valeur en milieu rural en permettant à nos clients d'être propriétaire de tout ou partie de leur installation de génération et de management d'énergie
- Axe 3: Employeur responsable
 - Offrir un cadre de travail sûr, motivant et valorisant à tous nos salariés sans distinction
 - Intéresser nos salariés aux résultats (accord d'intéressement, distribution d'AGA)
 - Associer nos fournisseurs et parties prenantes à notre démarche RSE

3.5.1. Producteur engagé

Objectif 1: Mettre l'éco-conception au cœur de notre processus d'innovation pour développer des solutions technologiques décarbonées, non artificialisantes et sans impact sur la biodiversité

- **Décarbonation**

Le Groupe OKWIND intègre des critères d'empreinte carbone, de durabilité et de disponibilité dans le pilotage de ses activités de R&D, d'achat et de supply chain amont et aval, de production, d'installation et de maintenance.

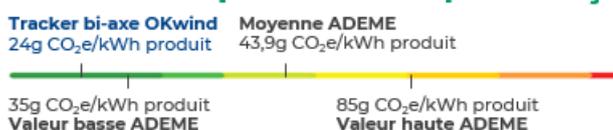
L'analyse de cycle de vie des produits du Groupe OKWIND est aujourd'hui réalisée pour 95% de la valeur vendue. Ces analyses de cycle de vie ont permis et permettent de générer des plans d'action et d'amélioration transverses.

L'empreinte carbone des kWh produits par les trackers OKWIND est d'ores et déjà la plus faible du marché photovoltaïque notamment pour les Trackers TREA 40000 destinés aux professionnels avec une empreinte carbone de 24,2 geq CO₂ / kWh soit presque 2 fois moins que la moyenne du photovoltaïque français à 43,9 geq CO₂ / kWh et du mix électrique français à 52 g eq CO₂ / kWh (source ADEME).

kg eq CO ₂ / kWh	2021	2022	2023	2024 fc	2025 fc
Empreinte carbone moyenne TREA 40000	26,0	26,0	24,4	22,0	22,0

L'empreinte carbone des trackers Lumioo est de 42,2 g eq CO₂ / kWh

Empreinte carbone la plus basse du marché photovoltaïque français



L'ensemble de notre parc installé a permis à nos clients d'éviter l'émission de 3 729 tonnes de CO₂ en 2023.

Les trackers TREA 40000 visent à atteindre la plus faible empreinte carbone possible : l'empreinte carbone totale sur tout son cycle de vie d'un TREA 40000 est de 29,023 tonnes eq CO2 et permet à nos clients d'éviter l'émission de 31 tonnes eq CO2 soit un gain de 2 tonnes eq CO2.

Tracker	Production annuelle kWh	Années de production	Production 30 ans kWh	kg CO2 évitées / kWh	t CO2 évitées / kWh	Empreinte carbone - Cycle de vie du tracker t CO2	Bilan global en t eq CO2
TREA 40 000	40 000	30	1 200 000	0,026	31,2	29,0	2,2

Cette performance est le fruit d'une démarche structurée et rigoureuse qui repose sur :

- L'analyse de cycle de vie de nos gammes de produits
- L'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe Scope 1 +2 + 3
- La mise en œuvre de plan d'action de décarbonation de nos activités et de celles de nos clients

• **Non artificialisation des sols**

Les ancrages actuels des trackers professionnels ont une surface au sol limitée (6,25 m²) et sont conformes au décret du 29 décembre 2023 relatif à l'article 194 de la loi Climat et Résilience qui régit les critères non-comptabilisation comme sur face artificialisante pour les installations photovoltaïques sur Espace Agricoles, Naturels et Forestiers (ENAF)

Pour encore réduire l'artificialisation des sols, le Groupe OKWIND anime en interne un projet de R&D sur cette thématique dont les premières conclusions seront disponibles en 2024.

Dans le domaine de l'Agrivoltaïsme, les solutions OKWIND sont mieux positionnées que celle de la concurrence en termes de perte de SAU (Surface Agricole Utile) et de taux de couverture du sol par les panneaux photovoltaïques.

• **Amélioration de la biodiversité**

Dans le cadre d'un partenariat avec le CNRS, le Groupe OKWIND encadre un travail de thèse CIFFRE pour évaluer l'impact des trackers sur la biodiversité végétale et animale des parcelles que lesquels ils sont implantés. Les résultats de la première campagne d'étude démontrent que les trackers sont des « refuges » qui favorisent le développement d'insectes auxiliaires et de toute la chaîne alimentaire associée (araignées, reptiliens, chiroptères, etc.) et attirent les oiseaux (y compris les rapaces). L'ombre portée mobile des trackers favorise de plus la biodiversité végétale et ne dégrade pas les rendements agronomiques.

Objectif 2: Développer des conceptions produit et une politique achat pour favoriser la relocalisation industrielle en France et agir contre le gaspillage et pour l'économie circulaire

- **Favoriser la relocalisation industrielle**

Le Groupe OKWIND privilégie autant que faire se peut l'approvisionnement de ses composants au plus proche.

Pour générer de nouvelles marges de manœuvre tout en optimisant sa compétitivité, le Groupe OKWIND a intégré cet enjeu de relocalisation industrielle dans la reconception de sa nouvelle génération de tracker OKWIND TREA 40 000. Aujourd'hui 60% de la production de la principale pièce de structure a été relocalisée en France.

- **Agir contre le gaspillage et pour l'économie circulaire :**

Le Groupe OKWIND conçoit ses produits en optimisant la recyclabilité de ses produits/

Les trackers OKWIND sont conçus pour être démontables et remontables pour leur offrir une seconde vie si le client le souhaite.

Au cours du cycle de vie de 30 ans avec un plan de maintenance.

Le Groupe OKWIND met en place un plan d'action qui vise à confier à ses fournisseurs le retrofit de ces équipements en ne changeant que les composants défectueux avec un rendement cible de 70%.

Objectif 3 : Réduire l'empreinte carbone de notre activité (scopes 1, 2 et 3) en conformité avec la trajectoire SBTi

- **Scope 1 + 2**

Le Groupe OKWIND évalue tous les ans l'impact carbone de son activité (scopes 1 et 2) et mène des plans d'action qui ont permis de faire des progrès considérables dans ce domaine : notre intensité carbone est passée de 13,53 kg eq CO₂ / k€ en 2021 à 8,90 kg eq CO₂ / k€ en 2022 soit un gain de 34% et à 5,5 eq CO₂ / k€ en 2023 soit un nouveau gain de 38%

	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Scope 1 (t CO ₂)	201,9	123,5	329,3	364,8	390,4
Scope 2 (t CO ₂)	2,8	4,6	11,4	8,3	64,4
Scope 1+2 (t CO ₂)	204,7	128,1	340,7	373,1	454,8
Intensité carbone (kg eq CO ₂ / k€ CA)	13,6	6,4	13,5	8,9	5,5

Ces progrès ont été réalisés principalement grâce à 3 plans d'action :

- La digitalisation des démarches d'urbanisme qui a permis d'éviter à nos commerciaux un déplacement physique chez nos clients pour leur faire signer la déclaration préalable d'urbanisme
- La densification de notre réseau commercial pour rapprocher les prospects de nos clients
- L'initialisation de l'électrification de notre flotte de véhicules

Le Groupe a défini des objectifs de décarbonation de sa flotte de véhicules et mis en place un système de covoiturage domicile travail rémunéré en lien avec la collectivité locale.

- **Scope 3**

En 2023, nous avons réalisé une première évaluation de nos émissions de GES Scope 3 qui est de l'ordre de 40 000 tonnes eq CO2 pour l'exercice 2023.

La principale contribution est liée au poste « achats de biens » et plus particulièrement aux achats de composants de nos produits à hauteur de 80%.

A court terme, 10% d'amélioration sont atteignables sur le poste « utilisation des produits » grâce au retrofit des pièces d'usure et notamment des onduleurs au lieu de les remplacer par des onduleurs neufs comme c'est le cas à présent.

Des améliorations complémentaires vont être menées en incitant nos fournisseurs de pièces en acier ou en aluminium à utiliser plus de matériaux recyclés.

- **Trajectoire de réduction de nos émissions carbone**

Le Groupe OKWIND définit sa trajectoire d'amélioration de son intensité carbone en respectant les orientations du SBTi qui demande une diminution d'au moins 42% des émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2021 soit a minima 4,7% / an.

La SBTi (Science-based Targets initiative) est une initiative ayant vocation à accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de CO2. Dans l'absolu, elle vise donc à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Trajectoire d'évolution intensité carbone scope 1 + 2 + 3

kg eq CO2 / k€	2021	2022	2023	2024 fc	2025 fc	2025 Cible SBTi	2030 Cible SBTi
Intensité carbone Scope 1 + 2	13,5	8,9	5,5	5,0	4,5	11,0	7,8
Intensité carbone Scope 3	531	635	489	440	385	431	308

Nota : Dès 2023, l'intensité carbone Scope 1 + 2 du Groupe OKWIND est en deçà de la cible 2030 SBTi

Trajectoire d'évolution de l'empreinte carbone des kWh produits

kg eq CO2 / kWh	2021	2022	2023	2024 fc	2025 fc
Empreinte carbone moyenne TREA 40000	26,0	26,0	24,4	22,0	22,0

3.5.2 Partenaire de proximité et acteur local

Objectif 4: Déployer des solutions adaptées aux besoins de nos clients pour leur permettre de réduire leur facture énergétique et d'améliorer leur empreinte carbone

Le Groupe OKWIND réalise systématiquement une étude de la consommation d'électricité de ses clients avant de remettre une offre.

Dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie il est beaucoup plus avantageux pour nos clients de mettre en place des installations d'autoconsommation et de management d'énergie que de vendre de l'énergie. Pour permettre à ses clients de bénéficier d'un *pay-back* rapide, en fonction des profils de consommation, le Groupe propose et développe des solutions de management d'énergie pour atteindre un haut niveau d'autonomie énergétique (jusqu'à 70% d'autonomie).

Du fait de la très faible empreinte carbone de nos systèmes de génération d'énergie, les clients du Groupe réduisent leur empreinte carbone scope 2.

Objectif 5: Développer des approches énergétiques en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution

Le Groupe privilégie le développement rapide de petites unités de génération d'énergie en autoconsommation dont l'énergie produite est principalement consommée sur site sans mobiliser le réseau de distribution d'électricité.

Pour les installations agrivoltaïques destinées principalement en revente, le Groupe privilégie les installations de taille modeste (<1 MWc) rapidement déployables et accompagne ses clients dans l'identification de consommateurs de proximité et dans la mise en œuvre de contrats de fourniture de type PPA (Power Purchase Agreement) ou d'opération d'Autoconsommation Collective.

Cette approche est présentée dans le manifeste « pour une nouvelle voie de l'énergie » qui a été diffusé largement auprès des ministères concernés, des Parlementaires exploitants agricoles, des Présidents de Chambre d'Agriculture régionale et d'autres parties prenantes.

Objectif 6: Créer de la valeur en milieu rural en permettant à nos clients d'être propriétaire de tout ou partie de leur installation de génération et de management d'énergie

Le Groupe privilégie les installations situées en milieu rural (exploitations agricoles) ou péri urbain (stations d'épuration) et de taille modeste ce qui les rend facilement accessibles à nos clients qui peuvent donc être propriétaire de tout ou partie de l'installation.

3.5.3 Employeur responsable

Objectif 7: Offrir un cadre de travail sûr, motivant et valorisant à tous nos salariés sans distinction

La politique RH du Groupe OKWIND est bâtie sur 4 orientations :

- Prendre soin de nos salariés en réunissant les conditions de sécurité et de bien-être
- Construire une équipe compétente et diverse d'une part grâce à des formations et des parcours de carrière qui valorisent les talents et les aspirations des salarié et d'autre part grâce au recrutement de nouveaux salariés compétents
- Développer la mixité sociale
- Développer une culture managériale à tous les niveaux

Dans le domaine de la sécurité la Société a développé un cadre structuré animé par le responsable Qualité Sécurité et le Groupe OKWIND continue à améliorer la santé sécurité au travail en l'intégrant dans sa politique industrielle.

Le taux de gravité a été réduit de 62 % en 2023 par rapport à 2022.

Accidentologie : Taux de gravité Groupe OKWIND	
2022	2023
1,542	0,587

A fin 2023, le Groupe OKWIND emploie 210 salariés et veille à développer une équipe diversifiée et équilibrée dans une logique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les plus jeunes et les seniors.

	2022	2023
Effectif total (ETP fin de période)	153	210
<i>Dont % de femmes</i>	27%	26%
<i>Dont % de jeunes (< 30 ans)</i>	36,6%	34,3%
<i>Dont % de seniors (> 50 ans)</i>	15,0%	11,1%
Âge moyen	34 ans	35 ans
Part des CDI dans l'effectif (en %)	88%	90%

En 2023, le Conseil d'Administration comptait 33% d'administratrices et 26% de l'effectif au niveau Groupe était féminin.

Le Groupe OKWIND privilégie l'emploi long terme (CDI > 90% en 2023) et a signé la charte parité French Tech 120 en 2022.

Objectif 8: Intéresser nos salariés aux résultats (accord de participation, distribution d'AGA)

Le Groupe OKWIND a mis en place un accord d'intéressement en juillet 2020 pour associer les salariés à la performance du Groupe. Cet accord d'intéressement a évolué sous la forme d'un accord de participation en 2023.

L'Assemblée générale du 6 mai 2022 a, autorisé le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois, des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux de la Société.

Le 26 janvier 2023, en vertu de l'autorisation qui lui a été consentie le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 87 450 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro, au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de plus de six mois (y compris les contrats d'apprentissage), n'étant pas en période de préavis quelle qu'en soit la cause à hauteur de 550 actions par Bénéficiaire.

Le 25 janvier 2024, en vertu de l'autorisation qui lui a été consentie le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 82 618 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro, au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de plus de six mois (y compris les contrats d'apprentissage), n'étant pas en période de préavis quelle qu'en soit la cause à hauteur de 409 actions par Bénéficiaire.

Objectif 9: Associer nos fournisseurs et parties prenantes à notre démarche RSE

Vis-à-vis des parties prenantes, le Groupe OKWIND prend des engagements en matière d'éthique des affaires et intègre des clauses éthiques dans les contrats avec ses fournisseurs.

Le Groupe OKWIND associe ses fournisseurs à sa démarche RSE en leur demandant de fournir les données d'évaluation de l'empreinte carbone des produits livrés, de % de matériaux recyclés mis en œuvre pour les composants en acier et aluminium, de % de matériaux critiques, ... et commence à intégrer ce critère dans l'évaluation de ses fournisseurs.

Plus globalement, et dans un contexte de développement des nouveaux usages de l'électricité (mobilité électrique, pompes à chaleur, etc.), le Groupe OKWIND fait la promotion, auprès des différentes parties prenantes, des enjeux et de l'intérêt à déployer rapidement des approches d'autoconsommation en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte.

Dans le cadre de l'agrivoltaïsme, le Groupe OKWIND a mis en place un accord de collaboration avec le CNRS qui mobilise 2 chargées de thèse CIFFRE.

De plus le Groupe OKWIND soutient financièrement les travaux de la Chaire Biodiversité de l'Université de Rennes.

3.6 Indicateurs RSE du Groupe OKWIND

Indicateurs environnementaux

			2021	2022	2023
Parc installé	Trackers B2B	Unité	1 400	2 422	3 334
	Trackers B2C	Unité	330	865	1 415
	Total trackers	Unité	1 730	3 287	4 749
Emissions évitées	Empreinte carbone mix électrique France	g eq CO2 / kWh	58,9	52,0	52,0
	Empreinte carbone kWh tracker B2B	g eq CO2 / kWh	26,0	26,0	24,4
	Empreinte carbone kWh tracker B2C	g eq CO2 / kWh	42,2	42,2	42,2
	Emissions carbone évitées B2B	t eq CO2	1 842,4	2 518,9	3 680,7
	Emissions carbone évitées B2C	t eq CO2	19,3	29,7	48,5
	Emissions carbone évitées totales	t eq CO2	1 861,7	2 548,5	3 729,3
Emissions GES Scope 1+2+3	scope 1	t eq CO2	329,3	364,8	390,0
	scope 2	t eq CO2	11,4	8,3	63,6
	scope 1 + 2	t eq CO2	340,7	373,1	453,6
	CA annuel	M€	25 188	41 899	82 400
	intensité carbone scope 1 + 2	kg eq CO2 / k€	13,53	8,90	5,50
	scope 3	t eq CO2	13 368	26 610	40 324
	Intensité carbone Scope 3	kg eq CO2 / k€	530,7	635,1	489,4
	Electricité	% électricité renouvelable auto produite	%	3,0	11,0
% électricité renouvelable achetée (EDF)		%	8,0	13,0	-
% électricité renouvelable consommée		%	11,0	24,0	16,0
Eau	Consommation d'eau	m3	117	160	146
	Intensité consommation d'eau	m3 / M€	4,6	3,8	1,8
Economie circulaire et	Tonnage déchets non dangereux	t	37,3	83,0	121,2
	Tonnage déchets DEEE	t	non évalué	2,3	5,3
Taxonomie verte	Part du CA éligible à la taxonomie verte européenne pour l'objectif 1 - atténuation du changement climatique	%	non évalué	100%	100%

Indicateurs sociétaux

		2021	2022	2023
Effectifs	Effectif total (ETP fin de période)	132	153	210
	Recrutements réalisés sur la période	71	61	112
	Départs constatés sur la période	38	38	53
	<i>dont licenciements</i>	0	4	4
	Taux de turn over	0,48	0,37	0,46
Répartition par âge	Effectif < 30 ans	41,7%	36,6%	34,3%
	Effectif > 50 ans	14,4%	15,0%	11,1%
	Âge moyen	34 ans	34 ans	35 ans
	Part des CDI dans l'effectif (en %)	83%	88%	90%
	Part d'alternants et contrat d'apprentissage	15%	10%	9%
Parité femme homme	Femmes Salariées (%)	21%	27%	26%
	Femmes senior managers (%)	17%	15%	14%
	Femmes managers (%)	16%	12%	16%
	Femmes au Conseil d'administration (%)	-	33%	33%
	Femmes au Comité exécutif (%)	-	-	-
Handicap	Salariés en situation de handicap (%)	1,52%	0,65%	0,95%
Formation	Nombre d'heures de formation	982	1 200	2 336
	Heures de formation par salarié	7,4	7,8	11,1
	Part de salariés formés (%)	45,0%	50,3%	42,9%
Bien être des salariés	Taux d'absentéisme (%)	5,27%	5,14%	4,33%
	Taux de fréquence des accidents de travail	0	23,1	5,9
	Taux de gravité des accidents de travail	2,22	1,54	0,587
	Ancienneté moyenne des collaborateurs	1,9	2,4	2,3
Partage de la valeur	Capital détenu par les salariés (%)	n.c.	n.c.	0,25%
	Salariés actionnaires (%) - selon registre nominatif	n.c.	4	7
	Plan d'attribution gratuite d'actions : effectif salariés éligible / effectifs de Groupe OKWIND	n.c.	n.c.	100%
	Accord d'intéressement ou de participation	oui	oui	oui

Indicateurs de gouvernance

		2021	2022	2023
Composition des instances de gouvernance	Nombre de membres du Conseil d'Administration	0	6	6
	Nombre d'Administrateurs indépendants	0	2	2
	Nombre de femmes au Conseil d'Administration	0	2	2
Fonctionnement des instances de gouvernance	Engagement de conformité aux recommandations d'un code de gouvernance d'entreprise	non	oui	oui
	Nombre de réunions du Conseil	n.a	5	5
	Taux moyen de présence des administrateurs aux réunions du Conseil	n.a	95%	93%
Ethique dans les affaires	Existence d'un comité d'audit et des risques	non	oui	oui
	Activités dans des pays exposés aux risques de corruption	non	non	non
	Clauses éthiques dans les contrats avec les fournisseurs	non	oui	oui
Politique RSE et enjeux extra financiers	Condamnations pour corruption	0	0	0
	Publication d'une stratégie RSE structurée avec hiérachisation enjeu	non	oui	oui
	Analyse double matérialité	non	non	oui
	Publication d'un reporting RSE	non	oui	oui
	Publication d'une trajectoire d'émission GES conforme aux préconisations SBTi	non	non	oui
	Existence d'un(e) responsable ou d'une direction dédiés aux enjeux de RSE / développement durable et présence au comité exécutif (ou comité de direction)	non	oui	oui
	Présentation de la stratégie RSE au Conseil d'Administration au cours de l'année	non	oui	oui

04.

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

4 COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

4.1 Comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2023

4.1.1 Etats financiers

Compte de résultat consolidé par nature

en k€	Note	2023.12	2022.12
Chiffre d'affaires	CDR 1	82 467	41 775
Autres produits d'exploitation	CDR 2	1 439	2 362
Achats consommés	CDR 3	-40 039	-21 386
Charges de personnel	CDR 6	-14 072	-9 286
Autres charges d'exploitation	CDR 4	-16 441	-8 913
Impôts et taxes	CDR 5	-421	-303
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	CDR 7	-2 525	-1 158
Résultat d'exploitation			
avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts		10 408	3 091
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation			
après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts		10 408	3 091
Charges et produits financiers	CDR 8	-366	-496
Charges et produits exceptionnels	CDR 9	-131	-95
Impôt sur les bénéfices	CDR 11	-2 377	-320
Résultat net des entreprises intégrées		7 534	2 180
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	BIL 5	24	18
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 558	2 199
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		7 558	2 199
Résultat par action	CDR 12	0,91	0,27
Résultat dilué par action	CDR 12	0,91	0,27

Bilan consolidé

en k€	Note	2023.12	2022.12
Immobilisations incorporelles	BIL 1	10 356	9 715
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>BIL 1</i>	4 955	4 955
Immobilisations corporelles	BIL 2	2 290	1 680
Immobilisations financières	BIL 3	3 975	1 724
Titres mis en équivalence	BIL 5	221	213
Total actif immobilisé		16 842	13 333
Stocks et en-cours	BIL 6	8 364	5 323
Clients et comptes rattachés	BIL 6	43 849	19 949
Autres créances et comptes de régularisation	BIL 6	2 396	2 372
Valeurs mobilières de placement	BIL 6	8 017	8 000
Disponibilités	BIL 6/9	5 966	13 853
Total Actif		85 436	62 830

en k€		2023.12	2022.12
Capital		8 261	8 232
Primes liées au capital		15 582	15 582
Réserves et Résultat consolidé		12 504	5 276
Total capitaux propres		36 347	29 090
Provisions	BIL 11	1 092	249
Emprunts et dettes financières	BIL 12	23 451	18 164
Fournisseurs et comptes rattachés	BIL 14	9 585	6 212
Autres dettes et comptes de régularisation	BIL 14	14 962	9 115
Total Passif		85 436	62 830

Tableau de flux de trésorerie

en k€	Note	2023.12	2022.12
Résultat net total des sociétés consolidées		7 558	2 199
Elimination des amortissements et provisions	CDR 7 / 8 / 9	2 473	1 039
Elimination de la variation des impôts différés	CDR 11 / BIL 6	-42	-64
Elimination des plus ou moins values de cession	CDR 9	159	0
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	BIL 5	-24	-18
Total marge brute d'autofinancement		10 124	3 156
Variation des stocks liée à l'activité	BIL 6	-3 042	-3 548
Variation des créances liées à l'activité	BIL 6	-23 646	-8 729
Variation des dettes liées à l'activité	BIL 14	9 219	8 484
Flux net généré par (affecté à) l'activité		-7 344	-636
Acquisition d'immobilisations	BIL 1/2/3/4	-4 882	-3 188
Cession d'immobilisations	CDR 9 / BIL 3	128	45
Dividendes reçus des mises en équivalence	BIL 5	16	-
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements		-4 738	-3 143
Augmentations (réductions) de capital			17 339
Emissions d'emprunts	BIL 12	191	6 882
Remboursements d'emprunts	BIL 12	-2 280	-3 165
Variation nette des placements à moyen terme	BIL 6	-17	-8 000
Variation nette des concours bancaires	BIL 12	6 300	1 850
Total flux net provenant du (affecté au) financement		4 194	14 906
Variation de trésorerie		-7 887	11 127
Trésorerie d'ouverture	BIL 9	13 853	2 726
Trésorerie de clôture	BIL 9	5 966	13 853

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en k€	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	6 458	0	1 913	1 283	9 653
Affectation du résultat de l'exercice n-1			1 283	-1 283	0
Augmentation de capital	1 774	17 241	-17		18 998
Imputation des frais d'augmentation de capital		-1 659			-1 659
Variation de l'auto-contrôle			-101		-101
Part du groupe dans le résultat				2 199	2 199
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	8 232	15 582	3 077	2 199	29 090
Affectation du résultat de l'exercice n-1			2 199	-2 199	0
Augmentation de capital (1)	29		-29		0
Variation de l'auto-contrôle			-301		-301
Part du groupe dans le résultat				7 558	7 558
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	8 261	15 582	4 946	7 558	36 347

(1) Cf § 4.1.2.1. Faits marquants – Attribution gratuite d'actions

4.1.2 Annexes

Les comptes consolidés du Groupe OKWIND ont été arrêtés le 23 avril 2024 par le Conseil d'administration de la société Groupe OKWIND au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

4.1.2.1 Faits marquants

Opérations en capital

Le Conseil d'administration de la société Groupe OKWIND a constaté, en date du 1er juin 2023, l'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, et en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital social résultant de l'attribution définitive des actions, par prélèvement d'une somme de 29 k€ sur les réserves indisponibles, et la création et l'émission de 29.040 actions d'un (1) euro chacune.

Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale de la société Groupe OKWIND du 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ainsi qu'aux mandataires sociaux, de la Société Groupe OKWIND et de ses filiales. Le Conseil d'administration en date du 26 janvier 2023 a décidé l'attribution gratuite de 87.450 actions ordinaires de la Société au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales, selon divers critères d'attribution, et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à condition d'être toujours lié par un contrat de travail ou un mandat social à la Société ou une filiale.

Financements moyen terme

La société Groupe OKWIND a souscrit un emprunt pour 300 k€, sur une durée de 5 ans, pour le financement partiel de ses prises de participations financières.

La société Groupe OKWIND a souscrit au cours du second semestre de l'exercice un contrat de crédit syndiqué avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe de 10 M€) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€).

Relations contractuelles et financières avec la société Purecontrol

La société Groupe OKWIND a renforcé son partenariat commercial avec la société Purecontrol pour accélérer le déploiement de solutions d'autoconsommation dans le domaine de l'eau-assainissement.

Au cours de l'exercice, la société Groupe OKWIND a converti l'intégralité des obligations convertibles en actions pour un total de 900 k€ et a souscrit en conséquence 69.789 actions nouvelles. Par rachat de 29 498 actions existantes et exercice de ses BSA relatifs, la société Groupe OKWIND a porté sa participation dans la société Purecontrol à hauteur de 19,29 %.

Relations contractuelles et financières avec la société Osmosun

La société Groupe OKWIND a signé un accord de collaboration stratégique avec la société Osmosun en date du 08 juin 2023, afin de se développer sur le marché du traitement de l'eau et du dessalement d'eau saumâtre.

En date du 23 mai 2023, la société Groupe OKWIND a souscrit des obligations convertibles en actions pour un montant de 750 k€ (750 OCA au prix de 1 000 €).

A l'occasion de l'opération d'introduction en Bourse, sur le marché Euronext Growth, avec effet au 10 juillet 2023, souscription par la société Groupe OKWIND au capital de la société Osmosun par compensation de la créance obligataire, et réalisation des engagements de souscription aux actions offertes. À l'issue de l'opération, et au 31 décembre 2023, la participation est de 4,64 %.

4.1.2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le règlement N° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Par ailleurs, les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous :

- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

4.1.2.3 Méthodes comptables

L'annexe énonce les principales méthodes comptables du Groupe de manière à assurer une bonne compréhension des comptes consolidés, compte tenu des activités menées par le Groupe et de ses transactions.

Cette liste de méthodes identifie celles retenues par le Groupe lorsqu'un choix est possible et a des incidences significatives.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la **durée d'utilisation**, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

- Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.
- Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective. A chaque clôture des comptes, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Le **test de dépréciation** vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage.

La **valeur d'usage** est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les **flux futurs de trésorerie** sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant selon le contexte une prime de risque spécifique.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production, hors charges financières.

Dépenses de développement

Le Groupe, grâce à ses équipes d'ingénieurs et le recours à des compétences externes, étudie et met au point les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activité, et au maintien de son avancée technologique.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Elles sont composées de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans dès leur date de mise en service.

Compte tenu des délais rapides de développement des projets et des mises à jour régulières, le Groupe a opté pour une annualisation de certains projets logiciels en procédant à l'amortissement au 1er janvier de l'année suivant celle de l'activation.

Une provision pour dépréciation complémentaire peut être constatée lorsque les critères d'activation présentés ci-dessus ne sont plus respectés.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale (brevets) ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les logiciels et les sites internet sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, hors charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements, aménagements, installations techniques : de 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 ans
- Matériel de transport : 1 à 2 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 1 à 3 ans
- Mobilier : 4 à 5 ans

Contrats de crédit-bail et des contrats assimilés

Les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont comptabilisés :

- au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Dans le tableau des flux de trésorerie, l'impact trésorerie des contrats de crédits baux est constaté lors du paiement des redevances. Aucun flux n'est constaté lors de la signature du contrat, ni en investissement, ni en financement car il s'agit d'une transaction sans effet sur la trésorerie.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Il s'agit pour l'essentiel de contrats sur des véhicules, dont la valeur résiduelle est faible, et la durée de vie réelle proche de la durée du contrat. C'est pourquoi les durées d'amortissement sont ajustées à la durée des contrats.

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués à leur coût historique.

Les autres immobilisations financières concernent principalement le solde espèces du contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements.

Le contrat de liquidité permet de réaliser des interventions à l'achat ou à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du premier entré - premier sorti.

Les en-cours de production sont valorisés selon la méthode de l'avancement.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société applique la méthode de l'avancement pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

En fonction du niveau de facturation et de l'avancement de chaque affaire à la clôture, le chiffre d'affaires est ajusté par les comptes « clients, factures à établir » ou « produits constatés d'avance ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires.

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent au passif dans les emprunts et dettes financières à court terme.

Impôts sur les bénéfices

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires, dont la consommation est estimée sur un horizon raisonnable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale. La société Groupe OKWIND est tête du Groupe fiscal, comprenant les sociétés OKWIND, Lumioo et Financière Groupe OKWIND.

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôts, essentiellement crédits d'impôt de recherche et d'innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Capitaux propres

Prime d'émission

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres, au poste prime d'émission, en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Actions d'auto-contrôle

Elles sont constituées d'actions Groupe OKWIND détenues par elle-même par l'intermédiaire de la société en charge notamment du contrat de liquidité ; elles sont déduites des capitaux propres. Les bonis et malis de cession des actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres, de sorte que les résultats de cession n'affectent pas le résultat consolidé de l'exercice.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées dès lors qu'il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'évènements passés, et qu'il y a un risque probable de sortie de

ressources, estimé de façon raisonnable, sans contreparties attendues, et dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise. Les provisions sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- emprunts obligataires
- dettes souscrites auprès d'établissements de crédit incluant les PGE
- billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédit
- dettes liées aux engagements de location-financement
- découverts bancaires

Les frais financiers sont enregistrés en charges financières, hormis les frais d'émission d'emprunts qui sont étalés sur la durée de chaque emprunt.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite conformément à la recommandation ANC 2013-02. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans le Groupe à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

L'engagement n'est pas externalisé.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

La marge prévisionnelle est déterminée pour chaque affaire en fonction du chiffre d'affaires estimé à terminaison et des coûts budgétés.

Le chiffre d'affaires de chaque affaire est reconnu à la date de clôture en fonction de l'avancement du projet, calculé à partir du ratio « coûts engagés à la date de clôture / coûts budgétés sur le projet ».

Dans le cas où la marge prévisionnelle se traduirait par une perte il serait procédé à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

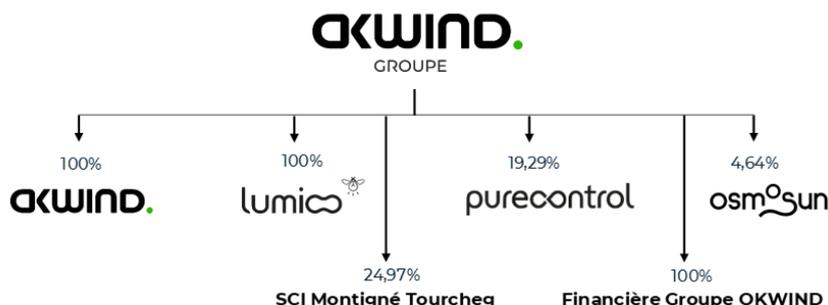
Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En cas d'effet relatif, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

4.1.2.4 Périmètre de consolidation



Liste des sociétés du Groupe consolidé

Sociétés	Forme juridique	Siège social	N° SIREN	2022.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	2023.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Groupe OKWIND	SA au capital de 8 261 466 €	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	824331045	Société Mère	100,00 %	100,00 %	Société Mère	100,00 %	100,00 %
OKWIND	SAS au capital de 500 000 €	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	511888026	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Lumio	SAS au capital de 589 250 €	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	848549275	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Financiere Groupe OKWIND	SAS au capital de 5 000 €	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	840544324	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Sci Montigne Tourcheg	SCI au capital de 783 000 €	13 rue du Clos Courtel 35510 CESSON-SEVIGNE	887513638	MEE	24,97 %	24,97 %	MEE	24,97 %	24,97 %

NB : les titres non consolidés sont décrits en notes annexes du bilan

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la **méthode de l'intégration globale**. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette société. Les entités sous influence notable sont consolidées sous la **méthode de la mise en équivalence (MEE)**.

Date de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes consolidés sont établis pour l'exercice clos les 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois.

4.1.2.5 Retraitements de consolidation

Le Groupe applique les méthodes obligatoires et de références prévues dans le cadre du règlement ANC 2020-01.

Traitements dans les comptes sociaux ou retraitements appliqués en consolidation	
Elimination des flux et positions de clôture intragroupe	Oui
Neutralisation des dividendes en provenance des filiales	Oui
Reclassement du chiffre d'affaires intragroupe constituant de la production immobilisée	Oui
Comptabilisation immédiate en charge des frais de constitution	Oui
Inclusion dans le coût des actifs (financiers) des droits, honoraires et frais	Comptes sociaux
Activation des coûts de développement	Comptes sociaux
Activation des contrats de location-financement	Oui
Activation et étalement des frais d'émission d'emprunts	Comptes sociaux
Provisionnement des engagements de fin de carrière et prestations assimilées	Oui
Comptabilisation des impôts différés	Oui
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture	Comptes sociaux
Imputation des crédits d'impôt en diminution de l'impôt sur les sociétés	Comptes sociaux
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital en diminution de la prime d'émission	Comptes sociaux
Imputation des titres d'autocontrôle en diminution des capitaux propres consolidés, y compris la plus ou moins-value correspondante	Oui

4.1.2.6 Information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. La direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits (et services y afférents), il est distingué 2 secteurs principaux :

- Le B to B
- Le B to C

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires constitue un indicateur clé de suivi de la performance.

EBITDA

L'EBITDA, selon la méthode soustractive, est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

Taux d'EBITDA

Ce taux est calculé en retenant au numérateur l'EBITDA et au dénominateur le Chiffre d'affaires.

4.1.3. Détails du compte de résultat

CDR 1 – Chiffre d'affaires et EBITDA par activité

Activités en k€	B to B		B to C		TOTAL	
	2023.12	2022.12	2023.12	2022.12	2023.12	2022.12
Chiffre d'affaires	75 229	37 098	7 237	4 677	82 467	41 775
Résultat d'exploitation					10 408	3 091
Dotations et reprises d'exploitation					2 525	1 158
EBITDA	12 781	4 473	152	-224	12 933	4 249
Taux d'EBITDA	17,0%	12,1%	2,1%	-4,8%	15,7%	10,2%

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2022 et 2023.

CDR 2 – Autres produits d'exploitation

en k€	2023.12	2022.12
Production stockée	-268	566
Subventions d'exploitation	116	103
Production immobilisée	1574	1641
<i>Dont Frais de développement</i>	1574	1540
Autres produits & Transferts de charges d'exploitation	17	52
Total Autres produits d'exploitation	1 439	2 362

CDR 3 – Achats consommés

en k€	2023.12	2022.12
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-43 404	-24 393
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	3 365	3 007
Total Achats consommés	-40 039	-21 386

CDR 4 – Autres charges d'exploitation

en k€	2023.12	2022.12
Achat d'études	-627	-124
Achats non stockés de matières et fournitures	-915	-611
Sous-traitance générale	-5 254	-2 538
Locations et charges locatives	-3 048	-1 649
Entretiens et réparations	-225	-131
Primes d'assurance	-543	-291
Etudes et recherches	-171	-133
Documentations, formations, frais de colloques, séminaires et conventions	-217	-71
Personnel mis à disposition	-332	-222
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	-1 143	-733
Salons, communication, événements	-533	-281
Transports	-1 979	-1 300
Déplacements, missions	-416	-330
Frais de télécommunications	-341	-226
Services bancaires	-148	-77
Autres services extérieurs	-63	-51
Autres charges	-487	-145
Total Autres charges d'exploitation	-16 441	-8 913

La sous-traitance et le transport sont liés à la livraison et l'installation sur site des trackers par des prestataires spécialisés : câblage-montage-grutage.

Le poste locations concerne les Agences, le siège social à Torcé, ainsi que les locations courte durée (hors Crédit-Bail) de véhicules.

CDR 5 – Impôts et taxes

en k€	2023.12	2022.12
Impôts et taxes sur rémunérations	-175	-120
Autres impôts et taxes	-246	-184
Total Impôts et taxes	-421	-303

CDR 6 – Charges de personnel

en k€	2023.12	2022.12
Rémunérations du personnel	-10 153	-6 471
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-3 691	-2 442
Autres charges de personnel	-227	-373
Total Charges de personnel	-14 072	-9 286

CDR 7 – Dotations / reprises d'amortissements & provisions d'exploitation

en k€	2023.12	2022.12
Dot./prov. engagements de retraite	-1	-6
Rep./prov. engagements de retraite	30	2
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-1 057	-618
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-557	-418
Dot./amt. charges d'exploit. à répartir	-13	-14
Dot./prov. d'exploitation	-894	-71
Rep./provisions d'exploitation	71	
Sous Total Hors Actifs Circulants	-2 421	-1 127
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-93	-26
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	39	1
Dot./dép. des actifs circulants	-64	-6
Rep./dép. des créances (actif circulant)	14	
Sous Total liés aux Actifs Circulants	-104	-31
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-2 525	-1 158

CDR 8 – Résultat financier

en k€	2023.12	2022.12
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes assimilées	-880	-664
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-114	-70
<i>Dont intérêts sur OCA</i>	-138	-342
Pertes de change sur autres dettes et créances	-25	-13
Dotations aux provisions/ primes de remboursement des OCA	-90	-30
Dotations aux provisions financières		-2
Charges financières	-995	-710
Revenus des créances sur OCA	207	16
Revenus des placements	392	35
Gains de change sur autres dettes et créances	30	37
Reprises sur provisions/ primes de remboursement des OCA		126
Produits financiers	629	214
Total Résultat financier	-366	-496

CDR 9 - Résultat exceptionnel

en k€	2023.12	2022.12
Dépenses engagées sur actions cédées au titre de la clause d'extension		-106
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées	-155	
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	-118	-45
Dotations aux provisions exceptionnelles	-3	-6
Autres charges exceptionnelles	-10	-2
Charges exceptionnelles	-286	-159
Produits de cession d'immobilisations corporelles	114	45
Reprises exceptionnelles	41	
Autres produits exceptionnels		20
Produits exceptionnels	155	45
Total Résultat exceptionnel	-131	-115

CDR 10 - Preuve d'impôt consolidée

en k€	2023.12	2022.12
Résultat avant impôts	9 934	2 518
Taux d'impôt normal - consolidante	25%	25%
Charge d'impôt théorique	-2 484	-630
Différences permanentes et temporaires	-69	-1
Crédits d'impôts	230	306
Autres retraitements	-55	5
Charge d'impôt réelle	-2 377	-320

CDR 11 – Impôts sur les bénéfices / ventilation impôts exigibles / différés

en k€	2023.12	2022.12
Impôts différés	42	64
Impôt exigible	-2 648	-689
<i>Dont impôt sur frais d'augmentation de capital imputée sur la prime d'émission</i>		-553
Crédits d'impôts	230	306
<i>Dont CIR</i>	115	214
Total Impôts sur les bénéfices	-2 377	-320

CDR 12- Résultat par action et résultat dilué par action

	2023.12	2022.12
Résultat net de l'ensemble consolidé - k€	7 558	2 199
Nombre d'actions avant dilution	8 261 466	8 232 426
Résultat par action - €	0,91	0,27
Impact net des éléments dilutifs - k€	405	185
Résultat net de l'ensemble consolidé corrigé des éléments dilutifs - k€	7 963	2 384
Actions gratuites (attribuables le 24/05/2023)		33 040
Obligations convertibles en actions (échéance le 31/08/2026)	222 016	222 016
Actions gratuites (attribuables le 27/01/2025)	87 450	
Nombre d'actions après effets dilutifs	8 570 932	8 487 482
Résultat dilué par action - €	0,91	0,27

4.1.4. Détails du compte de bilan

BIL 1 – Immobilisations incorporelles

en k€	2022.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	2023.12
Ecart d'acquisition (1)	4 955				4 955
Frais d'établissement	0				0
Frais de développement (2)	8 017	1 574	-249		9 343
Concessions, brevets & droits similaires	221				221
Logiciels (3)	632	204			835
Immobilisations incorporelles en cours	9	78	-3		84
Autres immobilisations incorporelles	14				14
Total immobilisations incorporelles	13 847	1 856	-251		15 452
Amt/dép. frais d'établissement	0			0	0
Amt/dép. frais de développement	-3 870		93	-890	-4 666
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-165			-22	-187
Amt/dép. logiciels	-93			-142	-236
Amt/dép. autres immos incorp.	-4			-3	-7
Amt/dép. immobilisations incorp. en cours			2	-2	
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-4 132		96	-1 060	-5 096
Total valeur nette	9 715	1 856	-155	-1 060	10 356

(1) La durée d'utilisation de **l'écart d'acquisition** est illimitée, en conséquence celui-ci n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme :

- Les principales hypothèses opérationnelles reposent notamment sur le niveau de croissance du chiffre d'affaires en B to B et en B to C.
- Les hypothèses financières appliquées dans le cadre du test de dépréciation sont un taux d'actualisation de 14% et un taux de croissance à long terme de 2 %.
- L'analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants : le taux de marge d'EBITDA, de plus ou moins deux points, et le taux d'actualisation, de plus ou moins deux points.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, a conclu à l'absence de dépréciation de l'écart d'acquisition.

(2) Les **frais de développement** comprennent les programmes de développement sur les trackers, les objets connectés à l'écosystème d'autoconsommation, la plateforme de supervision et comportent également les développements innovants liés à l'agrivoltaïsme.

(3) Les **logiciels** concernent l'ERP et le CRM

BIL 2 – Immobilisations corporelles

en k€	2022.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	2023.12
Agencements sur terrains	7				7
Installations tech, matériel & outillage	1201	233	-50		1384
<i>Dont Crédit-Bail</i>	167				167
Matériel de transport	1115	849	-155		1809
<i>Dont Crédit-Bail</i>	1095	824	-148		1771
Matériel informatique	350	131			481
Autres immobilisations corporelles	96	71			167
Immobilisations corporelles en cours	1		-1		
Total immobilisations corporelles	2770	1285	-206		3849
Amt/dép. agencements sur terrains	-4			-1	-5
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-584		20	-174	-738
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-68			-31	-98
Amt/dép. matériel transport	-225		67	-262	-419
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-213		61	-255	-407
Amt/dép. matériel informatique	-222			-101	-324
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-54			-19	-73
Amt/dép. immobilisations corp. en cours			1	-1	
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-1089		88	-557	-1558
Total valeur nette	1680	1285	-118	-557	2290

Installations techniques, matériels & outillages : Il s'agit essentiellement d'outillages et des bancs d'essais trackers.

Matériels de transport et informatique : L'ouverture d'agences et le développement de l'activité implique le déploiement des outils bureautique et du parc de véhicules, celui-ci est essentiellement financé par des contrats de crédit-bail.

BIL 3 – Immobilisations financières

en k€	2022.12	Acquisitions	Cessions	Reclassements	2023.12
Titres de participation Purecontrol (1)	435	534		900	1869
Titres de participation Osmosun (2)		1696			1696
Obligations convertibles en actions Purecontrol (1)	913		-14	-900	0
Autres titres immobilisés	13		0		12
Dépôt de garantie/baux commerciaux	266	28			294
Contrat de Liquidité - Solde espèces	99	7			106
Total immobilisations financières	1727	2265	-14	0	3977
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-2				-2
Total dép. immobilisations financières	-2				-2
Total valeur nette	1724	2265	-14	0	3975

(1) La valeur des titres englobe les frais d'acquisition pour 49 k€ amortis sur 5 ans

En date du 27 avril 2023, la société Groupe OKWIND a converti l'intégralité des obligations convertibles en actions pour un total de 900 k€ et a souscrit en conséquence 69.789 actions nouvelles

(2) La valeur des titres englobe les frais d'acquisition pour 4 k€ amortis sur 5 ans

BIL 4 – Titres non consolidés

Sociétés	Forme juridique	Siège social	N° SIREN	Taux de contrôle	Valeur brute (K€)	Valeur nette (K€)	Motif de l'exclusion
Purecontrol	SAS au capital de 149 719 €	68 avenue Sergent Maginot 35000 RENNES	827813585	19,29 %	1 869	1 869	% de détention inférieur à 20%
Osmosun	SA au capital de 898 173 €	20 avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE	800480683	4,64 %	1 696	1 696	% de détention inférieur à 20%

Purecontrol – La société a pour activité le pilotage de process industriels pour permettre d'améliorer leur fonctionnement, leur performance énergétique et de réduire leur empreinte environnementale via ses solutions logicielles basées sur l'intelligence artificielle. Elle a notamment développé son expertise sur le marché de l'assainissement.

Osmosun – La société est spécialisée dans les solutions innovantes de traitement d'eau avec l'utilisation d'énergies renouvelables.

BIL 5 – Titres mis en équivalence

en k€	2022.12	Résultat	Distribution	2023.12
SCI MONTIGNE TOURCHEG	213	24	-16	221

La société porte l'immobilier du Groupe OKWIND du site de Torcé, à qui elle consent un bail commercial pour une durée de 11 années, à compter du 18 décembre 2020, moyennant des loyers et refacturations de charges inhérentes à l'occupation pour 329 k€ en 2023.

BIL 6 – Autres actifs

en k€	2022.12	Mouvements	Dotations / reprises	2023.12
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	4 806	3 365		8 171
Stocks - en-cours de production	759	-268		490
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	-242	0	-55	-297
Total Stocks et en-cours	5 323	3 096	-55	8 364
Clients et comptes rattachés	11 335	10 982		22 317
Factures à établir	8 642	12 969		21 610
Dép. clients et comptes rattachés	-28	0	-50	-78
Total Clients et comptes rattachés	19 949	23 950	-50	43 849
Fournisseurs - avances et acomptes versés	682	-295		387
Créances fiscales et sociales	880	445		1 325
Impôts différés - actif	146	42		188
Etat, impôt sur les bénéfices - créances	407	-407		
Autres créances	68	254	-13	309
Charges constatées d'avance	188	-1		187
Total Autres créances et comptes de régularisation	2 372	37	-13	2 396
Placements à moyen terme	8 000	17		8 017
Total valeurs mobilières de placement	8 000	17		8 017
Placements à court terme	10 000	-7 964		2 036
Disponibilités	3 847	1		3 848
Intérêts courus non échus s/ dispo.	6	76		83
Total disponibilités	13 853	-7 887		5 966
Total autres actifs	49 497	19 214	-117	68 594

BIL 7 – Ventilation des créances par échéances

en k€	2023.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Dépôt de garantie/baux commerciaux	294			294
Contrat de liquidité - Solde espèces	106	106		
Fournisseurs - avances et acomptes versés	387	387		
Clients et comptes rattachés	22 317	22 317		
Factures à établir	21 610	21 610		
Créances fiscales et sociales	1 325	1 325		
Autres créances	47	47		
Total Créances par échéance	46 087	45 784		294

BIL 8 – Ventilation des créances clients par échéances à court terme

en k€	2023.12	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	au-delà de 360 jours	Créances non échues
Clients	22 317	1 867	1 396	897	1 301	1 248	522	15 087

BIL 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	2023.12	2022.12
Placements à court terme	2 036	10 000
Disponibilités	3 848	3 847
Intérêts courus non échus s/ dispo.	83	6
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 966	13 853

BIL 10 – Capitaux propres

Composition du capital social	2023.12	2022.12
Capital - k€	8 261	8 232
Nombre d'actions	8 261 466	8 232 426
<i>Dont Actions ordinaires</i>	<i>2 009 831</i>	<i>1 980 791</i>
<i>Dont Actions de préférences (1)</i>	<i>6 251 635</i>	<i>6 251 635</i>
Valeur nominale - €	1	1

(1) Les actions de préférence ouvrent un droit de vote double.

Instruments dilutifs

Actions gratuites – L'assemblée générale du 6 mai 2022 a donné délégation au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées.

En date du 26 janvier 2023, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 87.450 actions ordinaires nouvelles ; celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans, soit à compter du 27 janvier 2025.

Actions d'auto-contrôle

	Nombre	Prix moyen d'acquisition (€)	Cours de clôture (€)	Total valeur historique (k€)
Contrat de liquidité	6 774	19,69	19,60	133
Contrat pour autres objectifs	15 385	19,20	19,60	295
Total Actions propres	22 159			429

Bilan annuel du contrat de liquidité - Mouvements intervenus : Achats 96.816 titres – Ventes 97.557 titres

BIL 11 – Provisions pour risques et charges

en k€	2022.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	2023.12
Autres provisions pour risques	41		-41		
Total provisions pour risques	41		-41		
Provisions pour pensions et retraites	106	1		-30	78
Provisions pour prime de non conversion OCA	30	90			120
Provisions pour forfait social sur AGA	71	181	-71		181
Autres provisions pour charges		713			713
Total provisions pour charges	208	985	-71	-30	1 092
Total provisions pour risques et charges	249	985	-112	-30	1 092

Les autres provisions pour charges sont relatives à la mise en conformité des premières générations de tracker.

BIL 12 – Emprunts et dettes financières

en k€	2022.12	Augmentation	Remboursement	2023.12
Emprunts obligataires	3 000			3 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	45	46	-45	46
Emprunts garantis par l'Etat	1 349		-399	949
Emprunts auprès établis. de crédit	9 831	1 124	-1 696	9 260
<i>Dont Crédit-Bail</i>	986	824	-374	1 436
Avances remboursables	113		-113	0
Intérêts courus sur emprunts	27	41	-27	41
Total Dettes financières MLT	14 364	1 211	-2 280	13 296
Concours bancaires (trésorerie passive)		0		0
Concours bancaires (dettes)	3 800	8 100	-1 800	10 100
Intérêts courus non échus (dettes)		54		54
Total Dettes financières CT	3 800	8 155	-1 800	10 155
Total emprunts et dettes financières	18 164	9 366	-4 080	23 451

Les dettes souscrites auprès d'établissements de crédit concernent :

- Les emprunts garantis par l'Etat – PGE – accordés en 2020 sur une durée 6 ans font l'objet d'un différé de remboursement d'un an, au taux fixe compris entre 0,54 % et 0,73 %.

- Les autres emprunts moyen terme, souscrits sur une durée de 5 à 8 ans, et rémunérés à taux fixe de 0,61 % à 4,30 % dont les caractéristiques des deux principaux emprunts, auprès BPI France, sont :

<i>BPI France</i>	2021.12	2022.12
Nominal (k€)	1 000	1 500
Taux	0,71%	3,02%
Différé (année)	2,75	2,00
Première échéance	30/09/2024	30/09/2024
Dernière échéance	30/06/2029	30/06/2029

- Les avances remboursables, sans intérêts, accordées par la Région Bretagne sont totalement remboursées en 2023.

- Concours bancaires : Les billets de trésorerie, dont la rémunération est comprise entre 1,50 % et 4,12 % en 2022, et 3,97 % et 5,46 % en 2023.

- Au titre d'un crédit syndiqué, il est tiré une ligne de 8 100 k€, dont la rémunération est comprise entre 5,47 % et 5,49 % en 2023.

BIL 13 – Emprunts obligataires

Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible	Sofiprotéol
Date de souscription	31-août-2022
Nombre d'obligations émises	30
Valeur nominale unitaire (en euros)	100 000
Montant nominal (Keuros)	3 000
Date d'échéance	31-août-2026
Taux d'intérêt annuel servis (échéances annuelles)	5%
Prime de non-conversion	3%
Nombre d'actions Groupe OKwind sur conversion des OCA	222 016
Rang	Assimilées aux actions anciennes avec des droits identiques

BIL 14 – Autres passifs

en k€	2022.12	Mouvements	Dotations / reprises	2023.12
Dettes fournisseurs	6 212	3 372		9 585
Clients - avances et acomptes reçus (1)	3 902	-3 791		111
Dettes fiscales et sociales	4 956	4 687		9 643
Etat - impôts sur les bénéfices	0	2 291		2 291
Autres dettes	105	75		180
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul. (1)	151	2 585		2 736
Total autres dettes et comptes de régularisation	9 115	5 847		14 962
Total autres passifs	15 327	9 219		24 546

(1) A compter du 1er janvier 2023, les facturations d'acomptes sont comptabilisées au chiffre d'affaires, ce qui justifie les variations entre 2022 et 2023 des postes Clients – avances et acomptes reçus et Produits constatés d'avance.

BIL 15 – Impôts différés

en k€	2022.12	Incidence résultat	2023.12
Impôts différés - actif	146	42	188
Impôts différés - passif	0	0	0
Solde net d'impôt différé	146	42	188
Ventilation de l'impôt différé par nature			
Id / différences temporaires	38	71	109
Id / retraitements de consolidation	25	-10	16
Activation de reports déficitaires	83	-19	63
Total impôt différé par nature	146	42	188
Base reports déficitaires LUMIOO	332	-78	254
Total base reports déficitaires	332	-78	254

Le montant des déficits reportables non activés, dans la mesure où ils ne répondent pas aux critères d'activation, concernent la société Groupe OKWIND, pour un montant de 24 k€, au titre de l'exercice précédent la constitution du Groupe fiscal.

BIL 16 – Ventilation des dettes par échéance

en k€	2023.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	3 000		3 000	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	46	46		
Emprunts garantis par l'Etat	949	400	549	
Emprunts auprès établis. de crédit	9 260	1 990	5 251	2 018
Intérêts courus sur emprunts	41	41		
Dettes fournisseurs	9 585	9 585		
Clients - Avances et acomptes reçus	111	111		
Dettes fiscales et sociales	9 643	9 643		
Etat - impôts sur les bénéfices	2 291	2 291		
Autres dettes	180	180		
Concours bancaires (dettes)	10 100	10 100		
Intérêts courus non échus (dettes)	54	54		
Total Dettes par échéance	45 261	34 442	8 801	2 018

4.1.5. Autres informations annexes

AUT 1 – Transactions avec les parties liées

En k€		2023.12	2022.12
Parties liées	Nature de la relation	Montant des transactions	
Société NACIA, associée	Prestations de conseil et d'assistance selon convention du 31 juillet 2017	45	44
Total Transactions avec les parties liées		45	44

AUT 2 – Effectif moyen

en nombre	2023.12	2022.12
Cadres	111	78
Agents de maîtrise et techniciens	46	33
Employés	21	10
Total Effectif	177	121

AUT 3 – Rémunérations allouées aux organes d'administration, de surveillance et de direction

en k€	2023.12	2022.12
Aux membres des organes d'administration	100	100
Aux membres des organes de direction	141	141
Total	241	241

AUT 4 – Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Légal	L822-11	2023.12	2022.12
Cogep Audit Cholet	79		79	84
Grant Thornton	37		37	96
Total Honoraires des CAC	116		116	180

AUT 5 – Engagements hors bilan

en k€	2023.12	2022.12
Engagements donnés		
Emprunts assortis de sûretés réelles et autres garanties		
Nominal des emprunts et dettes financières en cours à la clôture	12 063	2 363
<i>Sûretés réelles (fonds de commerce, portefeuille titres)</i>	6 526	2 363
<i>Aval pour le compte des filiales</i>	2 000	
Capital restant dû à la clôture	10 833	1 142

AUT 6 – Engagement de retraite et avantages similaires

	2023.12	2022.12
Taux d'actualisation IFC inflation comprise	3,55%	3,80%
Source du taux d'actualisation	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2023	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2022
Duration des engagements	15	16
Table de mortalité	INSEE 2016 2018	INSEE 2014 2016
Table de mortalité mutuelle	0,0%	0,0%
Taux d'augmentation des salaires inflation c	Taux constant :	Taux constant :
Ensemble du personnel	2,50%	2,50%
Non Cadres	3,8%	3,8%
Taux de sortie	Taux moyens	Taux moyens
Groupe Okwind		
Cadres	7,8%	6,0%
Non Cadres	5,7%	6,0%
Lumioo, Okwind		
Cadres	14,2%	6,0%
Non Cadres	9,6%	6,0%
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Age de départ en fin de carrière		
Cadres	64	64
Non Cadres	64	63
Charges sociales		
Ensemble du personnel	41,0%	41,0%

4.1.6. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif ayant une incidence sur les comptes au 31 décembre 2023 n'est intervenu entre le 1er janvier 2024 et la date d'arrêté des comptes.

Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale de la Société Groupe OKWIND du 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ainsi qu'aux mandataires sociaux, de la Société Groupe OKWIND et de ses filiales. Le Conseil d'administration en date du 25 janvier 2024 a décidé l'attribution gratuite de 82 618 actions ordinaires de la Société au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales, selon divers critères d'attribution, et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à condition d'être toujours lié par un contrat de travail ou un mandat social à la Société ou une filiale.

4.2 Comptes sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2023

4.2.1 Etats financiers

Bilan Actif

en k€	Note	2023.12 Brut	2023.12 Amor.	2023.12 Net	2022.12 Net
Immobilisations incorporelles	BIL 1/ BIL 2				
<i>Frais de développement</i>		6 621	1 944	4 677	4 147
<i>Concession, brevets et droits similaires</i>		878	257	621	569
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		6		6	6
Total immobilisations incorporelles		7 505	2 201	5 304	4 722
Immobilisations corporelles	BIL 1/ BIL 2				
<i>Terrains</i>		2	1	2	2
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>		559	195	364	374
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		385	239	146	141
Total immobilisations corporelles		946	435	512	516
Immobilisations financières	BIL 1/ BIL 2				
<i>Autres participations</i>		12 318		12 318	9 189
<i>Autres titres immobilisés</i>		12		12	913
<i>Autres immobilisations financières</i>	BIL 3	778		778	451
Total immobilisations financières		13 108		13 108	10 552
Actif immobilisé		21 560	2 636	18 924	15 790
Stocks et en-cours					
Total stocks et en-cours					
Créances	BIL 3 / BIL 4				
<i>Avances, acomptes versés sur commandes</i>		75		75	45
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>		531		531	1 834
<i>Autres créances</i>		22 967		22 967	2 641
Total créances		23 572		23 572	4 520
Disponibilités et divers					
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		8 018		8 018	8 000
<i>Disponibilités</i>		2 292		2 292	12 400
<i>Charges constatées d'avance</i>	BIL 3 / BIL 4	136		136	105
Total disponibilités et divers		10 445		10 445	20 505
Actif circulant		34 018		34 018	25 024
Frais d'émission d'emprunt à étaler		262		262	25
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
Total Actif		55 840	2 636	53 204	40 840

Bilan – Passif

en k€	Note		2023.12	2022.12
Situation nette				
Capital social ou individuel	BIL 5	dont versé 8 261	8 261	8 232
Primes d'émission, de fusion, d'apport			15 582	15 582
Réserve légale			156	122
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>				
Réserves réglementées			91	33
Autres réserves			2 570	2 015
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			1 535	676
Total Situation nette			28 196	26 661
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	BIL 6		19	11
Capitaux propres			28 215	26 671
Autres fonds propres				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	BIL 6		131	78
Provisions pour risques et charges			131	78
Dettes financières				
Dettes financières	BIL 3			
Emprunts obligataires convertibles	BIL 7		3 046	3 045
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			16 018	8 957
Emprunts et dettes financières divers			55	51
Total Dettes financières			19 118	12 054
Avances et acomptes sur commandes en cours				
Dettes diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	BIL 3		1 557	474
Dettes fiscales et sociales			3 990	954
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			5	26
Autres dettes			187	583
Total Dettes diverses			5 740	2 037
Produits constatés d'avance	BIL 4			
Dettes			24 858	14 091
Ecart de conversion passif				
Total Passif			53 204	40 840

Compte de résultat

en k€	Note	France	Export	2023.12	2022.12
Production vendue de services		5 136	-	5 136	2 266
Chiffres d'affaires nets		5 136	-	5 136	2 266
Production immobilisée				1 574	1 636
Subventions d'exploitation				53	26
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				72	22
Autres produits				7	9
Produits d'exploitation				6 843	3 959
Charges externes				4 419	2 093
Impôts, taxes et versements assimilés				71	64
Salaires et traitements				2 938	2 102
Charges sociales				1 214	827
Charges de personnel					
Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 235	668
Dotations aux provisions pour risques et charges				11	48
Autres charges d'exploitation				136	104
Charges d'exploitation				10 023	5 905
Résultat d'exploitation				-3 180	-1 946
Produits financiers de participation				4 014	2 229
Autres intérêts et produits assimilés				388	35
Reprises sur provisions et transferts de charges	CDR1				126
Différences positives de change				2	
Produits financiers				4 404	2 389
Dotations financières aux amortissements et provisions				90	30
Intérêts et charges assimilés				398	515
Différences négatives de change				0	
Charges financières				488	545
Résultat financier				3 916	1 845
Résultat courant avant impôts				735	-102
Produits exceptionnels sur opérations en capital				137	11
Produits exceptionnels	CDR2			137	11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				2	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				259	117
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				9	7
Charges exceptionnelles	CDR2			269	126
Résultat exceptionnel				-132	-115
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					77
Impôts sur les bénéfices				-933	-970
Total des produits				11 383	6 359
Total des charges				9 848	5 683
Bénéfice ou perte				1 535	676

4.2.2 Faits caractéristiques

Opérations en capital

Le Conseil d'administration de la société Groupe OKWIND a constaté, en date du 1er juin 2023, l'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, et en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital social résultant de l'attribution définitive des actions, par prélèvement d'une somme de 29 k€ sur les réserves indisponibles, et la création et l'émission de 29.040 actions d'un (1) euro chacune.

Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale de la société Groupe OKWIND du 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ainsi qu'aux mandataires sociaux, de la Société Groupe OKWIND et de ses filiales. Le Conseil d'administration en date du 26 janvier 2023 a décidé l'attribution gratuite de 87.450 actions ordinaires de la Société au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales, selon divers critères d'attribution, et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à condition d'être toujours lié par un contrat de travail ou un mandat social à la Société ou une filiale.

Financements moyen terme

La société Groupe OKWIND a souscrit un emprunt pour 300 k€, sur une durée de 5 ans, pour le financement partiel de ses prises de participations financières.

La société Groupe OKWIND a souscrit au cours du second semestre de l'exercice un contrat de crédit syndiqué avec son pool bancaire comportant une ligne renouvelable à droits de tirages successifs pour le financement du BFR (enveloppe de 10 M€) et une ligne à droits de tirages successifs pour des investissements stratégiques (enveloppe de 15 M€).

Relations contractuelles et financières avec la société Purecontrol

La société Groupe OKWIND a renforcé son partenariat commercial avec la société Purecontrol pour accélérer le déploiement de solutions d'autoconsommation dans le domaine de l'eau-assainissement.

Au cours de l'exercice, la société Groupe OKWIND a converti l'intégralité des obligations convertibles en actions pour un total de 900 k€ et a souscrit en conséquence 69.789 actions nouvelles. Par rachat de 29 498 actions existantes et exercice de ses BSA relatifs, la société Groupe OKWIND a porté sa participation dans la société Purecontrol à hauteur de 19,29 %.

Relations contractuelles et financières avec la société Osmosun

La société Groupe OKWIND a signé un accord de collaboration stratégique avec la société Osmosun en date du 08 juin 2023, afin de se développer sur le marché du traitement de l'eau et du dessalement d'eau saumâtre. En date du 23 mai 2023, la société Groupe OKWIND a souscrit des obligations convertibles en actions pour un montant de 750 k€ (750 OCA au prix de 1 000 €).

A l'occasion de l'opération d'introduction en Bourse, sur le marché Euronext Growth, avec effet au 10 juillet 2023, souscription par la société Groupe OKWIND au capital de la société Osmosun par compensation de la créance obligataire, et réalisation des engagements de souscription aux actions offertes. À l'issue de l'opération, et au 31 décembre 2023, la participation est de 4,64 %.

4.2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale de la société Groupe OKWIND du 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ainsi qu'aux mandataires sociaux, de la Société Groupe OKWIND et de ses filiales.

Le Conseil d'administration en date du 25 janvier 2024 a décidé l'attribution gratuite de 82.618 actions ordinaires de la Société au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales, selon divers critères d'attribution, et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à condition d'être toujours lié par un contrat de travail ou un mandat social à la Société ou une filiale.

4.2.4 Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014, modifiés par règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production concernant les frais de développement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de développement : 5 ans
- Concessions, brevets et droits similaires : 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outils industriels : de 1 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 1 à 3 ans

Immobilisations financières

Titres de participations :

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'achat ou d'apport y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, mais aussi à la méthode d'évaluation retenue lors des opérations d'apport rémunérées par des titres de participation. Les frais d'acquisition des titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis ; les amortissements dérogatoires sont inscrits au résultat exceptionnel.

Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières concernent principalement les actions propres, le solde espèces du contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements. Le contrat de liquidité permet de réaliser des interventions à l'achat ou à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres créances – autres dettes

Elles comprennent notamment des avances consenties par la société à ses filiales, et réciproquement.

Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée.

Disponibilités

La trésorerie comprend les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les autres provisions pour charges se rapportent à la prime de non- conversion de l'emprunt obligataire convertible, et au forfait social appliqué sur les attributions d'actions gratuites.

Frais d'émission d'emprunts

Ils se rapportent notamment à l'emprunt obligataire convertible et sont amortis sur 5 ans.

Intégration fiscale

La société Groupe OKWIND est société tête d'un Groupe fiscal depuis le 1er janvier 2017.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale. Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en cas d'imposition séparée.

A la clôture de l'exercice, les déficits reportables nés avant l'adhésion à l'intégration fiscale, s'élèvent à 24.599 €. Ceux nés à compter de l'adhésion ont été intégralement consommés sur l'exercice.

Crédit d'impôt recherche et innovation – autres crédits d'impôts

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011, les crédits d'impôt recherche et innovation (CIR-CII) sont comptabilisés en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société Groupe OKWIND a comptabilisé des crédits d'impôts de 227 k€ contre 306 k€ en 2022, composés essentiellement de CIR-CII.

Engagement de retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une inscription en engagements hors bilan.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires (y compris des charges sociales) projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles

4.2.5 Notes annexes aux postes du bilan et du compte de résultat

Notes sur les postes du bilan

BIL 1 – Immobilisations

en k€	Valeur brute début exercice	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Frais de développement	5 295	1 574		-249	6 621
Autres immobilisations incorporelles	681	203			884
Total immobilisations incorporelles	5 976	1 778		-249	7 505
Terrains	2				2
Installations techniques et outillages industriels	495	88		-25	559
Matériel de transport	2	6			8
Matériel de bureau, informatique, mobilier	291	87			377
Total immobilisations corporelles	790	181		-25	946
Autres participations	9 189	3 130			12 318
Autres titres immobilisés	913		-900		12
Prêts et autres immobilisations financières	451	340		-13	778
Total immobilisations financières	10 552	3 470	-900	-13	13 108
Total immobilisations	17 318	5 428	-900	-287	21 560

BIL 2 – Amortissements

en k€	Amortissements - Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations (*)	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais de développement	1 148	890	93	1 944
Autres immobilisations incorporelles	106	151		257
Total immobilisations incorporelles	1 254	1 041	93	2 201
Terrains	0,5	0,2		0,7
Installations techniques et outillages industriels	122	93	20	195
Matériel de transport	0,2	0,8		1,0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	152	87		238
Total immobilisations corporelles	274	181	20	435
Total immobilisations	1 528	1 222	114	2 636
<i>Frais d'acquisition de titres de participations</i>			9	9

BIL 3 – Etat des échéances des créances et dettes

en k€	Montant brut	A 1 an au plus A plus d'1 an	
Autres immobilisations financières	778		778
Total de l'Actif immobilisé	778		778
Autres créances clients	531	531	
Personnel et comptes rattachés	13	13	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7	7	
Etat - TVA	298	298	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	8	8	
Etat - Divers	14	14	
Groupe et associés	22 623	22 623	
Débiteurs divers	4	4	
Total de l'Actif circulant	23 497	23 497	
Charges constatées d'avance	136	136	
Total Créances par échéance	24 411	23 633	778

en k€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 046	46	3 000	
Auprès des établissements de crédit (plus d'1 an à l'origine)	16 018	9 804	5 253	960
Emprunts et dettes financières diverses	55		55	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 557	1 557		
Personnel et comptes rattachés	625	625		
Sécurité sociale et autres organismes	441	441		
Impôt sur les bénéfices	2 291	2 291		
TVA	604	604		
Autres impôts, taxes et assimilés	30	30		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5	5		
Autres dettes	187	187		
Total Dettes par échéance	24 858	15 590	8 308	960

BIL 4 – Comptes de régularisation

en k€	Au 31/12/2023
Créances clients & comptes rattachés	531
Personnel	13
Organismes sociaux	7
Etat	22
Autres créances	291
Créances	863
Disponibilités	83
Total des produits à recevoir	946

en k€	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	136	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
Total des charges et produits constatés d'avance	136	0

en k€	Au 31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles	46
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 004
Dettes fiscales et sociales	672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5
Disponibilités, charges à payer	54
Autres dettes	187
Total des charges à payer	2 009

BIL 5 – Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	8 232 426	1
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	29 040	1
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8 261 466	1

Le capital social est composé de 2.009.831 actions ordinaires et 6.251.635 actions de préférence (droit de vote double) d'une valeur nominale de 1 euro.

Attribution gratuite d'actions :

L'assemblée générale du 6 mai 2022 a donné délégation au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées.

En date du 26 janvier 2023, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 87.450 actions ordinaires nouvelles ; celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans, soit à compter du 27 janvier 2025.

Actions d'autocontrôle

Mouvements intervenus au cours de l'exercice	
Achats de titres	96 816
Vente de titres	97 557
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2023	22 159
Prix d'acquisition moyen	19,69 €
Cours de clôture	19,60 €
Total valeur historique	429 k€

BIL 6 – Provisions inscrites au bilan

en k€	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	11	9		19
Provisions règlementées	11	9	0	19
Autres provisions pour risques et charges	78	101	48	131
Provisions pour risques & charges	78	101	48	131
Total des provisions	88	109	48	150

BIL 7 – Emprunt obligataire convertible

Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible (OCA)	Sofiproteol
Date de souscription	31/08/2022
Nombre d'obligations émises	30
Valeur nominale unitaire (€)	100 000
Montant nominal (k€)	3 000
Date d'échéance	31/08/2026
Taux d'intérêt annuel servi (échéance annuelle)	5%
Prime de non-conversion	3%
Nombre d'actions Groupe OKwind sur conversion des OCA	220 016
Rang	Assimilées aux actions anciennes avec des droits identiques
Intérêts courus au 31 décembre 2023 (€)	45 956
Provision pour prime de non conversion au 31 décembre 2023 (€)	120 082
Intérêts de l'exercice 2023 (€)	138 036

Notes sur le compte de résultat

CDR 1 – Détail des transferts de charges

Les transferts de charges représentent 24,8 k€ correspondant à la refacturation des dotations aux amortissements du matériel informatique vers les filiales OKWIND et Lumioo.

CDR 2 – Détail des produits et charges exceptionnelles

en k€	2023.12
Autres produits - Opérations réalisées sur les actions propres	110
Produits des cessions d'éléments d'actif - Immobilisations corporelles	27
Produits des cessions d'éléments d'actif - Immobilisations financières	0
Produits exceptionnels	137
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2
Autres charges - Opérations réalisées sur les actions propres	74
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immobilisations incorporelles/corpore	185
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immobilisations financières	0
Dotations aux amortissements dérogatoires	9
Charges exceptionnelles	269
Total Résultat exceptionnel	132

Autres éléments d'annexe et hors bilan

HB 1 – Accroissement et allègements de dettes futures d'impôts

en k€	2023.12
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provision pour fluctuation des cours	
Autres :	
Total des accroissements	
Provisions non déductibles de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Prime de non conversion	23
Total des allègements	23
<i>Déficits reportables</i>	25
<i>Moins-values à long terme</i>	

HB 2 – Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant en k€	Nominal des Emprunts	Garanties / Gages associés	Capital restant dû
Dettes financières donnant lieu à des garanties	15 773	14 880	12 595
<i>dont Emprunts pour lesquels des Garanties ont été données par des tiers</i>	7 173	4 668	4 225
<i>dont Emprunts pour lesquels des Garanties ont été données par nantissement de titres OKwind (avec ou sans complément de garantie donné par des tiers)</i>	10 063	10 063	8 830
<i>dont Emprunts pour lesquels des Gages ont été donnés en espèces en complément des garanties des tiers</i>	3 000	150	2 550
Dettes financières sans garantie	3 785		3 329
<i>Emprunts</i>	3 785		3 329

HB 3 – Crédit-bail

en k€	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				396	396
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				30	30
- dotations de l'exercice				49	49
Total valeur d'origine				317	317
Redevances payées :					
- cumuls exercices antérieurs				43	43
- dotations de l'exercice				81	81
Total redevances payées				124	124
Redevances restant à payer :					
- à un an au plus				84	84
- à plus d'un an et cinq ans au plus				84	64
- à plus de cinq ans					
Total redevances restant à payer				168	168
Valeur résiduelle :					
- à un an au plus				9	9
- à plus d'un an et cinq ans au plus				170	170
- à plus de cinq ans					
Total valeur résiduelle				179	179
Mont. pris en charge dans l'exercice				107	107
<i>Rappel : Redevance de crédit bail</i>					107

L'engagement concerne les contrats en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels le montant pris en charge dans l'exercice a été facturé par le bailleur ou la société du Groupe titulaire du contrat.

Le montant pris en charge dans l'exercice est celui payé aux crédits-bailleurs.

HB 4 – Engagements financiers

Engagements donnés	
<i>en k€</i>	2023.12
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	24
Autres engagements donnés :	
Subvention d'équilibre d'un montant de 96 022€ avec clause de retour à meilleure fortune accordée à Financière Groupe OKWIND au 31/12/2019	96
Total	120

Engagements reçus	
<i>en k€</i>	2023.12
Avals et cautions et garanties Autres engagements reçus :	
Selon le pacte d'associés - SCI Montigné Tourcherg	
Droit de préemption réciproque et de sortie conjointe totale, et promesse de cession de parts sociales au profit de GROUPE Okwind à compter de 2023, dans la limite d'un seuil de détention de 49%	
Total	

HB 5 – Engagements de retraite – Hypothèses actuarielles

	2023.12	2022.12
Taux d'actualisation IFC inflation comprise	3,55%	3,80%
Source du taux d'actualisation	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2023	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2022
Duration des engagements	15	16
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2014 2016
Taux d'augmentation des salaires inflation comprise	Taux constant :	Taux constant :
Ensemble du personnel	2,50%	2,50%
Taux de sortie	Taux moyens	Taux moyens
Ensemble du personnel	7,8%	6,0%
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Age de départ en fin de carrière		
Cadres	64	64
Non Cadres	64	63
Charges sociales		
Ensemble du personnel	41,0%	41,0%

AUT 1 – Effectif moyen

<i>en nombre</i>	2023.12	2022.12
Cadres	32	28
Agents de maîtrise et techniciens	5	4
Employés	6	6
Total Effectif	43	38

AUT 2 – Rémunération globale et par catégorie de dirigeants

<i>en k€</i>	2023.12	2022.12
Aux membres des organes d'administration	100	100
Aux membres des organes de direction	141	141
Total	241	241

AUT 3 - Tableau des filiales et participations

Filiales & Participations	Capital social	Autres capitaux propres	Quote part de capital détenue	Valeur comptable Brute (*)	Valeur comptable Nette (*)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
A- Titres dont la valeur brute excède 1 %											
1. Filiales détenues à plus de 50 %											
OKWIND	500 000	1 798 768	100%	6 525 800	6 525 800	18 107 811		76 211 354	9 400 731	3 500 000	
Lumioo	589 250	- 290 451	100%	2 027 814	2 027 814	2 165 131		7 300 897	68 896		
Financière Groupe OKWIND	5 000	- 31 744	100%	5 000	5 000	33 540		- -	9 329		
2. Participations détenues entre 10% et 50 %											
SCI Montigné Tourcheg	783 000	7 437	24,97%	195 550	195 550			328 596	95 304	16 052	
Purecontrol	120 042	302 378	19,29%	1 819 572	1 819 572	150 000		722 388	139 221		Comptes arrêtés au 31/12/2022
3. Autres participations											
OSMOSUN	568 680	34 687	4,64%	1 691 996	1 691 996			4 602 158 -	456 275		Comptes arrêtés au 31/12/2022
B- Autres titres											
Filiales françaises											
Filiales étrangères											
Participations dans les sociétés françaises											
Participations dans les sociétés étrangères											
C- Renseignements globaux sur tous les titres (A+B)											
Filiales françaises				8 558 614	8 558 614	20 306 482				3 500 000	
Filiales étrangères											
Participations dans les sociétés françaises				3 707 118	3 707 118	150 000				16 052	
Participations dans les sociétés étrangères											

* hors frais d'acquisition des titres

4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Groupe OKWIND

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société Groupe OKWIND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe OKWIND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Votre groupe constate le résultat sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaisons de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Saint Grégoire et Cholet, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International

Stéphane BOUGREAU
Associé

COGEP AUDIT CHOLET
Membre du réseau
international HLB

Sébastien GUILLOIS
Associé

4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

S.A. Groupe OKWIND

Zone du Haut Montigné

35370 TORCE

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A Groupe OKWIND** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **S.A Groupe OKWIND** à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement. Ces derniers sont valorisés à leur coût de production et amortis sur cinq ans.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement et donc le respect des critères prévus par les règles et principes comptables français, ainsi que des modalités de leur amortissement et leur valeur actuelle.

Comme indiqué dans la note de « Immobilisations financières – Titres de participation » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives des activités concernées et la réalisation des objectifs.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet et Saint Grégoire, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

COGEP AUDIT CHOLET
Membre du réseau
international HLB

Sébastien GUILLOIS
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International

Stéphane BOUGREAU
Associé

4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

S.A. Groupe OKWIND

Zone du Haut Montigné

35370 TORCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec NACIA

Date d'autorisation du CA :	17 avril 2023, 24 avril 2024
Personnes concernées :	SARL NACIA représentée par son gérant Frédéric SALLE, actionnaire de la société Groupe OKWIND.
Nature et objet :	Depuis le 31 juillet 2017, une convention de prestations de service a été signée entre la société NACIA et Groupe OKWIND, à qui elle facture des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires, les clients et les prospects du Groupe. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 21 avril 2022 afin de porter le montant total de la contrepartie financière trimestrielle à 15.000 euros hors taxes du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 (soit 30.000 euros hors taxes sur la période), puis à 9.000 euros hors taxes par trimestre à compter du 1er juillet 2022 (soit, sur une base annuelle, 36.000 euros hors taxes).
Modalités :	Le montant des prestations facturées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et comptabilisé dans le poste « honoraires » des comptes de Groupe OKWIND s'est élevé à 36 000 € HT.

Cholet et Saint Grégoire, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

COGEP AUDIT CHOLET
Membre du réseau
international HLB

Sébastien GUILLOIS
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International

Stéphane BOUGREAU
Associé



OKWIND. | GROUPE

214 rue du Pont Samoual
ZA Le Haut Montigné
35 370 TORCÉ

